

ISSimars

Itinéraires et situations
de vie en squat à Marseille



SOMMAIRE

REMERCIEMENTS

LISTE DES ACRONYMES

INTRODUCTION

10

Genèse du projet ISSimars

Contexte

- Les situations de sans-abrisme en augmentation en France
- L'impact sur la santé des conditions de vie en logements dégradés
- Les difficultés d'accès aux services essentiels
- Le pouvoir d'agir et les ressources à valoriser

Objectif général

- Objectifs secondaires

Implication des équipes dans la recherche

- Une gouvernance partenariale inédite

Sources

METHODOLOGIE

15

Pour la partie quantitative

- Visualisations et dynamiques relationnelles
- Méthode capture-recapture : estimer les populations « cachées »
- Estimation de la population vivant en squat à Marseille*

Pour la partie qualitative

- Enquête sur les conditions de vie (SESSTIM)
- Récits d'habitat et cartographie mentale (TELEMMe & Paroles Vives)
- Enquête auprès des acteurs associatifs, collectifs et institutionnels (Paroles Vives & TELEMMe)

Analyse des données

Limites méthodologiques : des contraintes structurelles et contextuelles

- Des communautés partiellement atteintes
- Une période d'enquête perturbée
- Des inégalités de genre et de parentalité

Sources

CHAPITRE 1 LES SQUATS : TYPOLOGIE COMPLEXE ET DYNAMIQUE

22

1. Une tension entre droit de propriété et droit au logement

2. Une histoire des squats née à Marseille

- 2.1. Les années 1970-1980 : un squat militant, une utopie urbaine
- 2.2. Les années 1990-2000 : quand la précarité prend le pas sur l'idéologie
- 2.3. Les années 2000 à nos jours : hyper-précarisation et solutions co-organisées

3. Marseille : géographie des inégalités et dynamiques du squat

4. Déconstruction sémantique et typologie dynamique

- 4.1. Diversité des édifications matérielles : de l'exposé à l'intime
- 4.2. Modalités d'appropriation des biens : occupation, possession, détention

5. Typologie des squats : logiques sociales et formes d'habitats

- 5.1. Selon la visibilité et l'exposition des squats
- 5.2. Des formes d'habitat « subis » ou « assumés » par leurs occupant·es
- 5.3. Selon la temporalité et la saisonnalité : l'adaptation aux cycles urbains

6. Porosité des typologies et itinérance des personnes

6.1 L'itinérance forcée et la précarité du parcours résidentiel

7. Conclusion

8. Résumé

CHAPITRE 2 - PROFILS ET ITINÉRAIRES DES HABITANT·ES

37

1. Les profils des habitant·es de squats

1.1. Description socio-démographique des personnes ayant participé à l'étude

1.2. Dynamiques de regroupement, isolement et relations communautaires

2. Itinéraires et mobilités contraintes : un continuum de ruptures

2.1. Des itinéraires non linéaires, instables et dynamiques ?

2.2. L'entrée en squat

2.3. L'installation en squat

2.4. Perspectives d'avenir et résilience

3. Conclusion

4. Résumé

Focus : EXPULSIONS : ENTRE VIOLENCES, RUPTURES ET RÉSISTANCES

57

CHAPITRE - 3 ACCÈS AUX SERVICES ESSENTIELS

54

1. Une redéfinition des « services essentiels »

2. Accès à l'eau, l'hygiène et à l'assainissement

2.1. Cadre légal

2.2. Accès à l'eau

2.3. Assainissement et sanitaire

2.4. Limite et besoin de reconnaissance

3. Accès à l'alimentation

3.1 Cadre légal

3.2 Des revenus faibles et irréguliers

3.3 Recours et non recours à l'aide alimentaire

3.4 Cuisine et nutrition

3.5 Limites et nécessité d'une approche globale

4. Accès à l'énergie

4.1 Cadre légal

4.2 Des branchements informels et instables

4.3 Des usages contraints et des arbitrages difficiles

4.4 Rôle des acteurs associatifs et initiatives collectives

4.5 Les conséquences d'un accès restreint à l'électricité

4.6 Perspectives et limites

5. Accès à un logement / hébergement sécurisé

5.1 Cadre légal

5.2 Insécurité matérielle et condition de logement

5.3 Insécurité juridique et risque d'expulsion

5.4 Violences, vols et différentes formes d'agressions

5.5 Focus sur les femmes et les enfants

5.6 Accès à l'intimité et à un abri protecteur

5.7 Stratégies collectives et rôles des associations

5.8 Vers une sécurisation globale

6. Accès à l'éducation

6.1. Cadre légal

- 6.2. Le défi de la scolarisation et son impact sur l'accès au soin
- 6.3. Alphabétisation et formation des adultes
- 6.4. Limites et besoins pour une éducation inclusive

7. Accès aux droits

- 7.1. Cadre légal
- 7.2. Démarches administrative et freins à l'exercice des droits
- 7.3. Le non-recours au droit et la sous-protection
- 7.4. Faible contact avec les associations et institutions
- 7.5. Ressources solidaires : leviers et mécanismes de contournement
- 7.6. Accès aux ressources solidaires complémentaires

8. Accès au travail

- 8.1. Cadre légal
- 8.2. Des « petits boulots » occasionnels et informels
- 8.3. Barrières administratives et absence de papiers
- 8.4. Déclassement, travail disqualifié et risques de non-paiement
- 8.5. Stratégie de solidarité et d'entre-aide
- 8.6. Les limites du travail informel

9. Accès au sport et aux espaces de détente

- 9.1. Cadre légal
- 9.2. Absence de données directes
- 9.3. Des espaces publics et de la « débrouille »
- 9.4. Des espaces de détente : un besoin social
- 9.5. Limites et perspectives pour un accès effectifs aux loisirs

10. Conclusion

11. Résumé

12. Sources

Focus : LE SYSTÈME D'HÉBERGEMENT D'URGENCE : UN DISPOSITIF SATURÉ ET IMPARFAIT

80

CHAPITRE 4 - VIVRE EN SCUAT À MARSEILLE : UNE ÉPREUVE POUR LA SANTÉ PHYSIQUE ET MENTALE 82

1. Une santé physique marquée par l'insalubrité, les carences et l'instabilité résidentielle

- 1.1. Maladies chroniques : des affections durables et incapacitantes
- 1.2. Risques infectieux et insalubrité environnementale
- 1.3. Nutrition et alimentation déficitaires

2. Santé mentale : stress chronique, traumatismes complexes et isolement psychosocial

- 2.1. Un état psychologique alarmant
- 2.2. Des traumatismes complexes : entre parcours migratoires et violences locales
- 2.3. Stress chronique lié à l'incertitude et à la précarité résidentielle
- 2.4. L'isolement social et la stigmatisation renforcent la détresse psychologique

3. Recours aux soins et accès aux soins : parcours d'obstacles, stratégies de contournement et rôle des médiateurs.trices

- 3.1. Faible couverture sanitaire et recours limité
- 3.2. Accès restreint aux soins psychiatriques et soutien insuffisant
- 3.3. Obstacles multiples et cumulés identifiés
- 3.4. Conséquences sanitaires directes du retard et du renoncement aux soins
- 3.5. Stratégies alternatives et informelles d'accès aux soins
- 3.6. Le rôle crucial des médiateurs.trices et associations
- 3.7. L'impact des expulsions et des déplacements forcés sur le suivi médical

4. La santé des intervenant.es: engagement personnel, épuisement professionnel et détresse psychologique

- 4.1. Engagement intense et implication personnelle élevée
- 4.2. Conditions d'interventions précaires et stress chronique

- 4.3. Exposition répétée à la violence et aux traumatismes indirects
- 4.4. Conséquences directes sur la santé physique et mentale des intervenantes
- 4.5. Manque de soutien et de reconnaissance

5. Conclusion

6. Sources

CHAPITRE 5 - AIDE, ENTRAIDE ET RESSOURCES

91

- 1. La « débrouille » : l'art de faire face à l'urgence**
- 2. Solidarités informelles : l'entraide au sein des squats**
- 3. Le recours aux associations : usages et apports**
- 4. Obstacles et non-recours : quand l'aide n'atteint pas toutes les personnes**
- 5. Initiatives communautaires et pratiques d'empowerment**
- 6. Tensions et leviers pour l'action collective**
- 7. Conclusion**

CHAPITRE 6 - PERSPECTIVES ET CADRE DE RECOMMANDATIONS: CONSOLIDER, COOPÉRER, CO-CONSTRUIRE

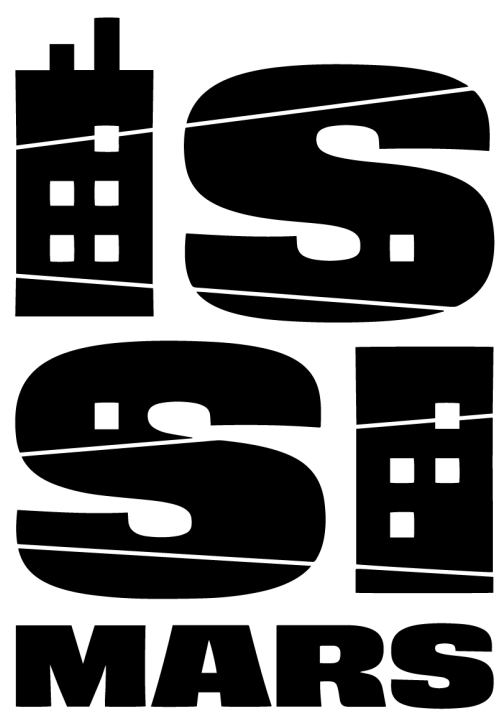
101

- AXE 1 – Faciliter l'accès aux services essentiels**
- AXE 2 – Garantir l'accès à un habitat digne**
- AXE 3 – Soutenir et co-construire des solutions**

CONCLUSION

103

PARTIES PRENANTES DU PROJET



REMERCIEMENTS

L'équipe de ISSimars souhaite remercier toutes les personnes vivant en squat et tous les partenaires associatifs, les collectifs, les bénévoles, les institutions qui ont participé au projet, ont aidé à la définition des objectifs de recherche, à élaborer les questionnaires et les grilles d'entretiens, réalisé la distribution des objets uniques pour la méthode capture/recapture, ont facilité ou passé des entretiens, ont participé aux multiples réunions (cotech et copil) et enfin, qui ont effectué les relectures.

Un remerciement particulier à :

- **Carine Magen** et **Juan Diego Poveda** du comité de rédaction du rapport ;
- **Snjezana Huette, Grace Inegbeze, Joy Henry Omoregie, Quentin Rousseeuw, Saaba Diallo, Merwane Mostefaoui, Kharoti Ehsanullah**, les enquêtrices et enquêteurs du projet ;
- **Anthony Micallef**, le photographe ;
- **Charlotte Juin**, venue en renfort durant la collecte de donnée.

Merci enfin à l'Agence Nationale de Recherche, la Ville de Marseille, la DDETS, Action contre la Faim et la Fondation pour le logement dont les financements ont permis la réalisation de l'étude.

LISTE DES ACRONYMES

AAH	Allocation aux adultes handicapés
ACF	Action contre la Faim
ADA	Allocation pour demandeur d'asile
ADDAP 13	Association départementale pour le développement des actions de prévention 13
AME	Aide Médicale d'État
AMPIL	Action méditerranéenne pour l'insertion sociale par le logement
ASF	Architectes sans frontières
ASSAb	Accès aux soins des sans-abri
ASUD	Association Auto-support et réduction des risques parmi les usagers et ex-usagers de drogues
AUP	Associations des usagers de la PADA
CADA	Commission d'accès aux documents administratifs
CAF	Caisse d'allocations familiales
CCAS	Centre communal d'action sociale
CEREMA	Centre d'étude et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement
CHO3	Collectif des habitants organisés du troisième arrondissement de Marseille
CMU	Couverture maladie universelle
CNRS	Centre national de la recherche scientifique
Comede	Comité pour la santé des exilé-e-s
COFIL	Comité de pilotage
COTECH	Comité technique
CPAM	Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CRA	Centre de rétention administrative
CSS	Complémentaire santé solidaire
DAHO	Droit à l'hébergement opposable
DALO	Droit au logement opposable
DDD	Défenseur-e des Droits
DDETS	Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités
DEPP	Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance
DIHAL	Direction interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement
DIY	<i>Do it yourself</i> (bricolage)
ETHOS	Typologie européenne de l'exclusion liée au logement
FAS	Fédération des acteurs de la solidarité
FLE	Français langue étrangère
FSL	Fonds de Solidarité pour le Logement
HAS	Habitat Alternatif Social
HLM	Habitation à loyer modéré
HUDA	Hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile
IDF	Île-de-France
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
INSERM	Institut national de la santé et de la recherche médicale
IRD	Institut de recherche pour le développement
ISSimars	Itinéraires et SituationS de vie en squat à Marseille
JUST	Justice et Union pour la Transformation Sociale
LGBTQIA+	Lesbiennes Gays Bisexuel·les Transgenres Queer Intersexué·es Asexuel·les Aromantiques et autres genres et sexualités
Loi EGalim	Loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous
Loi ELAN	Loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique

MNA	Mineurs non accompagnés
ONG	Organisation non-gouvernementale
PACA	Provence-Alpes-Côte d'Azur
PASS	Permanence d'accès aux soins de santé
PIDESC	Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels
PUMA	Protection universelle maladie
RDS	<i>Respondent Driven Sampling</i> (Echantillonnage fondé sur les répondants)
RSA	Revenu de solidarité active
SAMU	Service d'aide médicale d'urgence
SDF	Sans domicile fixe
SESSTIM	Sciences économiques et sociales de la santé et traitement de l'information médicale
SIAO	Service intégré d'accueil et d'orientation
TELEMMe	Temps, Espaces, Langages, Europe Méridionale, Méditerranée
UMR	Unité mixte de recherche
UNICEF	<i>United Nations International Children's Emergency Fund</i> (Fonds des Nations unies pour l'enfance)



INTRODUCTION

GENÈSE DU PROJET ISSIMARS

Le projet ISSimars est né d'une impulsion forte des acteurs associatifs marseillais, notamment membres du collectif ALERTE PACA, qui ont été les premiers à alerter sur l'absence criante de données fiables et actualisées concernant les personnes vivant en squat à Marseille. Face à ce vide de connaissances, ils ont initié une démarche originale en allant chercher des partenaires scientifiques pour construire un projet de recherche ambitieux, à la croisée des savoirs expérientiels, des pratiques de terrain et des méthodes de la recherche académique. C'est ainsi qu'est née une collaboration inédite entre des personnes vivant en squat, des associations communautaires et de terrain, des laboratoires de recherche et des institutions publiques.

CONTEXTE

Les situations de sans-abrisme en augmentation en France

Les personnes vivant des expériences de sans-abrisme sont de plus en plus nombreuses en France (Duvoux et Lelièvre 2021). Les prévisions sociodémographiques projettent des chiffres alarmants de précarisation des populations et de l'augmentation de ces situations (Anon 2016). La crise sanitaire récente n'a fait qu'amplifier ce phénomène, à l'instar du rapport récent de l'INSEE décrivant une précarité accentuée des bénéficiaires de l'aide alimentaire en raison de la crise de la COVID-19 (2022). Parmi les situations d'absence d'hébergement ou d'hébergement précaire ou temporaire, le savoir expérientiel des personnes concernées est multiple selon ses formes, sa durée et les raisons qui en sont à l'origine. Une récente étude conduite en Grande-Bretagne, qui rassemble les données de deux grandes cohortes de personnes suivies

depuis leur naissance, montre que 6,1 % de la population étudiée a déjà vécu des expériences de sans-abrisme, dont un quart concerne des expériences de vie en squat (J. White *et al.* 2022). Les situations d'hébergement temporaire précaire, telles que la vie en squat ou dans des abris non officiels, sont de plus en plus répandues mais restent insuffisamment connues et les lieux de vie difficiles d'accès (Busch-Geertsema, Culhane et Fitzpatrick 2015).

L'impact sur la santé des conditions de vie en logements dégradés

Si la crise liée à la COVID-19 a permis de proposer des mises à l'abri de personnes vivant des situations de sans-abrisme, les personnes qui se trouvaient dans des squats ont reçu moins d'attention, alors que les expériences de vie en squat peuvent se prolonger dans le temps (Fuller-Thomson, Hulchanski, et Hwang 2000).

Le mal-logement est un déterminant majeur de la santé (Santé publique France, 2021) : « *Les effets de la mauvaise qualité du logement et de sa suroccupation sur la santé mentale, l'anxiété, la dépression, l'agressivité ont été scientifiquement démontrés. Le mal-logement a aussi un impact majeur sur la santé physique en favorisant la propagation des maladies infectieuses. La présence de moisissures constitue un risque pour la santé, notamment d'irritation et de symptômes respiratoires, particulièrement pour les personnes à risque.* » Les données de santé indiquent que les personnes dans ces situations ont un risque de mortalité beaucoup plus élevé (J. White *et al.* 2022). Elles sont sujettes à des risques de saturnisme et de maladies à déclaration obligatoire (SPF 2014, étude QualiSurv habitat). Ces personnes sans-abris ou en squat présentent également une prévalence élevée des troubles liés à l'usage de drogues, de comorbidités psychiatriques (Grattan *et al.* 2022) ainsi qu'une prise en charge tardive des affections liées aux maladies infectieuses (Arum *et al.* 2021).

Les difficultés d'accès aux services essentiels

Plus généralement, elles ont des difficultés d'accès aux services de prévention et de soins, pour des raisons multiples comme l'inadéquation des services pour des publics aux parcours complexes, le

non-recours à ces services jugés non prioritaires pour ces personnes et la rareté des services d'aller-vers. Il a été montré que l'accès à des programmes d'hébergement tel que « *housing first* » (Tinland *et al.* 2020) réduit le nombre d'hospitalisations et le recours aux services d'urgence chez les personnes en précarité de logement (Peng *et al.* 2020).

Une revue de la littérature sur les besoins socio-sanitaires des publics sans-abris souligne l'importance du manque en biens et services essentiels (eau, nourriture, sécurité, foyer) les barrières d'accès aux biens et services de santé (Omerov *et al.* 2020).

Le pouvoir d'agir et les ressources à valoriser

Cependant, ces situations peuvent également être source d'*empowerment*/capacitation et de capacitation (Aiguier, 2017) (auto-organisation, entraide, solidarités, partage de savoirs, réseaux, etc.) qui pourraient inspirer des pratiques collectives d'émancipation à valoriser ou à rendre visible (Bouillon 2002).

MARSEILLE, MARQUÉE PAR LES INÉGALITÉS, LE MAL-LOGEMENT ET LE SANS-ABRISME

Parmi les 20 arrondissements les plus pauvres des grandes villes, 12 sont à Marseille où près de la moitié du périmètre communal est classée en « *zone urbaine sensible* ». Dans cette ville, le taux de pauvreté s'élève à 26 % (la moyenne nationale étant de 14,5 %), approchant même les 40 % dans certains arrondissements du centre-ville (1^{er}, 2^e, jusqu'au record national de 52 % dans le 3^e) et des quartiers Nord (14^e, 15^e).

Aucune autre grande ville française ne présente une telle concentration de pauvreté. Ce contexte favorise l'abondance d'habitats indignes. Le drame de la rue d'Aubagne en 2018 l'a tragiquement révélé. En 2022, le projet ASSAb a recensé 16 000 personnes qui s'étaient retrouvées en situation de rue au moins une fois dans l'année.

La pandémie de Covid-19 est venue aggraver encore ces situations de pauvreté. Les conséquences sanitaires et sociales de cette crise

percutent de plein fouet les personnes les plus précaires, privées d'un toit ou mal logées, ainsi que le rappelle le Collectif ALERTE PACA dans ses rapports publiés en octobre 2020 et 2021.

Concernant l'accès au logement pour toutes et tous, la ville est par ailleurs marquée par quatre problématiques : la carence en logement social; la saturation du système d'hébergement d'urgence et d'insertion au regard des besoins, la connaissance incomplète de l'état du parc d'hébergements et de logements; la méconnaissance du nombre exact et du profil des personnes vivant à la rue, en squat, en bidonville et/ou nécessitant une mise à l'abri, une place en hébergement d'urgence ou une place d'accueil, d'hébergement et de réinsertion (Collectif ALERTE PACA, 2022).

En mars 2022, ce collectif publiait son rapport « *Vivre en squat, une fatalité à Marseille?* » issu d'un travail inter-acteurs réunissant des personnes concernées et plus de 10 associations et collectifs. Il y estime à 37 le nombre de squats de plus de 10 habitant.e.s. 24 squats ont ainsi été visités et représenteraient à eux seuls près de 3 000 personnes. C'est la première fois qu'une estimation du nombre de lieux de vie en squat a été réalisée à Marseille et qu'un rapport cherche à montrer les différentes situations de vie rencontrées. Cet état des lieux ne recense pourtant pas les squats et les bidonvilles habités par des Roms ou des personnes perçues comme tels, faisant déjà l'objet d'un travail d'analyse à l'échelle des Bouches-du-Rhône. Il ne recense pas non plus les squats habités par engagement politique ou artistique. Pourtant, il existe probablement une porosité entre ces publics et ces lieux de vie. Cette estimation, sûrement encore éloignée de la réalité, nécessite d'être approfondie. Le collectif appelle ainsi dans ce rapport à la création d'un espace d'échange mêlant associations et pouvoirs publics afin de poursuivre ce diagnostic et « *co-construire une réponse adaptée aux situations de squats à Marseille* ».

Couplé à une volonté politique locale, ce rapport du collectif ALERTE PACA a marqué le début d'une dynamique d'échange entre pouvoirs publics, dont la Ville et l'État, et les acteurs associatifs impliqués sur cette thématique, à la genèse du projet ISSimars.

OBJECTIF GÉNÉRAL

Ce projet opérationnel et scientifique a pour but d'estimer la population des personnes qui vivent en squat dans la ville de Marseille, de documenter leur parcours, leur situation socio-sanitaire, de comprendre leurs besoins d'accès ou de sortie de vie en squat, et d'identifier les situations à risque, les barrières et les leviers d'accès aux services essentiels, sociaux et de santé.

Objectifs secondaires

- Estimer le nombre total de personnes vivant en squat dans la ville de Marseille;
- Affiner les typologies des squats et les statuts d'occupation existants;
- Étudier les parcours et les profils, les conditions de vie, les situations socio-sanitaires et les besoins multisectoriels de ces populations, particulièrement les femmes et familles avec enfants;
- Identifier l'accès et les barrières d'accès aux services essentiels et aux droits, y compris aux soins et à la santé;
- Caractériser les ressources existantes et les stratégies de prévention et de protection collectives et individuelles mises en œuvre;
- Mesurer la prévalence de l'usage de substances psychotropes et les pratiques à risque associées;
- Analyser le choix libre, assumé ou contraint du recours au squat;
- Déterminer l'acceptabilité et/ou l'impact de la médiation sociale et en santé;
- Observer l'impact de la recherche sur les liens entre habitant.es des squats et acteur.rices de terrain.

IMPLICATION DES ÉQUIPES DANS LA RECHERCHE

Une gouvernance partenariale inédite

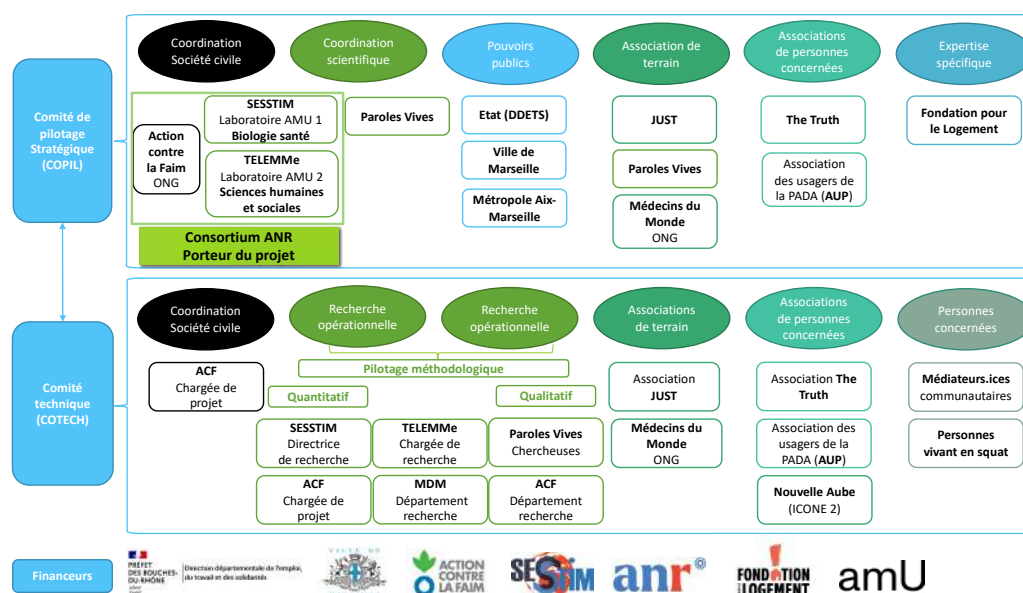
L'une des principales forces du projet ISSimars réside dans la mise en place d'un comité de pilotage (COPI) réunissant l'ensemble des parties prenantes — associations, collectifs, personnes concernées, institutions publiques, chercheurs-ses — autour d'une même table, et ce, tout au long du projet. Une telle configuration, alliant diversité d'acteurs, co-construction et pilotage collectif, est exceptionnelle à l'échelle locale comme nationale. Elle témoigne d'une volonté commune de comprendre et d'agir de manière concertée face à des réalités complexes, dans le respect des savoirs de chacun.

Le projet s'organise autour de deux comités :

- **Un comité de pilotage stratégique (COPI),** qui se réunit depuis janvier 2023, et favorise les échanges tout au long du projet. Il inclut des chercheur-ses et ingénier-ses (SESSTIM, TELEMMe), les acteurs associatifs de terrain et communautaires, les personnes concernées, et les acteurs associatifs et institutionnels (Action contre la Faim - ACF, Paroles Vives, Médecins du Monde, l'Association des Usagers de la Pada - AUP, The Truth, JUST, Fondation Pour le Logement - FLD, État (DDETS – Direction Départementale de l'Emploi du Travail et de la Solidarité), Ville de Marseille et Métropole Aix-Marseille);

- **Un comité technique scientifique et opérationnel,** qui se construit depuis fin 2022, regroupant :

- **L'équipe de recherche scientifique multidisciplinaire,** aux compétences complémentaires et aux méthodologies innovantes en épidémiologie sociale, sociologie, anthropologie, géographie, droit et histoire de la santé. Constitué par deux laboratoires d'Aix-Marseille Université (le SESSTIM attaché à l'INSERM et à l'IRD et l'UMR TELEMMe rattachée au CNRS) et par PAROLES VIVES, association de recherche-action en sciences sociales.
- **Les acteurs de terrains multisectoriels** - Action contre la Faim coordonne le projet et engage le soutien de ses départements internationaux de recherche, de communication et de plaidoyer; des associations favorisent l'accès aux sites où elles proposent déjà des services (accompagnement et/ou médiation sociale, juridique et/ou de santé et/ou de la réduction des risques) : Médecins du Monde, JUST, Nouvelle Aube, AUP, Paroles Vives; trois associations de personnes concernées / communautaires représentent les familles nigérianes (The Truth), les demandeur-ses d'asile (AUP), les personnes utilisatrices de drogue (Nouvelle Aube). La Fondation pour le logement amène son expertise sur le sans-abrisme et le *mal-logement*.



- **Aiguier, Pauline.** *Empowerment et santé : une sociologie de la capacitation*. Thèse de doctorat, Université d'Aix-Marseille, 2017. <https://hal.archives-ouvertes.fr>
- **Arum, Claire, et al.** « Infectious Disease Burden and Delayed Care among Homeless Populations » *Journal of Urban Health*, vol. 98, no. 1, 2021, pp. 45–56. <https://doi.org/10.1080/09669582.2021.1905969>
- **Bouillon, Florence.** *Squats : entre illégalité et solidarité*. Paris, 2002.
- **Busch-Geertsema, Volker, Dennis P. Culhane, and Suzanne Fitzpatrick.** « A Global Framework for Understanding and Measuring Homelessness » *Habitat International*, vol. 46, 2015, pp. 1–10. <https://doi.org/10.1080/0022250X.2015.111238>
- **Collectif ALERTE PACA.** *Vivre en squat, une fatalité à Marseille ?* Rapport, 2022. <https://www.collectif-alerte.fr>
- **Duvoux, Nicolas, et Thomas Lelièvre.** *Les nouvelles figures du sans-abrisme en France*. 2021. <https://hal.archives-ouvertes.fr>
- **Fuller-Thomson, Esme, J. David Hulchanski, and Stephen W. Hwang.** « Squatting and Health: A Longitudinal Study » *Health & Place*, vol. 6, no. 3, 2000, pp. 187–195.
- **Grattan, Mark, et al.** « Substance Use and Psychiatric Comorbidities among Homeless Individuals » *Addiction Research & Theory*, vol. 30, no. 4, 2022, pp. 289–298. <https://doi.org/10.1080/09669582.2021.1905969>
- **INSEE.** *La crise sanitaire a accentué la précarité des bénéficiaires de l'aide alimentaire*. Insee Première, no. 1907, 2022. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6466177>
- **Omerov, Pernilla, et al.** « Health and Social Needs of Homeless People: A Literature Review. » *Scandinavian Journal of Public Health*, vol. 48, no. 5, 2020, pp. 455–463. <https://doi.org/10.1177/1403494819890837>
- **Tinland, Loubière, et al.** « Effectiveness of a housing support team intervention with a recovery-oriented approach on hospital and emergency department use by homeless people with severe mental illness: a randomized controlled trial » *Epidemiology and Psychiatric Sciences*, Vol. 29, No. e169, 1–9. <https://doi.org/10.1017/S2045796020000750>
- **Peng, Ming, et al.** « Housing First Reduces Hospitalizations and Emergency Department Visits » *American Journal of Public Health*, vol. 110, no. 6, 2020, pp. 811–817. <https://doi.org/10.2105/AJPH.2020.305620>
- **Santé publique France.** Le logement, déterminant majeur de la santé des populations. *La Santé en action*, no. 457, sept. 2021. <https://www.santepubliquefrance.fr/les-actualites/2021/le-logement-determinant-majeur-de-la-sante-des-populations-le-dossier-de-la-sante-en-action-n-457-septembre-2021>
- **Santé publique France.** *Étude QualiSurv-Habitat 2013-2014 : effets des conditions de logement dégradées sur la santé*. 2014. <https://www.santepubliquefrance.fr/content/download/369912/3138024>
- **White, James, et al.** « Lifetime Homelessness and Health Outcomes in Two British Birth Cohorts » *The Lancet Public Health*, vol. 7, no. 3, 2022, pp. e210–e219. [https://doi.org/10.1016/S2468-2667\(21\)00252-2](https://doi.org/10.1016/S2468-2667(21)00252-2)
- **White, James W., Mark Hamer, and G. David Batty.** « Body Mass Index and Mortality in Homeless Populations » *Journal of Epidemiology & Community Health*, vol. 76, no. 1, 2022, pp. 12–18. <https://doi.org/10.1136/jech-2021-217123>



METHODOLOGIE

Ce projet s'appuie sur une approche communautaire et mixte (quantitative et qualitative), à forte dimension participative. Elle mobilise une équipe pluridisciplinaire (sociologie, anthropologie, géographie, bio-statistique, etc.) s'appuyant sur une diversité de méthodes. L'équipe de recherche, pendant toutes les étapes du projet, a cherché à faire dialoguer et à confronter ses pratiques avec des acteurs associatifs, des habitant-es des squats et des institutions publiques. L'objectif de cette approche dialogique et itérative avec des allers/retours entre terrain et recherche consiste à pouvoir ajuster les objectifs, la méthodologie et la mise en œuvre au fur et à mesure du projet.

De plus, il est important de préciser que l'ensemble des outils de recherche (questionnaires, guides d'entretiens pour entretiens semi-directif, protocole) ont été co-construits avec les associations, institutions, personnes concernées et partenaires scientifiques.

Le protocole de recherche a été soumis à un comité d'éthique (Comité d'éthique de Aix Marseille Université),

qui a délivré un avis favorable, validant la méthodologie mise en œuvre et les mesures prises pour assurer la confidentialité, le respect du consentement éclairé et la protection des personnes enquêtées, particulièrement vulnérables dans ce contexte d'habitat informel.

L'ensemble des méthodes mobilisées permet à la fois d'estimer la population des personnes qui vivent en squats dans la ville de Marseille, de documenter leurs parcours, leurs expériences liées aux mesures et stratégies d'éviction et d'évacuations, et leurs situations socio-sanitaires.

Dès mai 2023, en appui sur le premier travail de cartographie réalisée en 2022 par le collectif ALERTE PACA, un travail de fond a été mené par ACF pour identifier les principaux sites de squats et bidonvilles de la métropole, cartographier les différentes communautés vivant dans ces espaces, repérer les acteurs de proximité susceptibles de participer au recensement et à la distribution d'objets uniques dans le cadre de la méthode capture-recapture, ainsi que pour identifier

des personnes «graines» pour le lancement du RDS (*Respondent Driven Sampling*). Ce travail d'amorçage a été essentiel pour garantir l'accessibilité, la diversité et la représentativité des publics touchés.

POUR LA PARTIE QUANTITATIVE

La méthodologie capture-recapture couplée au RDS (Heckathorn 2011; R. G. White *et al.* 2015) a été déployée. Cette méthodologie «boule de neige» permet d'atteindre les populations «cachées» en donnant des coupons à chaque «recrutement» fait par les répondant-es clés eux-mêmes. Ces dernières, appelées «graines», identifiées par les acteurs, lancent le recrutement de l'échantillon, assurant une représentativité de la population ciblée par l'étude.



Atelier formation des enquêteur-ices

La réussite de cette phase repose largement sur l'engagement des enquêteur-ices pairs, c'est-à-dire des personnes issues des communautés concernées, formées pour administrer les questionnaires dans des conditions éthiques, sécurisées et respectueuses de toutes les participant-es.

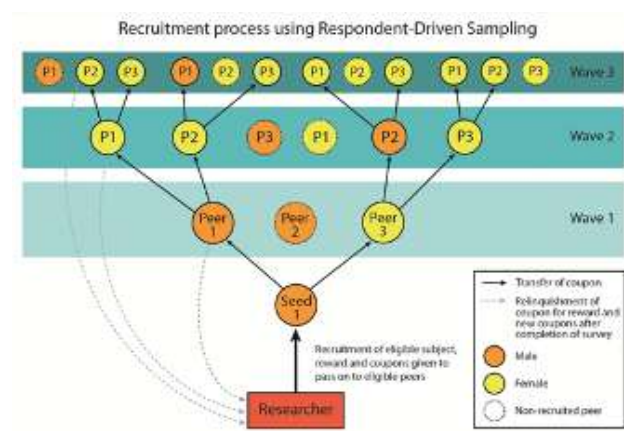
Ces enquêteur-ices – souvent membres d'associations partenaires ou habitant-es actuel-les ou ancien-nes de squats – ont été formé-es durant plusieurs jours par

les membres associatifs et chercheur-ses de l'équipe-projet, autour de :

- la méthodologie capture-recapture et RDS;
- la conduite de questionnaire en contexte sensible;
- les principes de confidentialité, consentement, liberté de réponse et éthique relationnelle.

L'objectif initial était d'inclure 800 personnes vivant en squat ou bidonville à Marseille. Entre juin et novembre 2024, 375 personnes ont été recrutées grâce à la méthode RDS, depuis les 22 «graines», sélectionnées pour leur ancrage dans leur communauté (origine, localisation, genre, type de squat, etc.).

Ces premier-ères répondant-es étaient en charge de recruter d'autres personnes correspondant aux critères d'éligibilité en leur remettant des coupons fournis lors de leur passage sur le site (vague 1). Les personnes à qui la «graine» aura remis des coupons seront elles-mêmes en charge de recruter d'autres connaissances (vague 2), et ainsi de suite jusqu'à atteindre la taille de l'échantillon souhaitée pour répondre aux objectifs de l'étude.



Un questionnaire multisectoriel couvrant un large spectre (état de santé, consommation de substances, accès aux droits, violences subies, stratégies de survie, indicateurs de capacitation) a été administré par des enquêteur-ices issues des communautés ciblées et formées.

Le processus s'est déroulé ainsi :

1. Chaque graine correspondant aux critères d'inclusion répondait à un questionnaire administré par un-e enquêteur-ice pair, et recevait 10€ en ticket-service.

Les critères d'inclusions des personnes pouvant participer aux enquêtes quantitatives :

- Être âgé-e de plus de 18 ans ;
- Vivre dans l'agglomération marseillaise ;
- Vivre dans des habitats de la typologie ETHOS : qui classe les personnes sans abri en fonction de leur situation de vie ou de logement (Amore et al., 2011). Les catégories retenues pour cette étude concernent les personnes : en habitat précaire (cat 8), sans bail de sous-location (cat 8.2), en occupation illégale d'un terrain (cat 8.3), menacées d'expulsion (cat 9), sous décision d'expulsion (cat cat 9.1), sous avis de saisie (cat 9.2), vivant dans des structures provisoires/non conventionnelles sur des terrains occupés sans titre (cat 11).

2. Elle recevait ensuite 3 coupons anonymes, à distribuer à des connaissances remplissant les mêmes critères.

3. Chaque nouvelle personne venue avec un coupon et correspondant aux critères :

- Était interrogée ;
- Recevait 10€ de ticket service et un ticket de transport en commun pour sa participation ;
- Recevait à son tour 3 coupons à distribuer ;
- Pour chaque coupon distribué qui donnait lieu à une participation effective, elle recevait un bonus de 10€ supplémentaires.

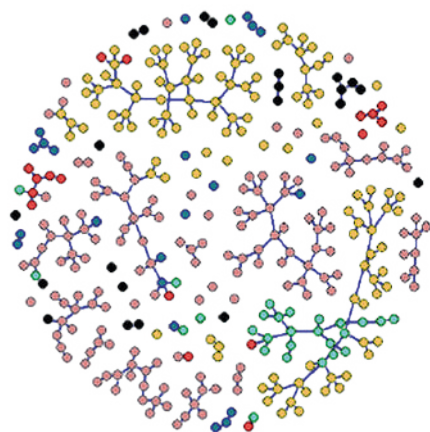
Visualisations et dynamiques relationnelles

L'analyse des données issues du RDS a permis de générer des graphes de réseaux sociaux, offrant une lecture fine des liens de proximité entre les personnes vivant en squat. Ces visualisations révèlent non seulement la structure des réseaux communautaires, mais aussi l'existence de relations extra-communautaires significatives, témoignant d'un certain degré de porosité entre groupes, d'entraide intra et inter-sites ou de mobilités inter-communautaires. Ces graphes permettent ainsi de mieux comprendre les dynamiques sociales à l'intérieur des squats marseillais.

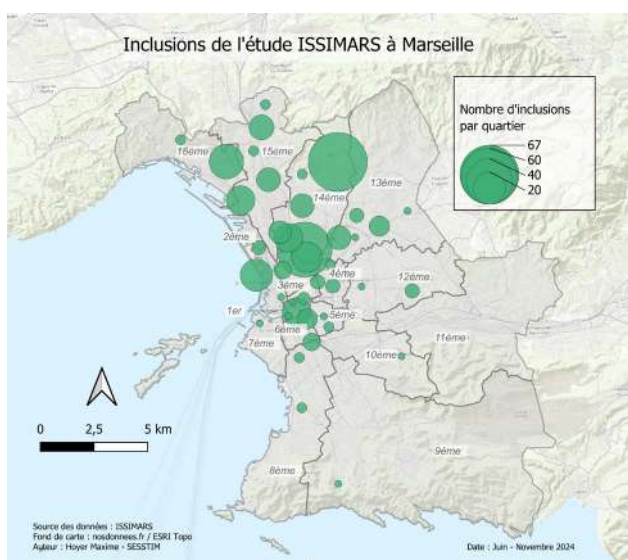
Par ailleurs, la carte des inclusions produite à partir des données collectées offre une représentation géographique des lieux de vie des participant-es au moment de l'enquête, permettant d'évaluer la représentativité

Figure 2 : Enquêtrice faisant passer un questionnaire
Figure 3 et 4 : coupons de recrutement, ticket service et système du RDS





- Afrique centrale / de l'Est
- Afrique de l'Ouest
- Afrique du Nord
- Asie / Moyen-Orient / Amérique du Sud
- Europe du Sud / de l'Est / Caucase
- France / Belgique



territoriale de l'échantillon. Elle croise cette répartition spatiale avec les origines géographiques déclarées des participant-es, soulignant la diversité des parcours migratoires et les zones d'ancrage précaires au sein de la ville.

Méthode capture-recapture : estimer les populations « cachées »

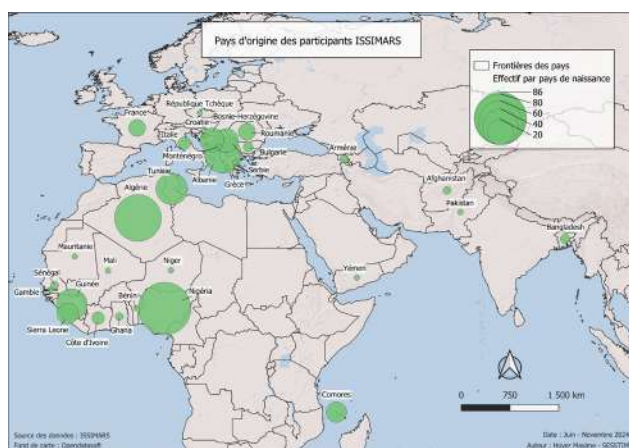
En parallèle, la méthode capture-recapture a été déployée afin d'estimer la taille totale de la population vivant en habitat informel à Marseille.

Pendant deux semaines (du 10 au 21 juin), 20 acteur-rices de terrain formé-es ont distribué un objet unique identifiable (porte-clés lampe) à des adultes vivant en squat ou bidonville. Lors de leur participation au RDS, les personnes étaient interrogées sur la réception de cet objet. Le croisement des données a permis une estimation statistiquement robuste, avec 95% de fiabilité.



Objet unique (porte-clés lampe)

Pays d'origine des participant-es ISSimars



$$\begin{array}{l}
 \text{Taille de la population} = 5839 \\
 \text{Nombre d'objets uniques distribués} = 436 \\
 \text{Nombre d'inclusions dans la cohorte} = 375 \\
 \text{Intervalle de confiance à 95\%} = [3827 ; 7852] \\
 \text{Nombre de personnes incluses ayant eu l'objet unique} = 28
 \end{array}
 \quad
 \begin{array}{l}
 \text{Formule pour l'estimation de la population:} \\
 5839 = \frac{(436 * 375)}{28}
 \end{array}$$

Objet unique (formule pour l'estimation de la population)

ESTIMATION DE LA POPULATION VIVANT EN SQUAT À MARSEILLE

À partir de la méthode capture-recapture, l'estimation de la population vivant en squat ou en bidonville à Marseille a été réalisée selon la formule $N = ((n1 * n2)) / m$ où $n1$ représente le nombre de personnes ayant reçu l'objet unique lors de la phase de « capture », $n2$ le nombre de personnes interrogées dans le cadre du RDS, et m le nombre de personnes déclarant avoir reçu l'objet. Cette méthode a permis d'estimer une population - de **5839 personnes**, avec un intervalle de confiance à 95% compris entre [3827;7852] personnes, soulignant l'ampleur et l'invisibilisation de cette réalité urbaine.

Il est important de noter que cette estimation ne prend pas en compte les enfants, ni les mineur-es non accompagné-es, qui représentent pourtant une part significative des habitant-es de ces espaces, ce qui suggère que la population réelle est sans doute encore plus élevée.

POUR LA PARTIE QUALITATIVE

Enquête sur les conditions de vie (SESSTIM)

Un sous-échantillon de 30 personnes issues du RDS a été sélectionné pour des entretiens semi-directifs. Ces entretiens ont permis de documenter les trajectoires migratoires, les pratiques de consommation, les stratégies de soin, les rapports au territoire et les formes d'isolement ou de solidarité.

L'enquête a permis à 24 personnes d'intégrer la recherche en participant à des entretiens semi-directifs. La plupart des entretiens a eu lieu dans les locaux dédiés à la recherche, alors que d'autres se sont déroulés *in situ*, dans le lieu de vie des personnes. Cela a ainsi nourri la partie qualitative d'observations ethnographiques, aidant à éclaircir le contexte.

Les entretiens, d'une durée moyenne de 38 minutes, se sont majoritairement déroulés en français. Cependant, quelques personnes ont préféré s'exprimer en anglais.

Chaque entretien a été enregistré sur un support sécurisé et retranscrit, de façon anonymisée, selon les conventions de confidentialité.

L'ensemble du corpus a été soumis à une analyse thématique en partie déductive et partiellement inductive, en s'appuyant sur les principes de la *grounded theory*. L'analyse a permis de faire émerger directement des paroles des participant-es les thèmes qui revenaient et/ou qui étaient particulièrement significatifs. Les principaux résultats, réunis par axes, ont été présentés et discutés avec toute l'équipe et triangulés avec les résultats du volet quantitatif et des autres entretiens.

Récits d'habitat et cartographie mentale (TELEMMé & Paroles Vives)

Une enquête spécifique *in situ* a été menée auprès de 10 personnes vivant en squat, avec pour objectif d'explorer les pratiques de l'habiter, les circulations entre lieux, les attachements et les significations données à l'espace. Ces entretiens, d'une durée comprise entre 1h20 et 2h, ont également fait émerger une multitude de thématiques annexes tel que le rapport aux associations et aux pouvoirs publics ou les pratiques d'entraide et les stratégies de « débrouille ». Deux récits ont été transformés en cartes biographiques et mentales, enrichies par des focus groupes participatifs.



Entretien avec un habitant de squat - Marseille

Enquête auprès des acteurs associatifs, collectifs et institutionnels (Paroles Vives & TELEMMe)

Une série de 15 entretiens semi-directifs a été menée avec des professionnel·les, bénévoles et collectifs accompagnant les habitant·es de squats. Elle permet d'éclairer les pratiques, les contraintes systémiques, les formes d'engagement, les coopérations, conflits et dynamiques collectives autour de ces lieux de vie stigmatisés.

ANALYSE DES DONNÉES

L'analyse des données s'est appuyée sur une intégration et une triangulation méthodique des différentes formes de données recueillies – quantitatives (questionnaires RDS), qualitatives (entretiens semi-directifs, observations, cartographies mentales) et institutionnelles (entretiens avec les acteurs de terrain). Cette approche a permis de croiser les regards, valider les résultats par recoupement, et d'enrichir la compréhension des réalités de vie en squat.

L'ensemble du processus analytique a été mené de manière intersectorielle et interdisciplinaire, mobilisant des compétences en santé publique, sociologie, géographie, anthropologie, travail social et militantisme. Ces analyses ont été réalisées collectivement lors de plus d'une vingtaine de réunions du comité technique (COTECH), qui ont permis d'affiner les hypothèses, de présenter les résultats, de discuter des interprétations, et de construire une lecture commune des données.

LIMITES MÉTHODOLOGIQUES : DES CONTRAINTES STRUCTURELLES ET CONTEXTUELLES

Malgré la solidité du protocole méthodologique mobilisé, plusieurs limites doivent être soulignées, en lien à la fois avec les caractéristiques

des outils mobilisés (RDS, capture-recapture) et le contexte socio-politique de la période d'enquête.

Des communautés partiellement atteintes

La méthode RDS repose sur la dynamique des réseaux sociaux internes aux communautés. Certaines communautés présentes sur le territoire marseillais – notamment les personnes d'origine kurde, comorienne ou encore des pays d'Asie du Sud – ont été difficilement accessibles, du fait de réseaux plus restreints, de méfiances renforcées ou de l'absence de graines bien identifiées. Ces groupes restent donc sous-représentés dans notre échantillon, malgré les efforts déployés pour diversifier les profils et les territoires.

Une période d'enquête perturbée

Initialement prévue sur quelques mois, la phase de recrutement a dû être prolongée. L'été 2024 a été marqué par plusieurs événements perturbateurs :

- la préparation des Jeux Olympiques à Paris, qui a eu d'importantes répercussions sécuritaires à Marseille,
- la mise en œuvre du Plan « *Place nette* » du gouvernement, avec des interventions policières accrues dans les quartiers populaires et les squats, entraînant un climat de tension, de contrôles renforcés, voire de violence,
- une augmentation du nombre d'expulsions (loi Kasbarian-Bergé 2023), générant chez les habitant·es une plus grande peur de sortir, de se signaler ou de participer à une enquête.

Ces éléments ont non seulement ralenti le rythme des inclusions, mais ont aussi pu biaiser la participation, en dissuadant certaines personnes de participer.

Des inégalités de genre et de parentalité

Certaines femmes isolées, notamment avec enfants à charge, ont été plus difficilement accessibles, en

particulier pendant les mois d'été. Le manque de relais de garde et un contexte général d'insécurité ont freiné leur capacité à se déplacer jusqu'aux lieux d'enquête. Ce facteur a pu limiter la visibilité de certaines expériences de vie spécifiques, notamment liées aux violences genrées, à la monoparentalité ou à l'accès aux services essentiels pour les enfants.

SOURCES

- **Amore, Katia, Julius Rankin, et Serena Tosi.** *The ETHOS Typology on Homelessness and Housing Exclusion*. European Federation of National Organisations Working with the Homeless (FEANTSA), 2011.
- **Heckathorn, Douglas D.** «Respondent-Driven Sampling: Theory, Limitations, and Improvements.» *Social Problems*, vol. 57, no. 1, 2011. pp.28-51. <https://doi.org/10.1525/sp.2010.57.1.28>
- **White, Richard G., Matthew Hakim, James Salganik, Matthew J. Spiller, et Peter Vickerman.** «Strengthening the Reporting of Observational Studies in Epidemiology for Respondent-Driven Sampling Studies: 'STROBE-RDS' Statement.» *Journal of Urban Health*, vol. 92, no. 1, 2015, pp. 6–27. <https://doi.org/10.1080/0022250X.2015.111238>



CHAPITRE 1

LES SQUATS : TYPOLOGIE COMPLEXE ET DYNAMIQUE

«Aucune définition n'est satisfaisante : la ville est le processus de sa construction et de-destruction permanente.» (Agier, 2015, p. 9)

À Marseille, le squat ne saurait être réduit à une simple occupation illégale, à une occupation précaire ou à une détention temporaire. Il est l'expression d'une pluralité de situations, à la croisée de l'urgence (logiques de survie par auto-abritement), la précarité sociale, civile (avec ou sans titres de séjour, de protection), économique (situations de dépendance et d'exploitations multiples : travail non déclaré, sous une autre identité, avec faux titres...), des revendications sociales, politiques, culturelles, sanitaires, etc. Loin de constituer un phénomène homogène, le squat recouvre des réalités très diverses : des biens meubles, qu'ils soient en propriété ou (ap)propriés (voiture, camions, caravanes, mobil-homes, cabanes, tentes...) mais aussi de biens immeubles vacants, sans usage, sans vocation,

ni destination, parfois en état de mésusage ou même de péril du fait de leur non-utilisation (appartements, maisons, hangars, entrepôts, usines...). Ces occupations répondent à l'exclusion du marché du logement, relèvent parfois de formes d'autogestion alternatives, mais peuvent aussi s'inscrire dans des systèmes d'exploitation économique et sociale.

Ce qui est désigné sous le terme de «squat» reflète en réalité une dynamique complexe des différentes formes d'habitat, elles-mêmes corrélées à l'environnement du logement urbain (et parfois en périurbain et rural) – et notamment au mal-logement dans son ensemble. La grande diversité des situations rencontrées par les équipes du projet ISSimars illustre la complexité du phénomène, en cohérence avec les analyses des urbanistes et sociologues de la ville, notamment les travaux de cartographie et d'analyse du logement marseillais liés à la rénovation urbaine, à la



gentrification et aux politiques d'aménagement et sa cartographie (Dorier et Dario, 2020). Ce chapitre déconstruit la terminologie des squats pour proposer une typologie dynamique répartie sur un spectre allant des habitats précaires aux communautés d'habitant·es organisées, de l'habitat temporaire à l'édification sociale, et intègre aussi bien la terminologie des acteur·ices professionnel·les que les mots des personnes concernées. L'enquête ISSimars permet d'éclairer cette complexité. À travers une approche pluridisciplinaire, à l'intersection entre la socio-anthropologie, la cartographie et l'épidémiologie sociale, il s'agit d'appréhender le squat non pas comme une anomalie urbaine, mais comme une manière d'habiter la vacance dans la ville (cf. CEREMA, 2023), où se recomposent les rapports de force entre les individus, les institutions et l'espace urbain lui-même.

1. UNE TENSION ENTRE DROIT DE PROPRIÉTÉ ET DROIT AU LOGEMENT

«Le droit à la ville se manifeste comme forme supérieure des droits : droit à la liberté, à l'individualisation dans la socialisation, à l'habitat et à l'habiter. Le droit à l'œuvre (à l'activité participante) et le droit à l'appropriation (bien distinct du droit à la propriété) s'impliquent dans le droit à la ville» (Lefebvre, 1968, p. 155).

L'opposition entre droit de propriété et droit au logement constitue un point de tension majeur dans la question des squats. D'un côté, la propriété privée est protégée par la loi et souvent perçue comme un principe inviolable. De l'autre, le droit à un logement décent, reconnu comme une nécessité fondamentale, reste souvent insuffisamment garanti, notamment pour les populations les plus précaires.

Etymologiquement, le verbe squatter est issu de l'ancien français : *esquater* ou *esquater* « briser » dér. de *quater* « enfoncer, cacher » et « se cacher, se blottir »

<https://www.cnrtl.fr/etymologie/squatter>

Dans ce cadre, la loi Kasbarian-Bergé adoptée en 2023 renforce considérablement la protection des propriétaires en criminalisant encore davantage l'occupation

sans titre. Toutefois, cette législation a été vivement critiquée par plusieurs institutions, dont le Défenseur des Droits (DDD) et le Conseil constitutionnel, qui soulignent que cette approche répressive néglige les causes structurelles du mal-logement et risque d'aggraver la précarité des personnes concernées.

«Les dispositifs exceptionnels mobilisés pour expulser ou sanctionner des occupants illicites sont justifiés exclusivement par la protection du droit de propriété et non plus par la nécessité de préserver le droit au respect de la vie privée des occupants légitimes, alors même qu'en l'absence de hiérarchie dans l'ordre juridique français, il y a une égalité entre ce dernier et les autres droits fondamentaux (...)». Par ailleurs, l'expulsion porte atteinte au respect de la vie privée et familiale et expose, par la mise à la rue des personnes et de leurs familles, « à des traitements inhumains ou dégradants contraires à la sauvegarde de la dignité humaine ». Enfin, Claire Hédon met en cause l'incapacité de l'État à respecter ses obligations (de résultats) en matière de DALO et de DAHO, et signale l'absence de proportionnalité du texte, qui « ne parvient donc pas à garantir un équilibre nécessaire entre les droits des occupants illicites et ceux des propriétaires » (Avis de la Défenseure des Droits, 2022).

Or, l'analyse des trajectoires des habitant·es des squats révèle des dynamiques bien plus complexes d'occupation, de possession, de détention des biens habités (meubles et immeubles).

L'occupation d'un lieu vacant peut résulter d'un impératif de survie autant que d'une démarche collective d'auto-organisation face à l'absence d'alternatives viables. La possession sans titre (et pas sans droits) interroge la gestion concertée des espaces vacants, alors que de nombreux bâtiments restent inoccupés depuis des années en raison de la spéculation immobilière ou de blocages administratifs. Les marchands de sommeil, les propriétaires (réels ou réputés) de biens immeubles (vétustes, insalubres, indécents, menaçant de ruine...) exploitent la pénurie de logements et la vulnérabilité administrative de certaines populations, transformant la précarité en opportunité de profit illégal. Ainsi, les squats ne sont pas uniquement une transgression juridique, mais aussi le révélateur des contradictions des politiques publiques de logement.

2. UNE HISTOIRE DES SQUATS NÉE À MARSEILLE

LES ANNÉES APRÈS-GUERRE LE SQUAT, UNE SOLUTION DE RELOGEMENT

«En octobre 1946, le Mouvement des squatters est créé à Marseille à l'occasion de la première réquisition sauvage d'une résidence bourgeoise partiellement occupée par une congrégation religieuse. Issu du Mouvement populaire des familles qui les soutient et qui compte plus de 150 000 adhérents, le Mouvement des squatters y trouve autant un vivier de militant·es qu'une source de sympathisants dans les milieux chrétiens. Dans un premier temps, les squatters tentent la conciliation avec les pouvoirs publics, qui font preuve de tolérance face à l'approbation de l'opinion publique. Très vite les squats se multiplient à Marseille, Angers, puis sur l'ensemble des grandes villes françaises. Rien qu'à Marseille, entre 1946 et 1951, les squatters organiseront le relogement de plus de 10 000 familles» (Duport, 2020).

2.1. Les années 1970-1980 : un squat militant, une utopie urbaine

Dans les années 70, «squatter», c'est revendiquer une autre façon de vivre la ville. Des jeunes, des artistes, des militant·es investissent des bâtiments abandonnés pour y créer des espaces de vie collective, des centres culturels, des lieux d'échange. Ils et elles imaginent des alternatives au modèle capitaliste, expérimentent l'autogestion et défendent l'idée que la ville appartient à celles et ceux qui l'habitent.

«À cette époque, squatter était un acte militant. On organisait des assemblées, des concerts, des débats. Ce n'était pas juste pour avoir un toit, c'était une prise de position contre un système.» (Témoignage d'un ancien squatteur, 1984)

Cependant, contrairement à d'autres villes françaises, où le squat commence à prendre une dimension de survie dès les années 1970, Marseille reste longtemps marquée par une opposition nette entre squats militants et dispositifs institutionnels de gestion de la précarité. En effet, la ville met en place, dès cette époque,

des dispositifs de transit, préfigurant ce qui deviendra plus tard un habitat dégradé hors du centre-ville.

2.2. Les années 1990-2000 : quand la précarité prend le pas sur l'idéologie

Avec l'augmentation du chômage et des inégalités, les squats deviennent un refuge pour celles et ceux que la ville rejette. Les familles en détresse, les sans-papiers, les travailleur·ses précaires investissent ces espaces abandonnés, souvent dans des conditions très difficiles.

La réponse des autorités se durcit. Les lois se multiplient pour criminaliser l'occupation sans droit, facilitant les expulsions. Les anciens squats militants disparaissent peu à peu sous la pression de la répression.

2.3. Les années 2000 à nos jours : hyper-précarisation et solutions co-organisées

Les crises économiques, les réformes du logement et l'effondrement des immeubles de la rue d'Aubagne en 2018 transforment encore davantage la situation du logement à Marseille. Le nombre de squats explose, tout comme les expulsions, tandis que la pression immobilière et la spéculation aggravent la précarité résidentielle. Face à ces difficultés, de nouveaux réseaux de solidarité émergent, cherchant à structurer les occupations et à apporter des réponses collectives aux besoins urgents des habitant·es précaires.

Un des exemples marquants de cette période est le squat thérapeutique du Marabout, ouvert en 2007. Ce squat, à la fois lieu de vie et d'accompagnement médico-social, a accueilli des personnes en grande précarité, souvent exclues des dispositifs de soins classiques. Il illustre une approche alternative de la prise en charge des vulnérabilités, articulant hébergement, soins et soutien social dans un cadre autogéré. Dans le même esprit, des collectifs comme Le Mamba, Saint-Just, L'Hiver Solidaire organisent des occupations plus structurées, où se mêlent habitant·es précaires et militant·es. On y trouve des cuisines collectives, des soutiens juridiques, des assemblées générales pour s'entraider.

«Ce n'est pas un squat, c'est une maison du peuple. Ici, on s'organise, on partage, on survit ensemble.» (Membre d'un squat solidaire, 2019)

En 2022, le squat autogéré de Saint-Basile accueillant 40 personnes fait l'objet d'une convention d'occupation précaire de 9 mois, courant jusqu'au 31 mars 2023, entre l'Etablissement Public Foncier PACA, propriétaire des locaux, l'association Habitat Alternatif Social, inscrite dans un collectif d'associations à l'initiative du projet avec l'Association des Usagers de la PADA de Marseille (AUP), et Justice et Union pour la Transformation (JUST), avec le soutien de la Fondation pour le Logement des Défavorisés. *«Ce collectif s'inscrit dans une approche coopérative, basée sur le partage des risques et des responsabilités. Il intervient dans la philosophie de la réduction des risques et de la reconnaissance de la capacité des personnes à agir pour elles-mêmes.»* (Habitat alternatif social, 2023)

UNE ATTENTION PLUTÔT PORTÉE SUR LES BIDONVILLES AU DÉTRIMENT DES SQUATS

Les habitats urbains précaires, indignes, informels, et subis comme alternative à la rue intéressent les acteurs de la lutte contre la précarité et l'exclusion depuis de nombreuses années en France et à Marseille. Ce sont d'abord les notions de «*campements illicites*» et de «*bidonvilles*» qui ont canalisé l'attention des acteurs, au travers d'une approche populationnelle orientée vers les publics Rom et assimilés comme tels.

Avec la Loi Duflot sur le logement social de 2013, qui a insufflé un effort de production de logements sociaux et renouvelé une réflexion autour de l'habitat précaire, des dynamiques inter-acteurs se sont construites autour des situations de mal-logement à Marseille. Cette loi et la circulaire qui en découle imposent de reloger les personnes expulsées de bidonvilles. Elle peine pourtant à être appliquée jusqu'en 2018, avec l'instruction ministérielle de janvier 2018 «*visant à donner une nouvelle impulsion à la résorption des campements illicites et des bidonvilles*», paraissant rompre avec une approche «*tout-expulsion*» qui prédominait jusqu'alors.

Cette instruction est le fruit d'un travail de concertation initiée en 2016, auxquels plus de 10 acteurs clés du réseau et des partenaires d'ISSimars ont participé. Elle fixe également la méthode proposée : il s'agit d'établir des diagnostics site par site et de définir une feuille de route de résorption

des bidonvilles. La Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL) développe en 2019 une plateforme numérique «*Résorption Bidonvilles*», puis élabore une stratégie 2020-2030 en réponse à la recommandation du Conseil de l'Union européenne du 12 mars 2021 pour «*l'égalité, l'inclusion et la participation des Roms*».

En 2020, un rapport inter-associatif porté par Médecins du Monde et Rencontres Tsiganes («*Résorber les bidonvilles dans les Bouches-du-Rhône*») propose un premier diagnostic multisectoriel permettant d'éclairer les pouvoirs publics dans cette stratégie de réduction des bidonvilles.

Les acteurs constatent pourtant depuis plus de cinq ans un accroissement significatif du nombre de personnes, ressortissantes intra et extra-communautaires, contraintes à vivre dans des squats. Alors que des solutions de relogement et de réinsertion sont tentées pour le public vivant en bidonvilles, c'est tout un autre pan des personnes vivant en squat qui reste encore invisible aux yeux de la puissance publique.

3. MARSEILLE : GÉOGRAPHIE DES INÉGALITÉS ET DYNAMIQUES DU SQUAT

Les fractures socio-spatiales très marquées à Marseille font des squats de véritables indicateurs du mal-logement et de puissants révélateurs des inégalités urbaines (ISSimars) :

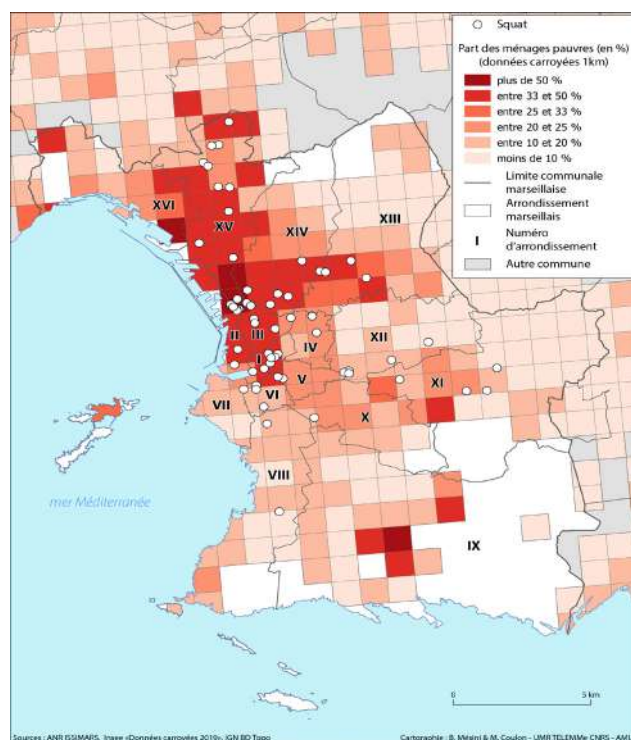
- 96 % des habitantes de squats interrogées ne perçoivent aucune aide sociale minimale (revenu de solidarité active - RSA, allocation pour demandeur d'asile, allocation familiale, adulte handicapé) ;
- 98 % n'ont pas de revenus déclarés ;
- 33 % vivent sans aucune ressource stable.

«On s'est rendu compte que chercher uniquement dans le centre-ville répondait à une logique héritée. En explorant les périphéries, nous avons découvert une multitude de lieux abandonnés, invisibles aux politiques d'aménagement.» (Entretien ISSimars, habitante)

Cette évolution témoigne d'une réappropriation

alternative de la ville, qui se déploie en marge des politiques urbaines officielles dans les « vacants » de la ville, dans les périmètres des opérations d'urbanisme, et en raison du vieillissement des propriétaires (cf CEREMA, 2023 : « 57,7 % des logements vacants détenus par des propriétaires physiques qui ont plus de 60 ans, dont 21,2 % qui ont plus de 80 ans », p. 24). En effet, les inégalités sociales se traduisent en inégalités spatiales : 88 % des squatteurs-ses enquêtés vivent dans les quartiers Nord (arrondissements : 13, 14, 15 et 16) ou le centre-ville (arrondissements : 1, 3, 4, 5), c'est-à-dire dans les secteurs affichant les plus forts taux de pauvreté et les habitats les plus dégradés.

La carte permet de visualiser la distribution spatiale des squats et la part des ménages reconnus comme pauvres par maille de 1 km² à partir des données carroyées de l'INSEE.



4. DÉCONSTRUCTION SÉMANTIQUE ET TYPOLOGIE DYNAMIQUE

Suite à l'analyse thématique des 30 entretiens auprès des participant-es à l'étude qualitative issue de la RDS, plusieurs dimensions ont émergé pour comprendre la typologie des habitats. La diversité des formes d'habitat précaire ne peut être réduite à la seule notion de squat. Il est essentiel de distinguer

les différentes édifications matérielles, les modalités d'appropriation des biens et les formes d'usage.

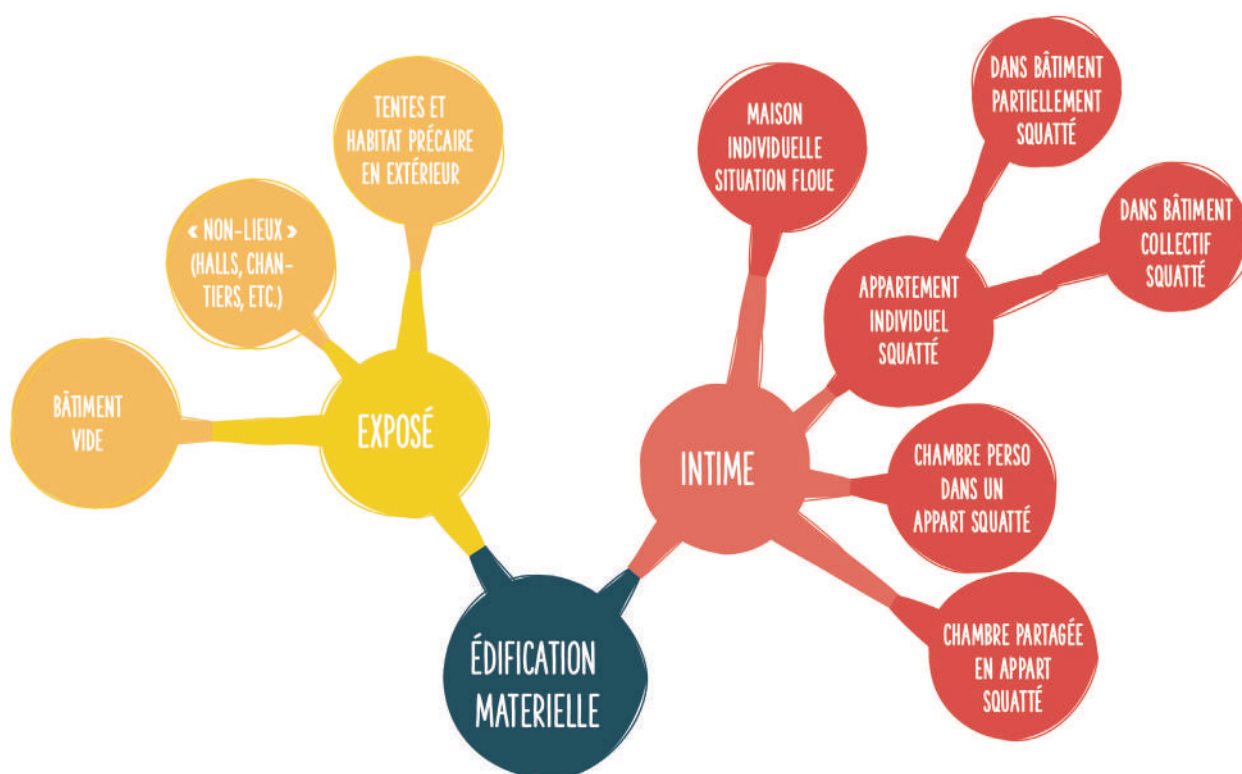
4.1. Diversité des édifications matérielles : de l'exposé à l'intime

L'habitat squatté peut se situer entre deux extrêmes : l'exposé, où l'individu vit dans un espace visible et vulnérable, comme une tente ou un véhicule, et l'intime, où il parvient à recréer un espace personnel, telle qu'une chambre aménagée dans un bâtiment occupé (cf. diagramme des édifications matérielles).

Ainsi, parmi les formes d'habitat précaire intime ou exposé, on retrouve :

- **Les bâtiments abandonnés** offrant un cadre plus structuré mais également soumis aux expulsions. Si les grands bâtiments abandonnés ne permettent pas réellement un soutien à la vie collective, l'occupation d'un bâtiment par un collectif peut offrir à la fois des espaces partagés de socialité et des espaces intimes (chambre ou appartement).
- **Les bidonvilles** : habitats précaires, parfois non raccordés aux services essentiels, souvent en périphérie urbaine. Les bidonvilles sont aussi des lieux d'auto-construction, où les occupant-es développent des stratégies de survie et d'adaptation.
- **Les voitures, épaves et caravanes** : habitats mobiles ou fixes, utilisés souvent faute d'alternative.
- **Un, plusieurs ou l'ensemble des appartements de copropriétés dégradées ou d'immeubles vétustes sans entretien** : où des familles cohabitent dans des conditions insalubres dans un ou dans l'ensemble des appartements du bâti.

« J'ai dormi dans ma voiture pendant trois ans, toujours garé dans une rue différente. À chaque contrôle de police, c'était la peur d'être expulsé, de tout perdre encore une fois. » (Entretien ISSimars, homme).



4.2. Modalités d'appropriation des biens : occupation, possession, détention

L'occupation d'un lieu ne signifie pas toujours une possession légitime. Il existe plusieurs **formes d'appropriation** correspondant aux droits exercés sur le bien habité :

- **Occupation** : utilisation sans droit légal, souvent collective ;
- **Possession** : occupation prolongée pouvant créer une forme de légitimité sociale; La possession : *Possessio* : - 1 - possession, jouissance, propriété. - 2 - au plur. propriétés, domaines, possessions, biens, fortune. - 3 – occupation (militaire).
- **Détention** : utilisation du bien par une tierce personne sans intention de le revendiquer; La détention temporaire et provisoire : pour soi, pour d'autres, pour autrui (*Detentio* : 1. Détention, action de détenir, 2. Séjour, demeure.

Juridiquement, la détention précaire est une possession pour autrui. Une mise à disposition par bail précaire, convention d'occupation temporaire, dispositifs de stabilisation par occupation via associations agréées. (*Grand dictionnaire latin Olivetti*)

Le droit de propriété se définit par trois composantes, qui sont dissociées en situation de squat :

- **Usus** : droit d'usage, (ex. habiter un lieu sans en tirer profit) ;
- **Fructus** : droit d'en tirer un revenu, exploiter un squat pour en retirer un bénéfice (ex. marchands de sommeil) ;
- **Abusus** : titre qui confère le droit de vendre, transmettre, aliéner l'espace occupé.

« Certains squatteurs payent un loyer à des gens qui n'ont aucun droit sur les bâtiments. On appelle ça des faux propriétaires, ils jouent sur la précarité. » (Entretien ISSimars, intervenante)

5. TYPOLOGIE DES SQUATS : LOGIQUES SOCIALES ET FORMES D'HABITATS

Loin d'un modèle uniforme, les squats recouvrent des réalités hétérogènes, selon les conditions matérielles d'occupation, les formes de régulation internes et les trajectoires des occupant-es. Plusieurs axes permettent de caractériser cette hétérogénéité.

5.1. Selon la visibilité et l'exposition des squats

De l'exposé à l'intime : la construction d'un espace vivable

L'occupation d'un squat oscille entre une quête d'intimité et une exposition contrainte. Ces deux dimensions déterminent fortement les expériences vécues par les habitant-es et influencent la manière dont ils et elles investissent et organisent l'espace.

L'exposé désigne les situations où les occupant-es sont visibles et vulnérables aux interventions extérieures, expulsions, contrôles de police, réactions hostiles du voisinage, ou encore à l'environnement (bruit, exposition à des températures extrêmes, etc.).

- **Les squats précaires en extérieur** : vivre sous une tente, dans une voiture ou un campement sauvage signifie être en permanence exposé-e aux regards et aux interventions policières.
- **Les squats dans des bâtiments visibles** : l'occupation d'anciens locaux commerciaux, d'immeubles murés ou d'entrepôts implique un risque constant d'expulsion.

« En squat, je ne dors pas bien. Je réfléchis à la police, aux voisins. Puis il y a des cafards, c'est sale. Si quelqu'un passe le matin, moi, je dis quoi ? Ton cerveau, il tourne toujours... » (Entretien ISSimars, habitant). Cette insécurité crée une angoisse permanente, où chaque interaction avec l'extérieur représente une menace potentielle. L'impossibilité de se sentir en sécurité ou d'avoir un espace personnel affecte profondément le bien-être des occupant-es.

CENTRE-VILLE OU QUARTIERS NORD : UNE GÉOGRAPHIE DU POSSIBLE ET DU SUPPORTABLE

Les personnes concernées expriment des perceptions contrastées selon la localisation des squats. Vivre dans le centre-ville permet d'accéder plus facilement aux services administratifs, mais c'est aussi là que la pression policière et les agressions sont les plus fortes. À l'inverse, les quartiers Nord offrent un sentiment de sécurité, moins de contrôle, et une plus grande tolérance sociale.

« *In the North, everyone is doing his own.* »
« *It is better for the mental health.* »

De nombreuses personnes choisissent donc de vivre dans les quartiers Nord, tout en continuant à se rendre au centre-ville pour les démarches administratives ou sociales, s'exposant ainsi à des contrôles répétés dans les transports. Cette géographie du quotidien reflète la tension constante entre accès aux ressources et nécessité d'évitement.

Conditions d'hygiène et type d'habitat

Les conditions d'hygiène varient fortement selon le type d'habitat occupé. Les personnes vivant dans des formes d'habitat très précaires – cabanes, bidonvilles, véhicules – présentent des scores d'hygiène très faible (accès limité à l'eau, aux sanitaires, à la cuisine,

présence de nuisibles, moisissures, etc.). À l'inverse, les occupant-es d'appartements ou de maisons sans bail accèdent à des conditions plus favorables, bien que toujours fragiles. Cette disparité traduit une hiérarchie matérielle au sein même de l'habitat informel.

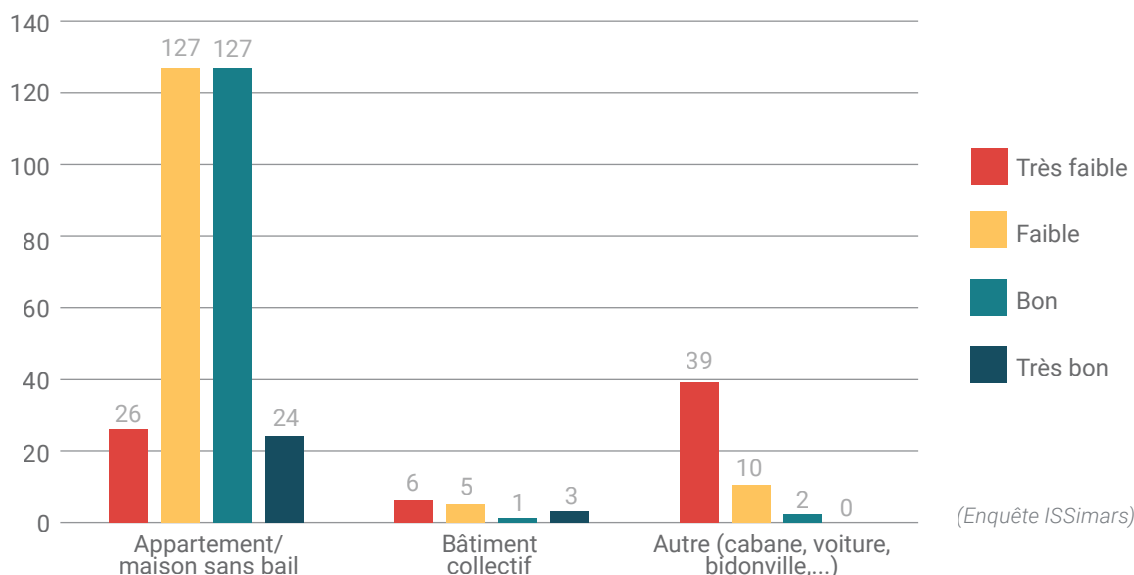
L'intime : se reconstruire dans un espace instable

Certains squats offrent la possibilité de reconstruire une forme d'intimité, où les habitant-es parviennent à se réapproprier leur espace de vie et à en faire un « *chez-soi* » malgré l'instabilité.

- **Chambres aménagées dans des bâtiments occupés** : certains squats permettent aux habitant-es d'avoir un espace individuel ou partagé, apportant un minimum de stabilité.
- **Auto-organisation et structuration de l'habitat** : dans les squats autogérés ou solidaires, des règles de vie communes permettent d'organiser les espaces de façon plus fonctionnelle et accueillante.
- **Construction d'un espace personnel** : l'ajout de meubles, de rideaux ou d'éléments décoratifs peut transformer un espace occupé en un lieu de vie véritablement habité.

« *Ici, j'ai pu mettre une vraie porte, avoir une chambre. Ce n'est pas un appartement normal, mais au moins je peux m'asseoir, cuisiner, avoir un peu d'intimité.* »
(Entretien ISSimars, habitante)

SCORES D'HYGIÈNE SELON LE TYPE D'HABITAT



L'accès à un espace intime joue un rôle essentiel dans la capacité des occupant·es à se projeter dans l'avenir et à retrouver une dignité. Cependant, cette intimité reste fragile face aux menaces d'expulsion et à l'insécurité juridique des squats.

5.2. Des formes d'habitat « subis » ou « assumés » par leurs occupant·es

« On ne squatte pas juste pour squatter, on squatte pour pouvoir trouver un travail. On trouve un travail pour pouvoir survivre et on survit pour pouvoir vivre. » (Entretien ISSimars, intervenant d'un collectif)

Le squat peut être subi, comme un « *habitat de survie* », résultant d'une absence totale d'alternative, où l'occupation est un dernier recours pour avoir un abri. Nombre de cas illustrent comment la précarité peut être exploitée jusque dans les squats eux-mêmes, en raison du manque d'alternatives pour les personnes les plus vulnérables. Au contraire, le squat peut être assumé comme un « *choix* » collectif. On peut ainsi distinguer différentes situations en fonction de la part de contrainte ou de volontariat dans la démarche d'occuper un lieu.

COHABITATION, ENTRAIDE ET RAPPORTS DE POUVOIR DANS LES SQUATS COLLECTIFS

Les grands squats sont le plus souvent composés de groupes nombreux et hétérogènes. Ces lieux permettent des formes d'entraide précieuses (information, logement, alimentation), mais génèrent aussi des tensions : bruit, manque d'intimité, conflits liés à la diversité des parcours ou des langues. Pour les personnes sans titre de séjour ou sans réseau, vivre à plusieurs est une nécessité pour survivre.

« Living alone is not easy when you don't have documents. »

À l'inverse, les petits squats, plus stables, sont souvent investis par des personnes ayant plus de ressources administratives ou relationnelles.

Des règles implicites se construisent dans les

squats : interdiction de faire payer, répartition des espaces. Toutefois, des cas de paiement non réglementé existent aussi, parfois en contradiction avec les principes d'autogestion :

« When you have to pay, no rules. »

Le statut d'occupant·es est alors brouillé : on paie sans contrat, sans garantie, dans des espaces collectifs parfois organisés, parfois dominés.

Voitures et épaves : habiter la mobilité contrainte

Le logement dans un véhicule ou une épave constitue souvent un ultime refuge face à l'absence d'autres solutions. Ce mode d'habitat, marqué par une forte précarité, se caractérise par une instabilité chronique et une invisibilisation sociale. L'absence d'adresse fixe empêche souvent l'accès aux droits fondamentaux tels que les soins, l'emploi ou l'éducation, alimentant un cercle vicieux d'exclusion.

« J'ai dormi sept ans dans des voitures. Chaque matin, je me réveillais sans savoir si la voiture serait encore là. » (Entretien ISSimars, habitant)

Squats de fortune : habiter l'informel, l'exposé et l'éphémère

Certain·es habitant·es trouvent refuge dans des espaces résiduels de la ville (halls d'immeubles, bâtiments en chantier, caves). Ces lieux, souvent occupés clandestinement, offrent un abri minimal mais font l'objet d'expulsions fréquentes. L'insécurité et le manque de stabilité rendent difficile toute tentative d'insertion sociale.

Une actrice interrogée raconte son expérience dans un squat de fortune situé dans un immeuble en travaux :

« La première nuit, j'ai dormi dans une cage d'escalier avec mon fils. Il faisait froid, on a utilisé des cartons pour s'isoler du sol. Puis, quelqu'un nous a parlé d'un espace vide dans un ancien bureau au rez-de-chaussée. On y est restés quelques mois, mais la police nous a expulsés sans préavis. Depuis, on erre de lieu en lieu. »

Un habitant évoque la difficulté de vivre dans ces conditions :

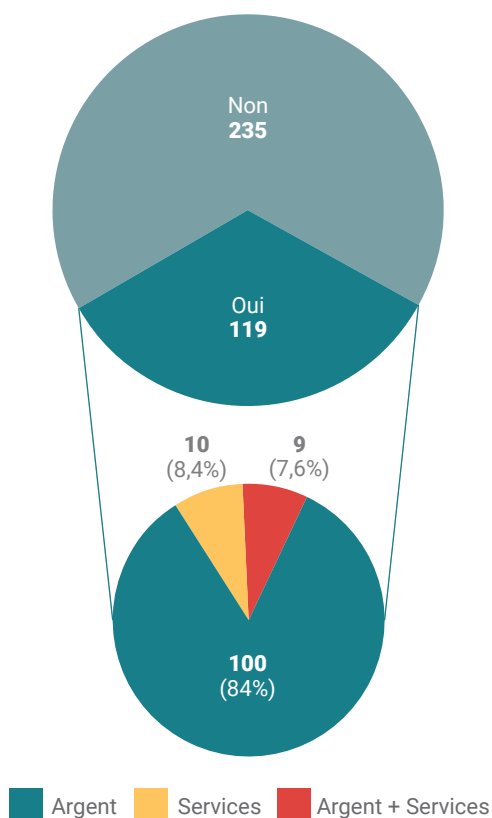
« On ne sait jamais quand on va devoir partir. Un jour, on s'installe, on commence à créer un semblant de vie normale, puis la police débarque et on doit tout abandonner. Ça use, mentalement et physiquement. »

Les données recueillies par l'enquête ISSimars montrent que ces squats de fortune constituent souvent un espace de repli pour celles et ceux qui ne peuvent accéder ni au logement social, ni aux hébergements d'urgence, ni à la mise à l'abri, ce qui renforce leur marginalisation et leur invisibilisation dans la ville.

Appartements sans bail, avec ou sans loyer

D'après l'enquête ISSimars, 82 % des répondant·es déclarent vivre dans une maison ou un appartement sans bail. Cette situation d'occupation informelle recouvre, là encore, des expériences variées.

CONTREPARTIE POUR LE SQUAT



(Enquête ISSimars)

Près d'un tiers des personnes enquêtées déclarent fournir une contrepartie – financière ou en services – pour occuper leur lieu de vie en squat. Parmi ces 119 personnes, la grande majorité (84%) affirme verser de l'argent, et une minorité fournit des services

(8%) ou une combinaison des deux (8%). Ce constat met en lumière l'existence de formes de transactions monétaires, parfois perçues comme « normalisées » par les habitant·es, malgré l'absence de statut légal.

Ce chiffre pourrait toutefois sous-estimer l'ampleur réelle de ces pratiques, tant les modalités d'échanges en squat sont souvent floues, dissimulées ou difficilement nommables. En effet, malgré de nombreux témoignages sur l'existence de paiements dans les squats, seuls 34% des répondant·es déclarent verser un loyer sans bail. Ce chiffre relativement faible peut s'expliquer par plusieurs facteurs. D'une part, les transactions dans les squats sont souvent informelles, en liquide, sans reconnaissance juridique : les sommes versées sont perçues comme une « participation », « un droit d'entrée » ou un service, plutôt qu'un véritable loyer. D'autre part, la peur de se compromettre, notamment pour les personnes sans titre de séjour ou vivant dans des dispositifs illégaux incite à la prudence, voire au silence sur ces arrangements. Enfin, une confusion fréquente entoure le statut d'occupation : certaines personnes croient être locataires en règle après avoir versé de l'argent à un tiers, sans réaliser qu'elles sont en réalité victimes d'un marché parallèle. Cette zone grise illustre à la fois la vulnérabilité juridique des habitant·es et la complexité des logiques d'appropriation dans les squats.

Plusieurs témoignages illustrent ces différents cas de figures : « Ils vont dire « donne-moi mille euros et je te donne cet appart » (...) et la personne qui emménage croira l'avoir effectivement acheté « I bought it ». » (Entretien ISSimars, intervenante). Selon le témoignage d'un habitant, un squat de ce type s'est formé dans l'immeuble où il vivait avec sa mère. Deux jeunes y avaient provoqué une inondation en tentant de rétablir l'eau. Il raconte : « C'était des jeunes (...). Le gars en question qui leur a loué était venu, on les a mis devant le fait accompli. Bon, il y avait ma mère aussi au milieu, donc elle leur a bien parlé en arabe. En fait, le lendemain, ils sont partis. Ils ont compris qu'ils se faisaient pigeonner. Je crois qu'ils payaient 600 euros chacun. C'est-à-dire 1200 euros à deux, dans un petit truc. » (Entretien ISSimars, intervenant).

Les occupant·es versent parfois 50, 100, ou 200 euros par mois, ce qui représente des sommes conséquentes.

De nombreux témoignages montrent que beaucoup d'occupant·es ne savent même pas qu'ils et elles

vivent dans un squat, croyant être locataires en règle :

« Une dame a découvert qu'elle passait de locataire à occupante sans droit en recevant une convocation au tribunal. Ça a généré beaucoup d'inquiétude. » (Entretien ISSimars, intervenante).

Dans certains cas, les personnes fournissant l'accès au lieu de vie gèrent un véritable système mafieux, avec des menaces et des expulsions abusives :

« Un ami a été mis dehors sans ses papiers après une augmentation de loyer arbitraire. Il a même subi des violences. » (Entretien ISSimars, intervenante)

Squats autogérés et solidaires : entre autonomie collective et réponse à l'urgence

Les squats autogérés et solidaires partagent une même origine : celle d'un refus de l'exclusion résidentielle, d'une volonté de se réapproprier un droit à la ville, et s'affirment aussi comme espaces *« de déploiement de compétences ordinaires permettant la réappropriation quotidienne et autonome de la ville »* (Aguillera et Bouillon 2013 : 133).

Mais leurs formes, finalités et modes de fonctionnement peuvent varier selon les contextes, les publics accueillis et les dynamiques collectives qui les animent.

Les squats autogérés se définissent d'abord par un mode de vie construit collectivement autour de principes d'autonomie, de démocratie directe et de non-lucrativité. L'objectif n'est pas seulement de se loger, mais de construire un projet collectif de long terme, souvent en opposition aux logiques marchandes et institutionnelles :

« Ici, personne ne donne d'ordres à personne. On décide ensemble. Ça nous force à prendre des responsabilités et à nous écouter les uns les autres. » (Entretien ISSimars, habitante)

Ils accueillent une diversité d'activités – bibliothèques gratuites, cuisines populaires, potagers collectifs – et proposent un modèle d'expérimentation politique et sociale. Ces lieux peuvent aussi bien refuser toute relation avec les pouvoirs publics ou initier une logique de négociation.

Les squats solidaires, quant à eux, sont souvent portés par des collectifs citoyens, des réseaux militants

ou des associations. Leur priorité est l'accueil de personnes en situation de grande précarité : sans-papiers, familles à la rue, demandeur-ses d'asile... On y retrouve des pratiques autogestionnaires, mais combinées à une logique d'accompagnement et de sécurisation des parcours.

« Dans ces squats, les gens trouvent bien plus qu'un toit : ils trouvent une communauté, un réseau d'entraide, une manière de reprendre pied. Certains y restent temporairement avant de rebondir, d'autres s'investissent dans la gestion collective. » (Entretien ISSimars, intervenante)

Ainsi, là où les squats autogérés visent la durabilité politique et collective, les squats solidaires mettent l'accent sur la mise à l'abri immédiate et le soutien social individualisé, même si ces deux logiques peuvent cohabiter.

Les deux types de lieux partagent des pratiques similaires : réunions collectives, partage des tâches, entraide. Mais ils diffèrent souvent dans le niveau d'encadrement : plus horizontal dans les squats autogérés, plus structuré dans les squats solidaires, notamment lorsque ces derniers impliquent des partenaires associatifs ou des soutiens institutionnels.

« On essaye de faire en sorte que chacun ait une responsabilité, que ce soit pour la cuisine, le ménage ou l'accueil des nouveaux. Ça permet de recréer du lien et d'éviter le chaos. » (Entretien ISSimars, intervenante)

Enfin, tous font face à la même menace : l'expulsion, souvent brutale, même lorsqu'aucune solution de relogement n'est proposée. Et tous posent la même question politique : celle du droit à habiter la ville autrement, en dehors des circuits classiques de production du logement.

« On nous expulse en hiver, en pleine nuit, sans nous dire où aller. Les familles dorment dehors, les enfants ne peuvent plus aller à l'école. C'est une violence terrible. » (Entretien ISSimars, intervenante)

5.3. Selon la temporalité et la saisonnalité : l'adaptation aux cycles urbains

L'occupation des squats n'est pas un phénomène figé, mais un processus dynamique influencé par les saisons, les cycles urbains des opérations d'aménagement et les fluctuations des politiques locales

et nationales (plan quinquennal pour le logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme, versus loi de lutte contre les occupations illicites). La précarité des habitant·es les oblige à développer des stratégies d'adaptation face aux contraintes du climat, aux expulsions saisonnières et aux opportunités d'occupation.

La saisonnalité et l'habitat squatté : un quotidien rythmé par le climat

Les conditions climatiques influencent fortement l'implantation et la durabilité des squats. L'hiver est particulièrement difficile pour les occupant·es des squats de fortune, des bidonvilles et des campements en extérieur, tandis que l'été voit une recrudescence des expulsions.

Squats hivernaux et estivaux

- Certains bâtiments ne sont occupés qu'en hiver, parce qu'ils offrent un abri plus sûr ou un chauffage possible par exemple.
- D'autres lieux servent en été, où dormir dehors est moins dangereux.

Hiver : survie et invisibilisation

- Expulsions plus rares mais plus violentes : les pouvoirs publics sont sous pression pour reloger les sans-abris, mais les solutions sont souvent insuffisantes.
- Recherche de bâtiments offrant un minimum d'isolation : entrepôts, caves, garages.
- Risques accrus pour la santé : humidité, moisissures, salpêtre, maladies respiratoires, hypothermie, plombémie.
- Risques d'incendie dans les squats, aggravés par l'utilisation de chauffages de fortune (brasero, chauffages électriques surchargés, bougies, feux improvisés pour cuisiner ou se réchauffer, surcharge sur les raccordements).

« En hiver, les squats deviennent des lieux de survie. On s'entasse dans une pièce, on brûle du bois trouvé dehors pour se réchauffer. La ville devient hostile. » (Un acteur interrogé dans le cadre de l'étude ISSimars)

« On a fait un hiver sans électricité. On a fait aux bougies et allumé les cheminées. Même si on les ramonnait, la poutre en dessous est tellement vieille que ça a pris feu. En fait, on a installé des poêles un copain nous a filé. » (Une habitante témoigne).



Été : visibilité accrue et multiplication des expulsions

- Les autorités profitent de la période estivale pour expulser en masse, sachant que la pression citoyenne et médiatique est plus faible.
- Les habitant·es doivent alors trouver des solutions temporaires (campements, occupations plus discrètes).
- Certain·es retournent dans des squats « saisonniers », ouverts uniquement pendant l'été.

« L'été, c'est la chasse aux squatteurs. Ils en profitent pour vider les immeubles, peu importe où on va après. » (Un acteur interrogé dans le cadre de l'étude ISSimars)

L'itinérance et l'occupation cyclique des lieux

La précarité des squats oblige leurs habitant·es à une mobilité constante, souvent rythmée par les saisons et les politiques de contrôle. Certains espaces deviennent des lieux d'occupation récurrents, tandis que d'autres sont abandonnés au fil du temps.

Les formes d'habitat occupé ont un effet direct sur la stabilité résidentielle. Les données ISSimars montrent que près de 80 % des personnes vivant en cabane, bidonville, voiture ou autre habitat de fortune y résident depuis moins d'un an. À l'inverse, les occupant·es de logements sans bail (appartements, maisons) présentent une répartition plus équilibrée entre séjour courts et longs. Ces résultats suggèrent que les formes d'habitat les plus exposées sont aussi les plus instables et soumises à des déplacements fréquents,

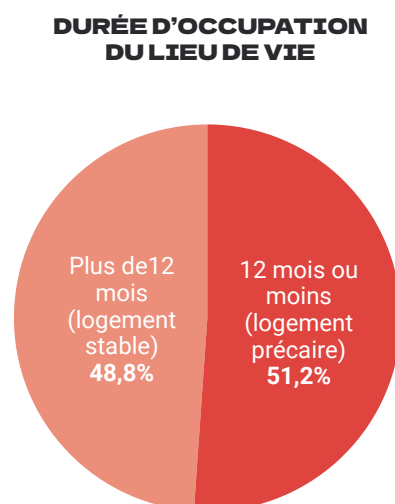
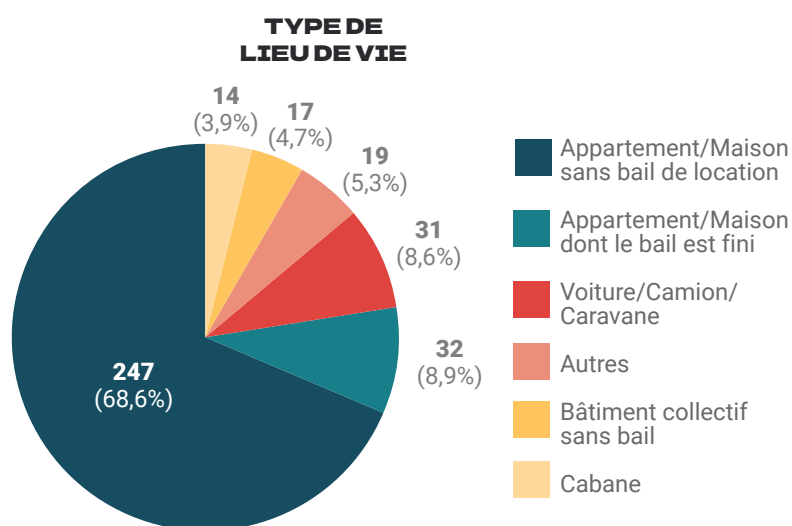
souvent liées à des expulsions, des pressions policières ou des conditions de vie intenable.

Rotation entre centre-ville et périphérie

- En hiver, on observe un repli vers des bâtiments du centre-ville pour bénéficier des services de proximité (hôpitaux, distributions alimentaires, douches publiques).
- En été, à l'inverse, il y a souvent un déplacement vers la périphérie pour éviter la répression policière accrue en centre-ville.

« Chaque année, c'est la même chose : on rentre en ville en novembre, on se fait virer en avril, et on repart en périphérie. On vit au rythme de la ville, mais toujours à ses marges. » (Entretien ISSimars, habitant).

Si ces mouvements ne sont pas généralisés, ils participent de la « saisonnalité » de certaines formes de squat.



(Enquête ISSimars)

6. POROSITÉ DES TYPOLOGIES ET ITINÉRANCE DES PERSONNES

Les distinctions entre squats, bidonvilles, habitats de fortune et logements précaires ne sont pas rigides. En réalité, les formes d'habitat précaire s'entrecroisent et évoluent constamment en fonction des conditions économiques, climatiques et politiques. De plus, les personnes vivant dans ces espaces passent souvent d'une forme d'habitat à une autre au fil du temps, révélant une grande mobilité subie et contrainte.

6.1. L'itinérance forcée et la précarité du parcours résidentiel

Dans les discours administratifs et juridiques, squats, bidonvilles et logements précaires sont souvent présentés comme des réalités distinctes. Pourtant, les habitantes elleux-mêmes naviguent entre ces différentes catégories, s'adaptant aux contraintes du moment, passant parfois par les dispositifs d'hébergements d'urgence, et pris dans ces mobilités entre différents habitats. Par exemple :

- D'un squat à un bidonville : certaines familles expulsées d'un squat se retrouvent à vivre dans un campement informel faute d'alternative.
- Des logements précaires aux squats : des locataires dans une copropriété dégradée finissent par rejoindre un squat après avoir été expulsés.
- Mobilité entre squats : au gré des expulsions, des groupes entiers se déplacent d'un lieu à l'autre, créant des dynamiques collectives dans différents bâtiments.
- Des allers-retours entre ces trois catégories et les dispositifs d'hébergement d'urgence :

« On était dans un squat, mais il a été expulsé. Après, on a dormi dehors quelques nuits avant de rejoindre un bidonville. C'est toujours pareil : on est poussés d'un endroit à un autre, on ne sait jamais combien de temps on pourra rester. » (Entretien ISSimars, habitant). La mobilité des personnes vivant en squat ne relève majoritairement pas d'un choix, mais d'une nécessité imposée par les expulsions à

répétitions, la répression policière et l'absence d'alternative stable.

« Le premier, c'est Cazemajou. Le deuxième, c'était Madrague ville. Le troisième, c'était Casanova. Le quatrième, c'est celui-là. Et entre, le quatrième et le cinquième, j'ai commencé dans un autre endroit où c'était une assurance maladie, mais à cause des voisins, on ne peut pas..., on ne peut pas rester là-bas et du coup, on est là, on est retourné sur ce site. » (Entretien ISSimars, habitante).

« J'ai vécu dans six squats en deux ans. Chaque fois, il faut tout recommencer : chercher un endroit, organiser l'espace, s'adapter aux nouvelles personnes. On ne peut jamais se poser. » (Entretien ISSimars, habitant)

7. CONCLUSION

L'analyse proposée dans ce chapitre démontre la nécessité de déconstruire la catégorie générique de « squat », souvent mobilisée de manière réductrice dans les discours publics, juridiques et médiatiques. Loin d'être une entité univoque, le squat constitue une configuration polymorphe, située à l'intersection de logiques résidentielles contraintes, de processus d'auto-organisation collective, et de recompositions urbaines souvent invisibilisées.

L'approche typologique développée à partir de l'enquête ISSimars met en évidence la diversité des formes d'habitat informel – de l'habitat de fortune aux occupations collectives stabilisées – tout en soulignant la porosité des frontières entre squats, bidonvilles, logements indignes et hébergements d'urgence. Ces situations relèvent moins d'un choix résidentiel que d'un mode d'adaptation à la défaillance structurelle des politiques du logement, et traduisent une tension permanente entre nécessité, illégalisme et recherche de dignité.

Loin d'être figées, ces formes d'habitat s'inscrivent dans des dynamiques temporelles, juridiques et sociales mouvantes, marquées par l'itinérance, la précarité statutaire, mais aussi par des formes de régulation communautaires, de réinvention du chez-soi, et parfois d'articulation avec les dispositifs institutionnels. Le squat, en tant que pratique spatiale, révèle ainsi une modalité alternative d'habiter la ville, souvent en

marge des circuits formels, mais constitutive à part entière du tissu urbain contemporain.

En définitive, cette typologie dynamique ne vise pas à classer pour exclure, mais à nommer pour comprendre : elle appelle à dépasser une lecture binaire et normative du phénomène squatté, et à reconnaître la complexité des modes d'occupation comme révélateurs des tensions fondamentales entre droit à la propriété, droit à l'usage, et droit à la ville.

8. RÉSUMÉ

Ce chapitre interroge la catégorie de « *squat* » à partir des terrains marseillais, en montrant qu'il ne s'agit pas d'une réalité homogène mais d'un ensemble hétérogène de pratiques d'habitat informel. En croisant une approche socio-anthropologique, cartographique et juridique, l'enquête ISSimars met en évidence la diversité des formes d'occupation – depuis les cabanes

en périphérie jusqu'aux immeubles collectifs du centre-ville – ainsi que les trajectoires résidentielles marquées par l'instabilité, la précarité et la mobilité contrainte.

La typologie proposée articule plusieurs dimensions : le type de bâti, le degré d'intimité ou d'exposition, la durée d'occupation, le mode d'accès au lieu, mais aussi les formes d'organisation interne et de transaction (monétaire ou symbolique). Elle révèle l'existence de squats « *subis* », issus d'une absence d'alternative, et de squats « *assumés* », portés par des dynamiques collectives, militantes ou solidaires.

Ce chapitre souligne également l'imbrication entre formes d'habitat précaire et logiques d'exclusion urbaine, dans un contexte de fortes inégalités socio-spatiales à Marseille. En révélant les chevauchements entre squats, bidonvilles, habitats dégradés ou hébergements informels, il appelle à repenser les catégories d'intervention publique à partir des pratiques réelles des habitant-es.





CHAPITRE 2

PROFILS ET ITINÉRAIRES DES HABITANT·ES

Ce deuxième chapitre vise à présenter les habitant·es des squats du point de vue de leurs caractéristiques socio-démographiques mais également des itinéraires qui les lient avec les types d'habitat décrits précédemment. Tout d'abord, quelques précisions sur la manière dont les notions de «profil» et d'«itinéraire» sont explorées et utilisées dans ce rapport semblent nécessaires.

CADRE THÉORIQUE : ITINÉRAIRE, PARCOURS TRAJECTOIRE, CARRIÈRE

Le terme itinéraire, issu d'*iter* (voyage, trajet) désigne en géographie : un chemin à suivre ou suivi d'un lieu à un autre. Il englobe ici trois notions complémentaires souvent utilisées dans la littérature : le parcours, la trajectoire et la carrière. Le parcours est déterminé par la possibilité de prise

sur son devenir et ne renvoie pas simplement à une trajectoire linéaire ou prédéterminée, mais à un cheminement ouvert, marqué par des ruptures, des continuités, des choix et des interactions : « *un parcours ne se laisse pas réduire à des choix personnels. Il est aussi le fait de non-choix et de contraintes. Il se déploie dans des espaces dont la structuration collective contribue à façonner les possibles et la latitude de choix individuels* » (Zimmermann, 2011, p. 85).

Le parcours se définit comme « *un chemin pour aller d'un point à un autre* » (Robin, 2016, p. 33). Il est composé d'un ensemble de trajectoires scolaires, professionnelles, familiales, relationnelles, de santé et autres. (Charruault, 2020, p. 10). S'intéresser aux parcours des individus consiste à éclairer « *leur dimension subjective, restituée notamment à travers des récits de vie, et à inscrire ces cheminements individuels dans les contextes* »

sociaux qui les balisent, ceux-ci étant appréhendés dans leurs multiples dimensions (temporelle, spatiale, économique, familiale, professionnelle, sexuée, etc.)» (Caradec, Ertul, Melchior, 2012, p. 11).

«Le squat n'est pas une catégorie isolée des autres formes d'habitat. Il s'inscrit dans des parcours résidentiels au cours desquels alternent différents lieux. On n'est pas squatteur en soi, mais amené à squatter à un moment de sa vie, avant ou après avoir habité dans une HLM, chez des amis, dans un hôtel meublé, dans un foyer, dans une copropriété privée... Les formes précaires du logement forment un continuum.» (Bouillon, 2011, p. 80)

Pour sa part, la trajectoire peut désigner le cheminement d'une expérience concrète des individus (par exemple l'évolution d'une pathologie) en lien avec les interactions sociales et les institutions (Strauss, 1985) mais aussi l'aspect géographique de la vie humaine. En effet, comme le montre Jolivet (2007), les trajectoires ne sont pas seulement des parcours sociaux ou biographiques, mais aussi des itinéraires géographiques, marqués par des lieux, des déplacements, des ancrages et des ruptures.

Finalement, la notion de carrière fait référence au sens que les individus donnent à leur propres expériences et évolutions (Becker, 1963) et aux *«chemins sociaux différenciés que prennent les individus en fonction de leur capital social, économique et culturel»* (Bourdieu, 1974). Pour Becker, tous les individus ont une carrière, qu'ils soient malades, élèves, déviants, ou chômeurs et une carrière est un processus séquentiel de comportements et d'apprentissages qui inclut à la fois des dimensions objectives (comme les étapes franchies) et subjectives (les significations personnelles et les changements dans l'image de soi). L'étude utilise la *«notion de "carrière" en tant que concept transversal, en privilégiant les aspects mentaux liés au cycle des modifications qui interviennent dans la personnalité du fait de cette carrière et liés aussi aux modifications du système des représentations par lesquelles l'individu prend conscience de lui-même et appréhende les autres»*. (Vahabi, 2013, p. 15 et 16)

Afin de rendre compte de l'hétérogénéité de situations constatées et de refléter le caractère

dynamique qui conduit à la construction des catégories, le terme *«profil»* est utilisé ici pour désigner deux aspects distincts : d'un côté les caractéristiques démographiques qui décrivent les habitant-es des squats, de l'autre l'ensemble des dynamiques de regroupement ou d'isolement qui résultent de leurs interactions : *«Pour les habitant-es, la vie en squat ne signifie pas systématiquement une inscription forte dans un collectif d'habitat ni même dans un réseau de relations sociales hors du squat, et ne réduit pas toujours leur sentiment d'isolement. C'est d'autant plus vrai pour ceux qui occupent des positions plus dominées que les autres et qui sont donc plus vulnérables.»* (Beltran, Faya Robles et Nicaise, 2024, p. 57).

1. LES PROFILS DES HABITANT·ES DE SQUATS

LES PROFILS DES HABITANT·ES DE SQUATS

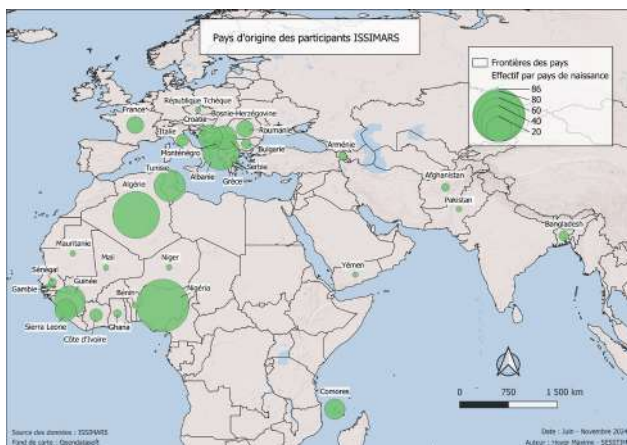
Cadre méthodologique - L'étude ISSimars a permis d'estimer une population de 5839 personnes, avec un intervalle de confiance à 95% compris entre [3827;7852] personnes, soulignant l'ampleur et l'invisibilisation de cette réalité urbaine.

Toutefois, cette estimation ne prend pas en compte les enfants, ni les mineur-es non accompagnés, qui représentent pourtant une part significative des habitant-es de ces espaces, ce qui suggère que la population réelle est sans doute encore plus élevée.

Tel que longuement constaté par la sociologie moderne et contemporaine (Bachelard, 1958; Lefebvre, 1974; Foucault, 1966; Frey, 2012), pour être précise et intégrale, la description des lieux sociaux ne peut pas faire l'économie de la description des personnes qui les habitent et vice-versa, les deux dimensions étant intrinsèquement liées. Il s'agit donc maintenant de présenter qui sont les personnes qui habitent les squats, et comment ces profils se retrouvent pour cohabiter ou partager cet espace en tant que lieu de vie.

1.1. Description socio-démographique des personnes ayant participé à l'étude

Dans l'enquête ISSimars (N=375), 44 % des répondant-es sont des femmes et 56 % des hommes, avec un âge moyen de 36 ans (âge médian à 33 ans). La majorité est originaire d'Afrique subsaharienne ou de l'Afrique du Nord (38 % Afrique de l'Ouest, 26 % Afrique du Nord), tandis qu'environ 27 % proviennent d'Europe du Sud/Est ou du Caucase, et 9 % seulement d'autres régions (Asie, Moyen-Orient, Amérique du Sud). Cette répartition se reflète dans l'occupation « *cosmopolite* » évoquée par un acteur interrogé dans le 15^e arrondissement de Marseille, qui mentionne la présence de « *Kurdes, Turcs, Maghrébins, Comoriens, Syriens et Gitans* » (Entretien ISSimars, intervenant).



Au-delà de la variété des origines géographiques, les situations administratives sont particulièrement marquées par des précarités liées au séjour, au logement, à l'accès aux droits sociaux et à la santé.

Au moment des inclusions d'ISSimars, 59% des personnes interrogées déclaraient ne disposer d'aucun titre de séjour, 21% étaient en cours de procédure, et seulement 13% disposaient d'un statut légal. Cette instabilité administrative a des répercussions directes sur la vie quotidienne : 82% des personnes sans titre de séjour déclarent ne pas avoir accès aux soins médicaux, et 67% d'entre elles n'ont aucune source de revenu stable. Par ailleurs, 91% des personnes sans titre de séjour vivant en squat disent y recourir par absence d'alternative. Cette précarité limite les perspectives d'insertion et exacerbe les inégalités socio-économiques.

L'absence de titre de séjour complique aussi l'accès aux dispositifs d'hébergement et de protection sociale,

laissant les personnes concernées dépendantes des réseaux d'entraide informels et/ou associatifs. La barrière linguistique, combinée à l'isolement administratif, accentue l'exclusion sociale et complique davantage l'accès aux droits. Selon l'enquête ISSimars, 59,5% des personnes en situation administrative irrégulière ne savent pas lire le français, et 66% ne savent pas l'écrire. Cette configuration renforce la vulnérabilité des ménages et les expose à des formes d'exploitation, comme l'explique une intervenante interrogée.

On observe une pluralité de profils familiaux : 45% des répondant·es se déclarent célibataires et 55% en couple, 66% des répondant·es ont des enfants dont un tiers seulement vivent avec eux. Le fait d'être mère peut renforcer la vulnérabilité, mais être aussi la «force» de nombreuses femmes, comme le souligne une intervenante interrogée : «Après, pour les femmes aussi c'est plus dur [...] d'être une femme est une vulnérabilité [...] mais elles s'accrochent à leurs enfants».

Par ailleurs, les trajectoires migratoires des personnes enquêtées révèlent des parcours souvent longs et fragmentés : 45% des enquêté-es ont vécu dans un ou plusieurs pays avant d'arriver en France. En ce qui concerne les motifs de départ, 25% ont mentionné des raisons d'insécurité (conflits armés, violences politiques) et 40% la recherche d'un emploi. Il est important de noter que la question permettait plusieurs réponses, ce qui signifie que certaines personnes ont pu évoquer à la fois l'insécurité et des raisons économiques.

Les données de l'enquête ISSimars illustrent donc la grande hétérogénéité des profils présents dans les squats de Marseille. Parmi les personnes interrogées, on recense 35 pays de naissance différents et 48 langues maternelles distinctes. Cette pluralité reflète une mosaïque de trajectoires migratoires, de situations administratives, de configurations familiales et de parcours de vie. Cette diversité des profils et parcours vient rappeler que l'habitat en squat ou bidonville s'inscrit dans un contexte d'exclusion complexe, où cohabitent des familles « *qui ne se font pas remarquer* » (Entretien ISSimars, intervenant), des demandeur-ses d'asile, des personnes migrantes en errance ou en transit et des résident-es plus anciennement installés-es. Malgré des origines, âges et configurations familiales variées, ces habitant-es sont reliés par un même enjeu : l'accès à un logement digne et sécurisé, dans une ville où la précarité immobilière demeure particulièrement marquée.

De plus, l'étude ISSimars met en évidence des clivages entre populations intra et extra-européennes, ces dernières étant davantage accompagnées par des collectifs citoyens. Une intervenante interrogée insiste néanmoins sur la nécessité de dépasser les catégories « *européens / non-européens* » pour penser l'accompagnement : la précarité du logement et l'exclusion affectent toutes les résident·es de squats.

1.2. Dynamiques de regroupement, isolement et relations communautaires

Du fait de leur diversité et des différentes formes de squat présentées précédemment, les modalités de convergence et d'interaction entre ces profils sont multiples, donnant lieu à des dynamiques tantôt de regroupement, tantôt d'évitement, tantôt d'isolement.

Regroupements par affinité linguistique ou d'origine

Les regroupements se forment souvent selon l'origine géographique, la langue ou la pratique religieuse, créant à la fois entraides et formes d'isolement. Comme le souligne une intervenante interrogée, « *dans les copropriétés dégradées, t'avais des Albanais dans un bâtiment, des Nigériens dans d'autres* ». Ce choix de rassemblement par nationalité s'explique souvent par une volonté de se sentir en sécurité dans un environnement inconnu, de partager des ressources ou de bénéficier d'une aide mutuelle (pour la traduction, l'information, etc.).

Cependant, tous les regroupements communautaires ne se traduisent pas par de la solidarité ; certains peuvent produire des clivages ou des hiérarchies.

HIÉRARCHIES INFORMELLES ET TENSIONS INTERCOMMUNAUTAIRES

Dans certains squats, des formes de hiérarchisations spatiales et de tensions intercommunautaires émergent, notamment entre personnes d'Afrique du Nord et d'Afrique de l'Ouest. Une personne rapporte ainsi : « *dans un squat, c'est : les Arabes en bas, les Noirs en haut* ». Ces clivages, parfois issus de la langue ou de références culturelles différentes, compliquent la cohabitation et nuancent l'idée d'une solidarité systématique

entre personnes migrantes. Dans d'autres cas, des populations restent « *invisibles* », comme la communauté bengalie ou pakistanaise, peu représentée dans les statistiques mais bien présente sur le terrain.

Communautés et affinités - Le témoignage d'une habitante interrogée révèle que, dans certains squats, les cohabitations s'organisent aussi par affinités culturelles, religieuses ou politiques et géographiques. Des regroupements de jeunes francophones peuvent par exemple se former spontanément autour d'activités communes (préparation des repas, travaux). Dans le même temps, des habitant·es anglophones (Nigérian·es, Sierra Léonais·es, etc.) développent d'autres circuits d'entraide. Comme l'explique un acteur rencontré, la « *communauté* » peut être un appui si elle offre un véritable soutien, mais être également un facteur d'exclusion pour ceux qui n'en partagent pas les codes.

Langue et spécialisation associative - Une intervenante interrogée insiste sur l'impact de la langue dans la constitution de réseaux ou la sélection de structures d'aide : « *À Marseille, [...] il y a deux personnes [dans telle association] qui sont russophones. Il y a beaucoup de personnes russophones qui vont aller là-bas. Moi, ça m'arrive quand je reçois des personnes russophones de les envoyer, les réorienter là-bas* ». Cette « *spécialisation linguistique* » oriente les regroupements et rend possible un accompagnement plus adapté pour les personnes ne maîtrisant pas le français.

Des collectifs parfois fermés, parfois mixtes - Plusieurs intervenant·es décrivent des situations où un collectif se referme sur lui-même par crainte des interventions extérieures ou par méfiance des institutions. Cela peut protéger de l'extérieur, mais aussi restreindre l'ouverture à d'autres formes de solidarité. À l'inverse, un acteur local cite l'exemple de Coco Velten et l'Auberge Marseillaise, où la cohabitation de personnes en grande précarité et d'autres publics a encouragé la tolérance et les échanges. De tels lieux favorisent une mixité réelle, permettant de dépasser l'isolement communautaire et d'organiser des actions collectives (concerts de soutien, chantiers collaboratifs, distributions alimentaires, etc.).

« *On est rentré avec un bail de deux mois. Maintenant, on a un bail d'occupation de trois ans renouvelable. On va fêter les trois ans. On fait de la mixité réelle à*

l'intérieur. Il y a des XY, des gens qui de se cicatrisent, des prostituées. Ça coexiste, mais alors c'est violent comme tous les lieux. (...) Mais le lieu existe toujours (...) il défend aussi une parole maintenant. » (Entretien ISSimars, intervenant).

Ces regroupements peuvent servir de point de solidarité et de ressources, ce qui peut s'avérer essentiel pour faire face aux difficultés du quotidien, notamment concernant l'accès aux soins ou la recherche d'emploi. En effet, d'après l'enquête ISSimars, 46 % des répondant·es disent recevoir parfois ou souvent des conseils et informations de la part de leur entourage (famille, amis, collègues). En revanche, certains groupes restent plus isolés : les femmes, souvent accompagnées d'enfants, ou les personnes LGBTQIA+ font face à des discriminations qui entravent leur intégration dans des collectifs majoritairement masculins ou hétéronormés.

Les dynamiques de « rencontres » au sein des squats favorisent parfois une ouverture vers de nouvelles opportunités, qu'il s'agisse d'accès à un emploi, de soutien matériel ou de liens sociaux inédits. Dans l'enquête ISSimars, 41 % des répondant·es déclarent avoir une source de revenu fondée sur un emploi (déclaré ou non), tandis que 56 % n'ont aucun revenu fixe. Certains témoignages illustrent la façon dont les squats deviennent un tremplin vers des opportunités d'accès aux ressources, notamment via le marché du travail informel : « À Marseille on peut trouver facilement du travail au black [...] » (Entretien ISSimars, habitant).

En parallèle, divers acteurs associatifs ou militants soulignent que vivre en squat permet d'entrer en contact avec des collectifs de soutien qui peuvent aiguiller vers des solutions d'hébergements plus pérennes, des dispositifs d'aide alimentaire ou même des démarches administratives. Deux avocates précisent que le squat constitue parfois une porte d'entrée vers l'accompagnement juridique ou social : « Après la chose bien avec les squats, c'est que quand même, parfois ils arrivent à des associations (...) qui les aident à faire des demandes de logement, d'hébergement et tout ça ».

Sur un plan relationnel, des formes d'affinités naissent également entre habitant·es, par exemple autour de la pratique religieuse ou du partage de la langue, comme évoqué plus haut. Une intervenante associative décrit comment, dans les copropriétés dégradées, certaines nationalités regroupées dans un même bâtiment

développent une entraide quotidienne. Une intervenante habitante relate l'organisation des jeunes hébergé·es dans un squat du centre-ville pour faire la cuisine, améliorer les espaces collectifs et privés et entretenir le lieu, échangeant compétences et tissant des liens de solidarité. L'arrivée d'associations communautaires comme l'AUP, The Truth et Sindiane, contribue à renforcer ces affinités, en offrant un espace d'écoute et d'orientation, notamment pour les femmes migrantes confrontées à des violences ou en recherche de travail.

À l'échelle du quartier, l'ouverture des squats sur l'extérieur peut aussi générer un élan de soutien. Une habitante évoque ainsi les dons de nourriture, de matelas ou de produits d'hygiène reçus de la part de riverain·es, de commerçant·es ou de collectifs de voisin·es.

Ainsi, entre informalité du travail, solidarités internes et soutiens associatifs, les squats deviennent parfois des lieux d'ouverture et d'opportunités. Cette dimension ne se limite pas uniquement à l'insertion professionnelle ; elle inclut également la possibilité de tisser des liens, de développer des capacités d'auto-organisation ou encore de déployer des actions collectives, facilitant pour certain·es un début d'intégration dans la cité.

Regards et catégorisations - Enfin, les relations communautaires en squat se heurtent à la catégorisation venue de l'extérieur. Les institutions, médias ou voisinages tendent à associer certains groupes à des problématiques spécifiques (trafics, nuisances, etc.). Des intervenant·es critiquent cette logique, soulignant que la vulnérabilité ne se limite pas à une appartenance ethnique ou nationale : elle tient avant tout à la précarité du statut et aux conditions d'habitat. Dans ce cadre, la reconnaissance de la diversité des profils, la valorisation d'initiatives locales (entre-aide, gestion collective) et la prise en compte des inégalités de genre ou de statut administratif s'avèrent essentielles pour comprendre les dynamiques de regroupement et d'isolement au sein des squats.

Regroupements comme action politique - Selon une intervenante interrogée, environ 20 à 30 % des femmes isolées ou LGBTQIA+ qu'elle accompagne ont choisi de s'installer dans des « squats politiques » en raison de la nécessité de « codes communs » favorisant la reconnaissance mutuelle et la solidarité. Elle décrit comment, au-delà des motivations économiques, ces espaces sont investis d'une véritable démarche

militante : *« Il y avait toujours une démarche politique dedans, qui était mise en avant ou affichée. Il y avait une nécessité, mais c'était pensé aussi comme une action politique. »*. De même, deux intervenants évoquent les *« squats militants »* comme des lieux où s'impliquent des collectifs engagés, parfois liés aux luttes pour le droit au logement ou à la défense des exilé-es.

Dans ce contexte, la frontière entre *« squat militant »* et *« squat par nécessité »* demeure cependant poreuse. Si le squat politique est souvent structuré par une idéologie et des pratiques collectives (assemblées régulières, répartition égalitaire des tâches, volonté de visibiliser l'occupation), il accueille fréquemment des personnes en grande précarité pour qui la priorité est de se loger. Ainsi, une habitante souligne que la mobilisation militante autour d'un squat peut naître des conditions difficiles de la vie quotidienne : *« on pensait rester une semaine ou deux [...] on est resté neuf mois [dans le] bâtiment »*. Elle explique que l'organisation autonome en matière de cuisine, de soins, d'ateliers et d'auto-défense est à la fois un acte de survie et une forme d'activisme.

En s'appuyant sur ces expériences, les squats politiques incarnent donc non seulement un refuge, mais aussi un espace de revendication et de transformation sociale. Ils peuvent accueillir des publics variés (mineures isolé-es, travailleurs-ses précaires, femmes victimes de traite, personnes LGBTQIA+, etc.) et encouragent la mise en commun des ressources matérielles (vêtements, nourriture, matelas...) comme immatérielles (connaissances juridiques, sensibilisation aux droits). Pour certaines associations, l'occupation d'un bâtiment est directement liée à une volonté de remettre en question les politiques publiques de logement, le manque de places d'hébergement et l'absence de solutions pour les publics les plus vulnérables.

Dans le prolongement de ces démarches, la présence d'allié-es extérieures (avocat-es, collectifs, ONG) peut renforcer la portée militante : concerts de soutien, aide à la régularisation, campagnes de communication et plaidoyer auprès des pouvoirs publics. L'exemple de l'Auberge marseillaise illustre comment un squat se transforme en lieu conventionné, tout en poursuivant un objectif de mixité et de déstigmatisation des publics. Autrement dit, si le squat militant se distingue par une revendication explicite d'alternatives politiques, cette vocation s'imbrique souvent avec des dynamiques de survie et d'entraide nées d'une précarité concrète.

Des situations de tension, de domination et d'emprise

Certains regroupements ne sont pas exempts de tensions, liées à la concurrence pour l'espace et les ressources. Un résident en copropriété observe qu'une partie des habitant-es vivent quasi-invisiblement, tandis que d'autres sont perçu-es comme générateur-ices de troubles.

Dans plusieurs sites, les témoignages recueillis font état de figure d'autorité, dans certaines communautés nommé *« chef-fes de platz »*, exerçant une forte domination sur le reste des habitant-es. Une intervenante associative mentionne le rôle ambigu de ces chef-fes, parfois précieux traducteurs-trices ou relais d'informations pour les associations, mais aussi sources de conflits d'intérêt : *« On s'est rendu compte, peut-être un peu tard, qu'il y avait une emprise assez forte de la part des autres habitants et que finalement, c'était sa voix qui s'imposait sur le reste des habitants »*.

Les femmes et les personnes les plus vulnérables peuvent également se retrouver particulièrement marginalisées et opprimées lorsque les liens communautaires sont dominés par une personne. Ainsi, si le regroupement par nationalité ou langue favorise une forme de cohésion, il peut aussi renforcer l'emprise d'un-e membre charismatique et creuser les écarts avec d'autres groupes.

Les conséquences de ces formes d'emprise sont multiples : appropriation du pouvoir de décision, captation des ressources, voire intimidation des habitants. Un autre intervenant local confirme cette situation en évoquant un chef de platz *« toujours en place aujourd'hui »* et devenu intouchable, y compris pour les autorités.

Une stratégie de contournement utilisée par les acteurs associatifs, consiste à ne *« pas forcément parler avec lui, de faire le porte à porte, de parler avec tous les habitants [...], vraiment de passer par tous les chefs de familles, ou par des femmes »*. De cette manière, les intervenant-es tentent de rééquilibrer la parole et d'éviter que la figure d'autorité n'exerce un monopole. L'emprise n'est pas seulement liée à des figures masculines ; parfois, la famille élargie ou d'autres membres du squat jouent ce rôle, traduisant un rapport de force profondément ancré.

Les conséquences de l'emprise sont également relevées par une des intervenantes interrogées, qui

souligne combien la barrière de la langue ou l'analphabétisme peuvent alimenter la dépendance envers un·e interlocuteur·trice « *sachant* » (Entretien ISSimars, intervenante). Dans certains cas, cette dépendance se double de pratiques d'exploitation économique ou de violences psychologiques. Enfin, le phénomène d'emprise peut freiner la mise en place de solutions collectives — comme la création d'un espace commun, le suivi sanitaire ou l'accès aux droits — car le ou la « *chef·fe* » cherche à maintenir son pouvoir, voire à instrumentaliser l'aide extérieure.

Au demeurant, des initiatives associatives tentent de pallier ces dérives en privilégiant une approche porte-à-porte et en organisant des rencontres dans des espaces neutres. Certaines associations se sont ainsi attachées à repérer « *les personnes ressources* », c'est-à-dire des habitant·es capables de jouer un rôle de relais sans imposer leur domination au groupe.

L'emprise demeure un enjeu central dans certains squats, traduisant la fragilité structurelle des dispositifs informels et l'importance d'un accompagnement social de proximité pour redonner la parole aux plus vulnérables.

2. ITINÉRAIRES ET MOBILITÉS CONTRAINTES : UN CONTINUUM DE RUPTURES

2.1. Des itinéraires non linéaires, instables et dynamiques ?

Les trajectoires résidentielles des personnes vivant en squat à Marseille sont marquées par une imprévisibilité administrative et une instabilité résidentielle chronique qui influencent durablement leur insertion sociale. Contrairement à l'idée d'un simple parcours linéaire menant de l'exclusion à l'intégration, ces itinéraires de vie en squats sont fragmentés, discontinus et contraints par des logiques institutionnelles et sociales. Loin d'être des transitions progressives, ces parcours s'apparentent davantage à une succession de haltes, de stationnements, de pauses, de bifurcations et d'arrêts forcés, où chaque étape est déterminée par des expulsions, des destructions de campements ou des évolutions administratives. Comme le souligne Driant (2021), les parcours résidentiels des plus précaires se caractérisent par une multiplicité d'étapes, des déplacements récurrents et

un manque de contrôle sur leur propre trajectoire.

Une transition permanente entre espaces précaires

Le passage d'un squat à un autre est souvent lié à des expulsions répétées, à des opportunités d'hébergement temporaire ou à des pressions sociales et policières. Les habitant·es doivent continuellement s'adapter à des conditions de logement mouvantes, sans possibilité de stabilisation. Un habitant témoigne : « *Parce que dans le mois où arrivait la date d'expulsion, il n'y avait pas trop de gens dans l'autre squat, du coup je pouvais pas vraiment passer, si arrivaient les keufs, ou aller dans l'autre maison, je me suis dit non en vrai, je préfère partir avant* ».

Ces mobilités/évacuations forcées ne permettent pas d'accéder à de meilleures conditions de vie. À chaque déplacement, les habitant·es perdent une partie de leurs ressources matérielles, de leurs contacts et de leurs droits, rendant toute forme de progression particulièrement difficile.

Pour de nombreuses personnes vivant en squat, la trajectoire résidentielle ne suit pas un parcours linéaire d'insertion, mais s'apparente à une errance cyclique entre la rue, les squats, les hébergements d'urgence ou les hôtels sociaux. Le passage par la rue est souvent un préalable à l'entrée en squat, faute d'alternative : « *Je suis arrivé, j'ai dormi dehors une semaine, puis quelqu'un m'a emmené dans un squat* ».

Ces allers-retours sont fréquents : évacué·es d'un squat, certain·es passent quelques nuits dehors ou dans un hébergement précaire, avant de réintégrer un autre squat. Une participante évoque cette répétition comme une boucle sans fin : « *On repart, on revient. Même quand on trouve un emploi, ça ne dure pas, on se retrouve à la rue.* »

Cette circulation révèle la fragilité des solutions temporaires proposées et l'impossibilité de se stabiliser, même après un accès ponctuel à l'emploi ou à un hébergement. Loin d'un simple « *parcours d'insertion* », il s'agit d'une instabilité structurelle, où la rue n'est jamais très loin, même pour celles et ceux qui vivent en squat.

De nombreux·ses habitant·es comparent cette vie à



Parcours en squats et lieux de ressources de Mr H



Parcours en squats et lieux de ressources de Mr K

celle du nomade urbain, condamné à l'errance, à l'instar de celui-ci : « *On peut dire qu'on vit comme un nomade, et après pour se sédentariser, c'est pas facile [...] tu perds ton portable, tes affaires, tes papiers...* ».

Une errance géographique et sociale : mobilités contraintes et allers-retours

Les trajectoires de ces habitant-es ne se limitent pas au territoire marseillais. Beaucoup d'entre elleux circulent entre différentes villes ou même entre plusieurs pays, selon les opportunités économiques, les réseaux de solidarité et les contraintes institutionnelles.

Un habitant explique : « *Je viens du nord de la France, Villeneuve d'Ascq; Marseille j'suis arrivé en 2011, j'suis resté trois ans, j'suis reparti, j'suis revenu, et ouais, là ça fait... ça fait, je sais pas, j'fais des allers-retours quoi* ».

Ces mobilités sont rarement choisies et s'apparentent davantage à des stratégies de survie, où l'exil est souvent la seule alternative face à des conditions de vie insoutenables.

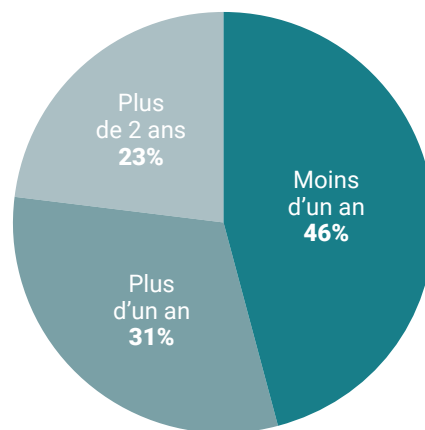
Cette instabilité se prolonge à l'échelle de la ville : pour 74 % des répondant-es, le premier logement occupé à Marseille est un squat, loin devant les hébergements d'urgence (8,6 %) ou les logements personnels (7,7 %). Autrement dit, la rupture géographique ne débouche pas sur une installation stable, mais sur une nouvelle forme de précarité résidentielle.

Le poids des réseaux communautaires et familiaux

Si certaines personnes circulent entre villes et pays pour chercher des conditions de vie plus acceptables, d'autres sont retenues par des attentes familiales ou communautaires. Dans certains cas, des retours temporaires au pays d'origine sont tentés, mais ils ne signifient pas forcément une réinstallation définitive. Une habitante raconte : « *J'étais en Belgique, parce que moi je suis arrivée à neuf ans en fait. J'avais neuf ans quand je suis arrivée [de Serbie], je suis restée presque cinq ans en Belgique et après on a fait un peu l'Allemagne, un peu... partout pour essayer d'avoir un moyen, mais on n'a pas réussi en fait, au final on s'est arrêtés à Marseille* ».

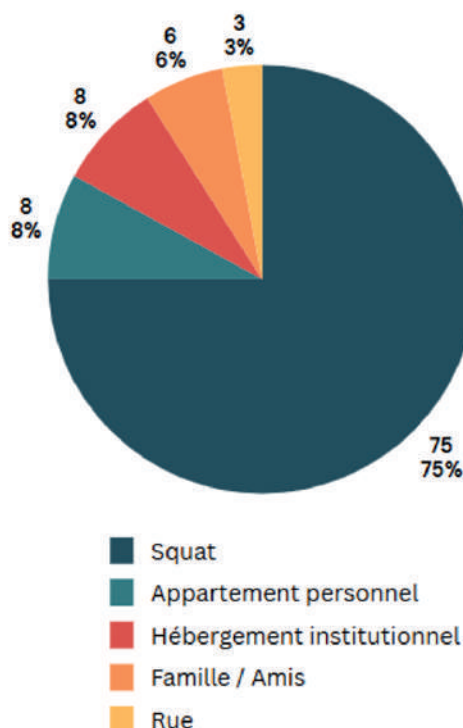
Ces retours sont souvent marqués par une désillusion : ni le pays d'origine ni le pays d'accueil ne permettent une stabilisation durable, plaçant ces personnes dans une situation d'entre-deux, où elles ne se sentent

DURÉE DE RÉSIDENCE DANS LE LOGEMENT ACTUEL



(Enquête ISSimars)

PREMIER LIEU DE VIE À MARSEILLE



véritablement chez elles nulle part. Ce sentiment de «*double absence*», tel que théorisé par Abdelmalek Sayad (1999), se retrouve dans de nombreux témoignages, notamment parmi les personnes migrantes en errance résidentielle.

Des ruptures fréquentes et un sentiment d'impasse

Ces mobilités résidentielles s'inscrivent dans une dynamique de précarité renforcée, où chaque expulsion, chaque déplacement réactive l'insécurité sociale et juridique. Un habitant décrit cette difficulté : «*Parce que tu vois, y en a qui en ont marre de certaines villes, alors ils vont dans une autre ville, mais comme on se voit pas, on s'ennuie... 'Ils sont où, la famille, elle est où ?' Du coup, on se déplace et ils se déplacent tu vois, mais oui, on est un noyau tu vois, on est soudés quoi, on est soudés à fond.* ».

Dans ce contexte, la mobilité est perçue comme une contrainte plus que comme une opportunité, renforçant un sentiment d'impasse et d'usure psychologique.

L'instabilité comme horizon permanent

La notion de continuité des ruptures dans les parcours résidentiels des personnes en squat illustre une instabilité structurelle qui ne résulte pas uniquement de choix individuels, mais bien de contraintes institutionnelles, sociales et économiques. Comme l'explique Grossetti (2006), certaines «*situations comportant une part de contingence et d'imprévisibilité*» qui structure profondément les trajectoires des individus, les empêchant de se projeter à long terme. Loin d'être une simple mobilité, ces mobilités résidentielles s'inscrivent un état d'errance imposé, où chaque nouvel hébergement est une transition plus qu'une installation.

Dans cette dynamique, les personnes ne sont jamais totalement intégrées ni totalement exclues, mais restent dans une zone d'incertitude où les bifurcations et les ruptures se succèdent sans véritable horizon stabilisant.

Selon l'enquête ISSimars, la durée moyenne de séjour dans le logement actuel est de 24 mois et plus de la moitié des répondant·es y résident depuis moins d'un an, signe de mobilités résidentielles encore vives. À l'inverse, une partie non négligeable s'installe dans la durée, révélant une forme d'ancrage, souvent dans des conditions dégradées. Pour 66 % des personnes, le «*choix*» du type d'habitat est subi, lié à une contrainte

financière, et pour 46 %, à leur situation administrative. Ces contraintes multiples empêchent toute projection dans un logement durable et sécurisé.

Le passage d'un lieu à un autre ne se traduit pas nécessairement par une amélioration : seulement 27 % estiment que leur logement actuel est meilleur que le précédent, 17 % le trouvent moins bon, et 56 % ne constatent aucun changement.

Ces mobilités subies, entre errance, expulsion, relogement d'urgence et retour en squat, alimentent un sentiment d'usure et de découragement. Elles contribuent à fragiliser les liens sociaux, à interrompre les démarches administratives ou médicales, et à rendre illusoire l'accès à des droits stables. Le provisoire devient la norme.

2.2. L'entrée en squat

La multiplicité des étapes s'observe également dans la manière d'entrer en squat. Comme le montre la cartographie ci-après.

Ouverture spontanée - Certain·es habitant·es ouvrent une porte, voire profitent d'un local ou d'une maison abandonnée déjà accessible. Comme le rapporte une personne interrogée : «*On avait trouvé une maison abandonnée, on a mis des petits papiers, et voilà...* ». Cette initiative peut impliquer un travail de repérage en amont, notamment dans les quartiers centraux ou délaissés de la ville. Les habitant·es peuvent ouvrir elleux-mêmes une porte («*nouvelle ouverture* »).

Rejoindre un squat déjà existant ou y être orienté·e

Les entretiens révèlent divers motifs : s'extraire d'un foyer surpeuplé ou d'un hébergement coûteux, chercher à échapper à une surveillance familiale, ou simplement trouver un toit après une expulsion. Parfois, ces installations sont de courte durée, en attendant un emploi, un placement en structure d'hébergement, un accès à un logement, ou la réponse à une demande d'asile.

Enfin, cette non-linéarité se traduit par l'acquisition progressive de compétences. Les personnes apprennent à bricoler, remettre l'eau et l'électricité, ou connaître les subtilités du droit français (occupation de 48 heures, constats d'huissier...), et pour quelques un·es les moyens d'obtenir un accompagnement associatif. L'enjeu est donc de naviguer entre ressources militantes, solidarité de voisinage et stratégies de

survie individuelles ou collectives. De fait, « *la trajectoire dans le squat* » apparaît moins comme un choix délibéré que comme un enchaînement de contraintes, d'opportunités ponctuelles et de tactiques d'adaptation, marquant ainsi un itinéraire résidentiel souvent chaotique, mais aussi riche en rencontres et en capacités de résilience.

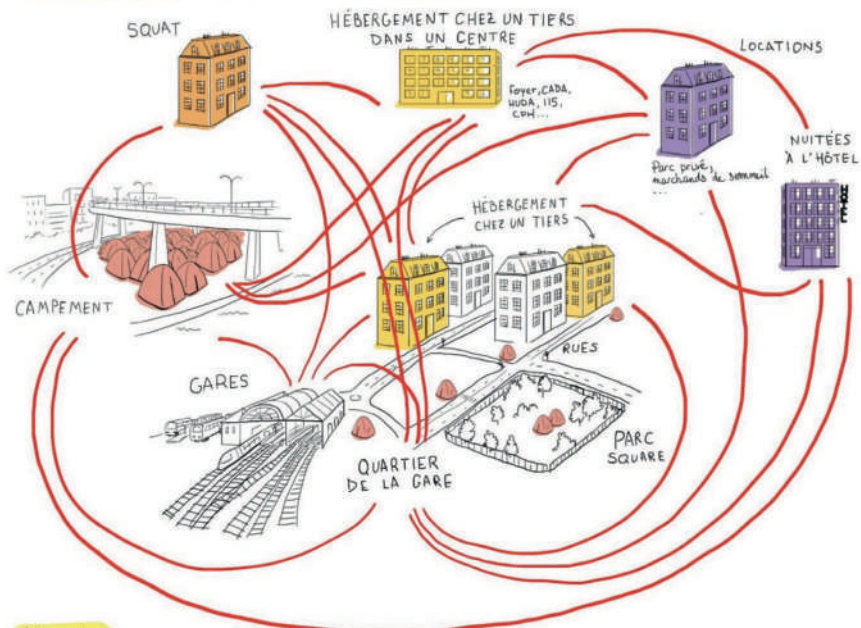
De plus, la frontière entre des publics en situation administrative régulière ou susceptibles de l'être (citoyen·nes européen·nes ou demandeur·ses d'asile) et ceux considérés comme « *clandestins* » détermine les politiques d'accompagnement et de prise en charge financière des dispositifs. Selon une intervenante, certain·es des habitant·es en squat sont des personnes en demande d'asile, ce qui génère une longue attente administrative, accentuant la précarité et la dépendance. Les associations notent que certain·es d'entre elleux obtiennent un titre en justifiant d'une vulnérabilité spécifique : victimes de traite, séropositivité ou violences graves (Entretiens ISSimars, intervenantes). Toutefois, ces titres sont souvent temporaires et ne garantissent pas la sortie du circuit informel.

Cette irrégularité administrative nourrit par ailleurs un sentiment d'insécurité permanente : beaucoup redoutent les contrôles de police, les procédures de renvoi ou la garde à vue. Une actrice interrogée insiste sur l'importance de la langue dans ce contexte : les personnes qui ne maîtrisent pas le français sont plus enclines à subir une forme d'emprise ou de manipulation. Parfois, elles ignorent qu'elles peuvent bénéficier d'une aide associative ou qu'un recours juridique (gratuit avec l'aide juridictionnelle) est possible en cas de tentative d'expulsion illégale.

Ainsi, l'irrégularité administrative renforce la vulnérabilité des habitant·es de squats – plus que le parcours migratoire en tant que tel –, à la fois en restreignant leur accès aux dispositifs classiques (hébergement d'urgence, RSA, logement social) et en fragilisant leur capacité de négociation au quotidien. Entre exposer sa situation pour demander une aide et se dissimuler pour éviter une expulsion, les habitant·es jonglent avec des stratégies de visibilité et d'invisibilité, au gré des contrôles, des menaces et des opportunités ponctuelles.



Mise en système des lieux d'accueil en marge des dispositifs formels

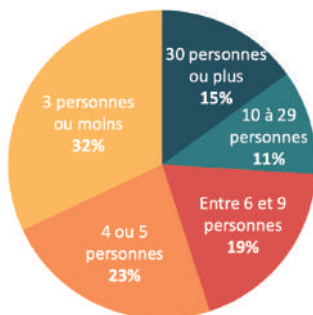


Légendes



Sources : ethnographies de Pauline Doyen, Oriane Sebillotte, Annaëlle Piva [2018-2022], enquête Les oubliés du droit d'asile (2021). Conçu par Pauline Doyen, Annaëlle Piva et Oriane Sebillotte, réalisée par Oriane Sebillotte, 2022.

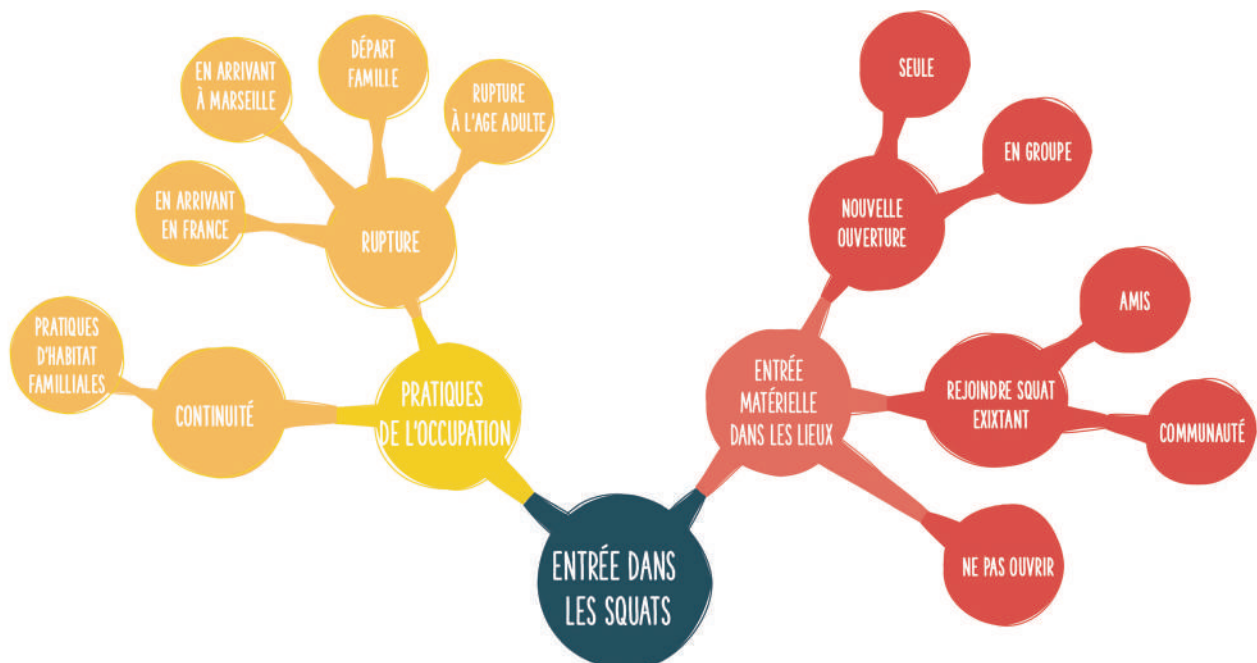
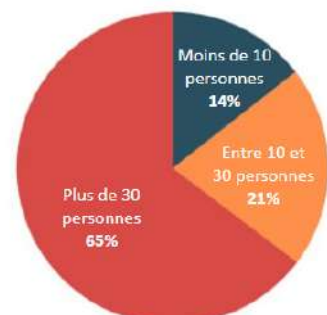
NOMBRE DE PERSONNES DANS LE LIEU DE VIE



LIEN AVEC LES COHABITANT·ES



ESTIMATION DU NOMBRE DE PERSONNES DANS LE BÂTIMENT



2.3. L'installation en squat

Pratiques matérielles, compétences acquises et parcours de vie

Les modalités d'installation en squat révèlent une forte capacité d'adaptation, façonnée par les trajectoires migratoires, les ruptures biographiques et les formes de marginalisation vécues par les habitant·es. Cette «*débrouille*» quotidienne s'inscrit dans des parcours souvent marqués par l'exclusion du logement classique, le non-recours aux dispositifs institutionnels ou l'épuisement des solutions temporaires.

L'installation s'appuie sur le repérage de lieux vacants, l'aménagement par la «*récup'*» et le bricolage (plomberie, électricité) : «*La plomberie j'ai appris sur le tas*» (Entretien ISSimars, habitante). Une autre habitante raconte les travaux réalisés collectivement : «*peinture, réouverture d'une cuisine, salle de bain...*». Ces savoir-faire circulent dans les réseaux de solidarité, notamment entre personnes ayant déjà connu d'autres formes d'habitat informel ou précaire.

Les profils variés se reflètent dans les usages du squat : familles en attente de logement, jeunes isolé·es, travailleur·ses précaires, personnes migrantes en procédure. Certain·es viennent uniquement cuisiner, car hébergé·es en hôtel sans accès à une cuisine. Ailleurs, des repas sont préparés collectivement : «*un grand plat*» partagé dans un squat (Entretien ISSimars, habitante).

Les conditions de vie exposent à des nuisances (insectes, moisissures) et à une forte précarité thermique : «*il faisait tellement froid*» que les réunions se tenaient chez le «*chef*» (Entretien ISSimars, habitante). Ces contraintes renforcent l'ingéniosité quotidienne, mais aussi les tensions possibles dans des lieux où coexistent des parcours, statuts administratifs et ressources inégales.

Ces expériences conduisent au développement de compétences techniques, mais aussi juridiques : règles d'occupation, contestation d'expulsions, constitution de dossiers ou recours à un·e avocat·e. Une intervenante évoque l'accompagnement à la lecture de documents et aux audiences. Certain·es, notamment des personnes exilées, se forment aux démarches de régularisation (asile, travail, droits sociaux), avec ou sans l'appui associatif.

Ainsi, l'installation en squat n'est pas uniquement un acte de survie, mais un processus où se croisent des itinéraires de vie, des formes de résistance à l'exclusion, et des apprentissages collectifs. Elle renforce un «*capital*» de compétences, tout en révélant les limites systémiques d'un accès inégal au logement et aux droits.

2.4. Perspectives d'avenir et résilience

Les trajectoires des habitant·es des squats marseillais ne se résument pas uniquement à des parcours d'exclusion et de marginalisation. Malgré des conditions de vie précaires, ces individus élaborent des formes de résilience et d'ajustement qui influencent leur manière de se projeter dans l'avenir. Les transactions biographiques et relationnelles, en tant que processus dynamique entre l'histoire personnelle et les interactions sociales, jouent un rôle essentiel dans la manière dont ces habitant·es négocient leur place dans la société et envisagent leur futur.

Face aux expulsions récurrentes, aux obstacles administratifs et aux discriminations, les habitant·es des squats développent des capacités de résistance et d'adaptation qui dépassent la simple survie. Loin d'être de simples victimes des logiques d'exclusion, ils et elles mettent en place des stratégies pour stabiliser leur situation et améliorer leurs conditions de vie.

Une intervenante sociale, souligne notamment la résilience des femmes nigérianes confrontées à la traite et aux violences. «*Elles développent des stratégies d'auto-organisation et des solidarités internes qui leur permettent de reprendre une forme de contrôle sur leur trajectoire.*» Cette capacité d'adaptation s'exprime notamment à travers l'acquisition de compétences techniques, juridiques et organisationnelles qui permettent aux habitantes de mieux anticiper les expulsions et de négocier des solutions de logement temporaire. Ainsi, comme le souligne une juriste : «*Je vois l'amélioration des conditions de vie en squat et bidonville*». Cette affirmation met en lumière la capacité des habitant·es à améliorer collectivement leurs conditions de vie malgré un cadre institutionnel souvent hostile.

Reconstruire son identité entre précarité et reconnaissance

Les habitant·es doivent constamment redéfinir leurs positions et identités : à la fois en tant que migrant·es,

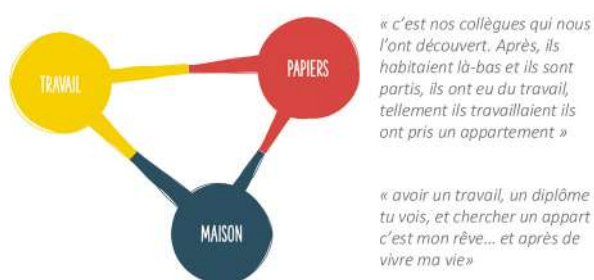
travailleur·ses précaires, demandeur·ses d'asile, sans-abris, personnes vulnérables, militant·es ou exclu·es. Leur trajectoire personnelle et leur statut légal influencent leur identité sociale et les opportunités qui leur sont offertes.

Les témoignages recueillis montrent que certain·es habitant·es, bien qu'exclu·es du marché du travail et des dispositifs de logement classiques, développent une nouvelle forme de reconnaissance sociale à travers leur engagement dans les squats. Un habitant témoigne : *« Ici, je suis devenu quelqu'un qui aide les autres, qui connaît les droits. Même si je n'ai pas de papiers, je peux expliquer aux nouveaux arrivants comment faire ».*

Cette reconstruction identitaire est particulièrement forte chez celles et ceux qui participent à des collectifs ou réseaux associatifs. Dans ces espaces, l'identité de « squatteur·se » peut devenir une ressource sociale et politique plutôt qu'un stigmata.

Projection et imaginaires d'avenir : entre espoir et incertitude

L'avenir des habitant·es des squats est souvent marqué par l'incertitude, notamment en raison de l'instabilité administrative et résidentielle. Toutefois, cette précarité n'empêche pas les individus de se projeter et d'élaborer des stratégies pour accéder à un logement plus stable ou à un emploi.



L'analyse ISSimars montre que près de 60% des habitant·es expriment le souhait d'un logement pérenne dans un futur proche, tandis que 40% évoquent la volonté d'accéder à un emploi stable.

Cependant, les parcours restent souvent heurtés. Un résident explique : *« J'ai déjà tenté plusieurs fois de sortir du squat, mais à chaque fois, c'est compliqué. Sans papiers, sans contrat, les portes sont fermées. Alors, on recommence, on cherche une autre solution. »*

Cette dynamique illustre la tension entre le désir d'intégration et la reproduction des situations de précarité, où l'absence de stabilité freine l'accès aux droits et aux opportunités.

3. CONCLUSION

Les personnes vivant en squat à Marseille ont des profils très divers : familles, jeunes isolé·es, travailleur·ses précaires, personnes migrantes en transit ou en attente de régularisation. Elles viennent de partout, vivent des situations administratives variées, mais partagent souvent une même réalité : l'absence d'alternative pour se loger dignement.

Leurs parcours sont faits de ruptures, de mobilités forcées, d'allers-retours entre la rue, les hébergements temporaires et les squats. Rarement choisis, ces lieux deviennent des espaces de repli, mais aussi des lieux d'apprentissage, d'organisation et de solidarité. On y apprend à bricoler, à comprendre ses droits, à s'entraider au quotidien.

Cette « débrouille » n'efface pas les difficultés : insalubrité, expulsions, manque d'accès aux droits, tensions internes. Mais elle révèle des ressources collectives, une capacité à s'adapter, à transmettre des savoir-faire et à résister à l'exclusion.

Les itinéraires des habitant·es de squats sont complexes, ni figés ni linéaires. Ils disent beaucoup de ce que vivent celles et ceux que les dispositifs classiques ne parviennent pas à accueillir. Dans cette précarité, certain·es trouvent malgré tout des formes d'ancrage, de reconnaissance, et parfois même une manière de se reconstruire.

4. RÉSUMÉ

Ce chapitre présente la diversité des personnes vivant en squat à Marseille, en croisant leurs caractéristiques sociales, leurs parcours migratoires et leurs expériences de vie. Les données de l'enquête ISSimars montrent une grande hétérogénéité : des hommes et des femmes, souvent jeunes (âge médian : 33 ans), majoritairement originaires d'Afrique de l'Ouest, du Maghreb, d'Europe de l'Est ou du Caucase. Beaucoup sont sans titre de séjour (59%), sans revenus stables, et avec un accès très limité à la santé ou à l'hébergement.

Leurs trajectoires sont marquées par des mobilités contraintes, des ruptures, et une succession de lieux de vie précaires : rue, hôtel, hébergement d'urgence, squat. Le squat apparaît rarement comme un choix, mais comme une solution par défaut dans un contexte de forte exclusion sociale et administrative. Cette instabilité résidentielle empêche la projection dans un avenir stable, même lorsque les personnes travaillent ou sont en cours de régularisation.

Au sein des squats, les habitant-es développent des compétences et des formes de « débrouille » : bricolage, gestion de l'eau ou de l'électricité, connaissances juridiques. Ils et elles s'organisent souvent collectivement pour améliorer leur quotidien, créer des espaces partagés, ou s'entraider face aux démarches administratives.

Les dynamiques sociales sont multiples : certains groupes se forment par affinités linguistiques, culturelles ou religieuses, d'autres sont traversés par des tensions, des rapports de pouvoir ou des formes d'emprise. Dans certains cas, le squat devient aussi un lieu d'engagement politique ou de reconstruction personnelle, en particulier pour les femmes, les personnes LGBTQIA+, ou les personnes ayant vécu la rue ou la traite.

Au final, ce chapitre met en lumière la complexité des parcours et la capacité d'adaptation des habitant-es des squats. Il interroge aussi les limites des dispositifs publics à répondre à ces situations, et souligne l'importance des solidarités de proximité et des collectifs dans la vie quotidienne et la projection vers un avenir plus stable.



EXPULSIONS : ENTRE VIOLENCES, RUPJ'AI PASTURES ET RÉSISTANCES

« Tu te réveilles, tu dors, la même pensée. Tu n'as même pas le bon moment pour penser à quelque chose de positif... » (Entretien ISSimars, habitant)

Dans le cadre de l'étude ISSimars, l'expulsion apparaît comme une expérience déstructurante et transversale de la précarité, une épée de Damoclès en filigrane de tous les chapitres du rapport. Elle ne se limite pas à l'acte physique de délogement : elle agit comme un processus de ruptures en chaîne — logement, santé, éducation, ancrage territorial — affectant l'ensemble des parcours de vie étudiés. Elle induit aussi une épreuve traumatisante dans ses effets physiologiques, psychologiques et psychiques : *« Tous les travaux s'accordent sur ce point – et ceux présentés dans ce numéro ne font pas exception : toute expulsion produit des effets sociaux, sanitaires et psychologiques importants sur les populations en renforçant leur vulnérabilité et les formes de ségrégation socio-spatiales existantes ».*

Plus de 6 % des personnes enquêtées déclarent avoir été expulsées depuis l'été 2023, et 15 % vivent dans la peur de l'expulsion de leur lieu de vie.

« Il y a un truc que j'ai remarqué dans tous les squats, c'est que les gens sont toujours prêts à partir (...), je ne sais pas comment ils peuvent le vivre, psychologiquement d'être tout le temps prêts, parce qu'ils ont tout le temps leurs affaires mises de côté... » (Entretien ISSimars, intervenante)

Une violence quotidienne, souvent invisible

Les personnes rencontrées dans les squats ou en habitat informel vivent sous une menace constante : présence policière, peur du signalement par les voisin·es, crainte de l'arrestation ou du placement en CRA pour les étranger·ères en situation irrégulière.

« J'ai peur de mettre la musique, de déranger les gens. Les voisins vont appeler la police. » (Entretien ISSimars, habitant)

Cette peur s'intériorise jusqu'à affecter la santé mentale lorsque la vie est contrainte à éviter d'être vu·e, entendu·e, expulsé·e. 53 % des personnes enquêtées jugent leur état psychique « pas bon », et 21 % présentent un niveau de détresse psychologique élevé. L'expulsion constitue donc aussi une atteinte à la santé mentale et émotionnelle.

« Le squat c'est comme une prison civilisée – civilized prison. » (Restitution communautaire)

Les entretiens avec des acteurs·trices consolident le constat que les habitant·es sont exposé·es à des ruptures multiples et durables :



L'expulsion provoque :

- La rupture de la scolarité des enfants, interrompue brutalement ;
- La rupture des suivis médicaux, notamment psychiatriques ;
- La perte des liens de voisinage, patiemment construits ;
- La discontinuité dans l'accès aux droits, aggravée par le nomadisme forcé.

Des pertes matérielles lourdes, rarement réparées

Outre les ruptures de parcours et les atteintes à la santé, l'expulsion entraîne des pertes matérielles souvent irréversibles. 5,1 % des personnes interrogées déclarent avoir perdu ou s'être fait saisir leurs effets personnels depuis l'été 2023. Ces pertes concernent des biens essentiels du quotidien (documents administratifs, vêtements, téléphones, médicaments) et aggravent les conditions de vie après l'expulsion. Pour les associations également, chaque expulsion entraîne la perte d'aménagements collectifs patiemment construits : raccordements à l'eau, équipements sanitaires, dispositifs d'éclairage, espaces d'accueil ou d'activité, parfois financés sur fonds propres. Ces destructions ne font l'objet d'aucune indemnisation, et fragilisent les efforts d'amélioration des conditions de vie, nourrissant un sentiment d'absurdité et de découragement chez les acteurices de terrain.

Comme l'ont exprimé plusieurs enquêté·es : *« à chaque fois, c'est comme tout recommencer de zéro ».*

Ces ruptures traduisent l'échec des politiques publiques à assurer la continuité des protections fondamentales.

« (...) Et en fait, avec ce flic, j'ai fait une enquête sociale. Et au sein de cette enquête sociale, j'ai... parlé du lieu un minimum, de ce que je pouvais raconter. En fait, je fais part qu'on y avait pas mal de profils, il y avait pas mal de profils en détresse psychiatrique et qu'il fallait nous prévenir. En vrai, ce serait trop bien si on pouvait être prévenus à l'avance de l'expulsion. Ça nous permettrait, nous, de nous organiser et tout. Et ce flic a plutôt répondu positivement à cette demande. »

Des résistances locales face à la logique d'exclusion

Malgré la précarité juridique des squats, certains lieux font l'objet de mobilisations solidaires. Le soutien d'habitant·es, de membres de la communauté ou de commerçant·es locaux·les montre que les habitant·es de squats peuvent être reconnu·es et intégré·es dans le tissu social local.

« Là, il y a les Griot qui sont vraiment des vieux agriculteurs ...(.) pour le procès, ils ont témoigné en notre faveur, en expliquant notamment qu'on n'était pas rentrés par voie de fait, qu'il y avait des gens qui étaient là avant, que j'étais là-dessus. C'est pour ça qu'on a pu rester, c'est qu'on a réussi à prouver qu'on n'était pas rentrés par voie de fait. C'est le seul moyen que tu peux pour ne pas qu'ils t'expulsent directement. »

Ces dynamiques révèlent un écart croissant entre légalité et légitimité

Problématique transversale à ISSimars, l'expulsion traverse toutes les dimensions étudiées :

- Habitat et installation ;
- Accès à l'école et aux soins ;
- Rapports aux institutions ;
- Construction ou perte de repères.

Elle impose une lecture critique des politiques d'accueil, d'hébergement et de stabilisation, souvent fragmentées et inefficaces.

À retenir

- L'expulsion est une violence structurelle qui affecte durablement les parcours de vie.
- Elle produit des ruptures systémiques, souvent invisibilisées.
- Elle révèle une faillite des politiques publiques de continuité et de protection.
- Des formes locales de résistance rappellent que d'autres logiques d'hospitalité sont possibles.

« Les gens, ils peuvent y avoir des projections. La projection, même si c'est un an, ils savent que c'est un an. Alors il peut même y avoir des projets. »

CHAPITRE 3

ACCÈS AUX SERVICES ESSENTIELS

1. UNE REDÉFINITION DES « SERVICES ESSENTIELS »

La notion de « services essentiels » est souvent entendue comme l'ensemble des besoins fondamentaux indispensables à une vie digne, énoncés par des instances internationales (Martinand, 2006; Ndour & Boidin, 2012). Pourtant, derrière ces principes généraux, se dessinent des réalités quotidiennes bien plus complexes, vécues notamment dans les squats de Marseille. Les témoignages recueillis auprès des habitantes de ces lieux révèlent qu'en situation de grande précarité, la priorité n'est pas seulement d'avoir accès à l'eau, à l'électricité ou à un logement : il s'agit de maintenir une intimité, de se sentir en sécurité, de pouvoir travailler même de manière informelle pour subvenir aux besoins les plus immédiats.

« Parfois, je ne mange pas », confie un habitant (Entretien ISSimars, habitant), soulignant combien l'accès à une

alimentation suffisante peut s'avérer difficile. D'autres décrivent les stratégies de survie développées au fil du temps : achats groupés, entraide communautaire, récupération d'inventaires sur les marchés, ou encore soutiens ponctuels de bénévoles. Sur le plan collectif, la solidarité prend donc de multiples formes : mutualisation des achats et des tâches, repas partagés, entraide matérielle (dons de couvertures, bidons, prêt d'appareils), voire organisation de la distribution d'eau et d'électricité de fortune. L'eau ou l'électricité, quand elles ne sont pas disponibles dans le squat, impliquent de longues marches pour remplir des bidons, trouver un branchement de fortune ou recourir à la solidarité du voisinage : « On se débrouille comme on peut », résume un occupant (Entretien ISSimars, habitant).

Les données quantitatives de l'étude ISSimars décrivent l'ampleur de cette précarité (cf. Chap II) : parmi les personnes enquêtées, 39 % vivent sans eau chaude et 19 % sans électricité. Plus d'un-e sondé-e sur deux (56 %) n'a aucun revenu régulier, obligeant à recourir à



de petits boulots informels ou à dépendre de l'accompagnement associatif pour se nourrir et se loger.

Au-delà de ces données brutes, ce sont également tous les récits des habitant-es qui réécrivent la définition même de « services essentiels ». Ils rappellent que la dignité ne se limite pas à des infrastructures techniques et des ressources matérielles, mais qu'elle se construit aussi à travers la possibilité d'avoir un lieu privé, loin du regard des autres; de trouver de l'aide lorsqu'on est malade; d'accéder à des dispositifs de soutien juridique ou social; et de se projeter, malgré tout, vers un lendemain plus stable. « *Je n'ai pas de papiers, alors je ne peux pas accéder à mes droits, et je n'ose pas toujours aller demander de l'aide* », témoigne un autre habitant (Entretien ISSimars, habitant), montrant combien la clandestinité administrative peut entraîner une forme d'auto-exclusion et de défiance vis-à-vis des institutions.

Pourtant, malgré cette extrême précarité, les données évoquent aussi les « leviers » et ressources qui permettent aux habitant-es de compenser, au moins partiellement, l'absence de services. Au-delà des formes d'entraide et de solidarité entre les habitant-es des squats, les associations et personnes militantes jouent un rôle facilitateur: en plus de fournir une aide de base (distribution de nourriture, accompagnement médical), elles médiatisent souvent les demandes de raccordement ou d'ouverture des droits auprès des autorités. Certaines initiatives encouragent la participation directe des habitant-es afin de rénover ou d'aménager les lieux, ce qui renforce leur sentiment d'autonomie.

Ainsi, la réalité marseillaise met en évidence un décalage entre la définition institutionnelle des services essentiels (figure 3.1) et la manière dont les personnes en grande précarité la vivent et la redéfinissent de leurs points de vue (figure 3.2).

Pour illustrer ces apprentissages, ce chapitre présente les contraintes et les stratégies d'adaptation mobilisées par les habitant-es des squats pour chacun des dix services essentiels documentés dans le cadre de cette étude : l'accès à l'hygiène et à l'assainissement, l'accès à l'alimentation, l'accès à l'énergie, l'accès à la sécurité, l'accès à l'éducation, l'accès aux droits, l'accès au travail et l'accès aux sports et aux espaces de détente.

2. ACCÈS À L'EAU, L'HYGIÈNE ET À L'ASSAINISSEMENT

2.1. Cadre légal

Le droit à l'accès à l'eau et à l'assainissement est reconnu depuis 2010 par les Nations Unies comme un droit fondamental, et inscrit dans le droit français via les articles L1321-1 et suivants du Code de la santé publique. L'accès à l'eau pour tous et toutes a été renforcé par l'ordonnance 2022 relative à l'accès et à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine et le décret 2022 relatif à l'amélioration des conditions d'accès de tous et toutes à l'eau destinée à la consommation humaine, venant transposer la Directive EU 2020/2184.

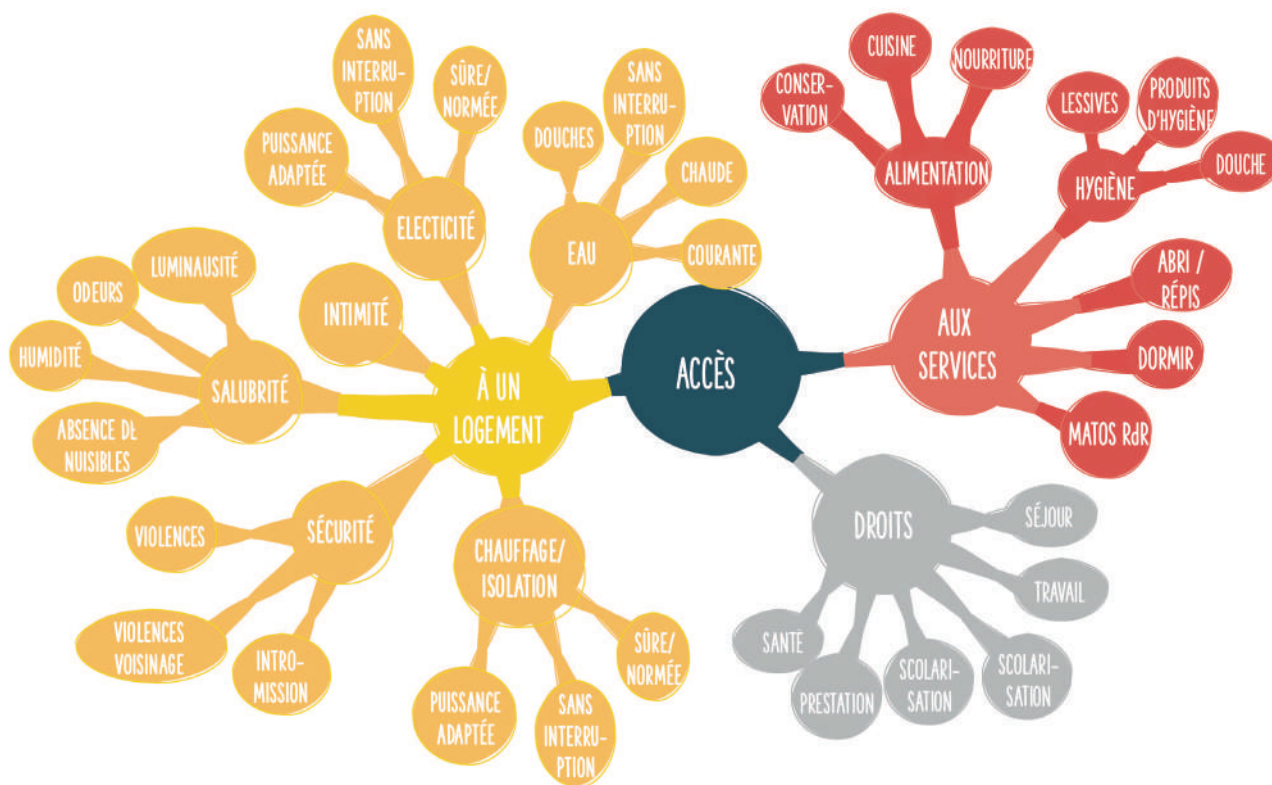
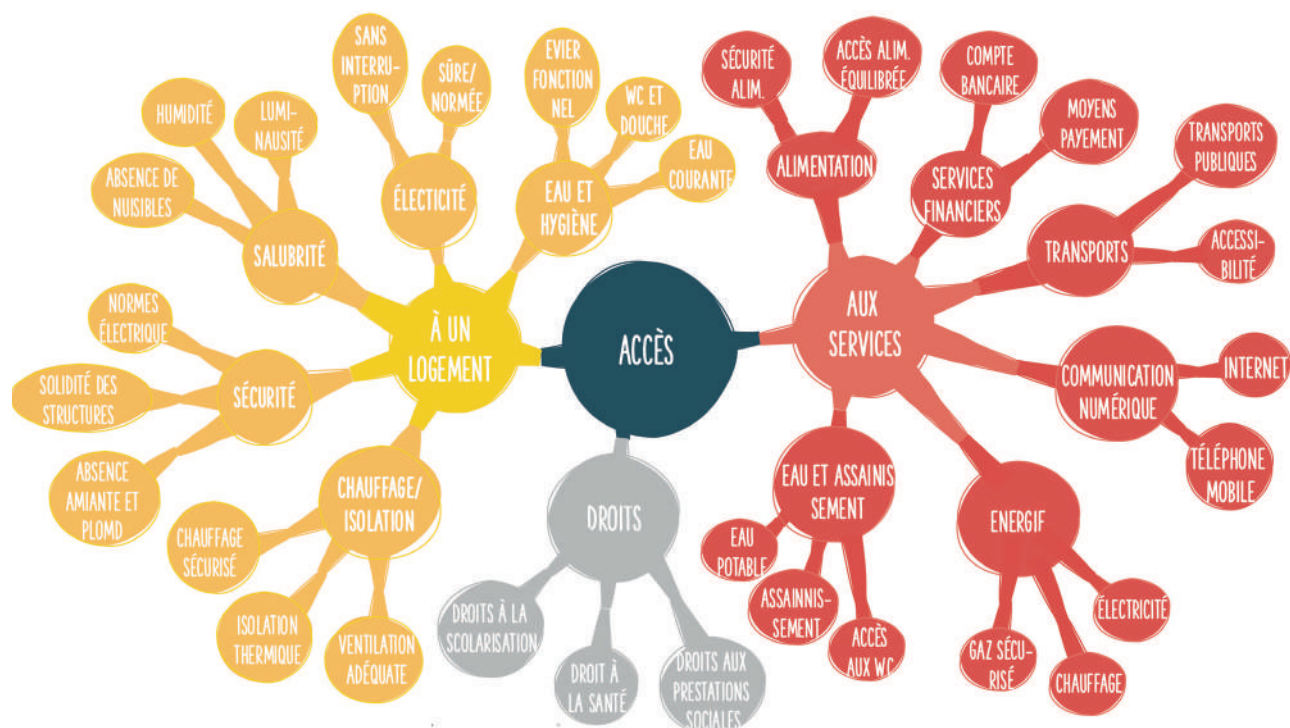
2.2. Accès à l'eau

L'accès à l'eau s'avère particulièrement critique pour les habitant-es des squats, comme le montrent de nombreux extraits du corpus et des données quantitatives. Selon cette enquête, 14% des personnes interrogées déclarent ne pas avoir accès à l'eau, tandis que 39% vivent sans eau chaude dans leur lieu de vie. Certains squats disposent d'un unique point d'eau servant à la fois pour boire, cuisiner et se laver imposant des trajets répétés et une cohabitation parfois source de tensions. D'autres lieux de vie sont raccordés de manière informelle au réseau d'eau au risque de coupures brutales ou de fuites, et d'éventuels conflits avec le voisinage ou les autorités. À titre indicatif, selon les données de l'INSEE (Enquête logement 2013), 99,7% de la population disposait d'un accès à un réseau d'alimentation en eau dans son logement et 99,7% avait des toilettes à domicile.

« *Tu dois aller loin pour trouver un robinet, remplir tes bidons, c'est fatigant.* » (Document ACCES, habitant)

Au-delà de la disponibilité même de l'eau, plusieurs facteurs aggravent la précarité :

- **Qualité de l'eau et préoccupations sanitaires** - Certain-es habitant-es s'inquiètent du goût ou de la salubrité de l'eau, surtout lorsqu'ils ou elles se raccordent de manière « artisanale » à une canalisation ou qu'ils ou elles la puisent dans un point extérieur. Certain-es la filtrent ou la font bouillir,



craignant la contamination. Les données indiquent que 24% des répondant-es disposant d'un accès à l'eau ne la boivent pas en l'état, ce qui témoigne d'une méfiance vis-à-vis de sa qualité.

- **Raccordements instables** - Beaucoup de résident-es décrivent des « *branchement sauvages* » ou « *de fortune* », constamment menacés de coupure par les gestionnaires de réseau. Dans les témoignages, des acteurs associatifs soulignent que le raccordement officiel est souvent refusé par les propriétaires ou bloqué par l'administration, contraignant les habitant-es à des solutions précaires. Le manque de pression, le partage d'un unique tuyau entre plusieurs dizaines de personnes, ou la faible capacité des installations provisoires peuvent également générer des conflits internes.

Face à ces difficultés, les habitant-es s'organisent et mobilisent les ressources disponibles, telles que l'entraide et l'aide associative, pour accéder à l'eau. Certain-es décrivent une rotation pour aller puiser l'eau tôt le matin, avant que la pression ne chute.

« *Souvent, on se lève aux aurores pour remplir nos bidons, sinon il n'y a plus rien pour les autres.* » (Entretien

ISSimars, habitante)

D'autres mutualisent l'achat de bouteilles d'eau potable et créent des caisses communes pour payer les éventuelles réparations sur un raccordement. Les récits montrent également qu'une entraide s'établit parfois avec le voisinage, par exemple lorsqu'une famille dispose d'un flexible relié à l'appartement d'à-côté ou au restaurant d'en bas. Par ailleurs, l'ONG Solidarités International mène des actions ponctuelles visant à améliorer l'accès à l'eau : installation de cuves, fourniture de bidons, campagnes de sensibilisation à l'hygiène. Ces initiatives pallient, à court terme, le manque de dispositifs pérennes. Les militant-es signalent cependant que, sans soutien institutionnel, il est difficile de pérenniser ces solutions dans des lieux où la population est mouvante et les autorisations incertaines.

2.3. Assainissement et sanitaires

En complément de l'accès à l'eau, 19% des répondant-es déclarent ne pas disposer d'un WC fonctionnel dans leur logement. Dans nombre de squats, les installations sanitaires se réduisent à des latrines improvisées ou à des toilettes bouchées et hors d'usage alors



même que selon une intervenante ACF, « pour deux tiers des sites, il fallait juste faire des raccordements », soit une petite intervention pour solutionner l'usage. Les problèmes de nuisibles et de moisissures, relevés par 59 % et 26 % des répondant·es, illustrent l'insalubrité et exposent les habitant·es à des risques d'infection.

« Les toilettes, c'est un trou qu'on a creusé, on essaie de le couvrir, mais c'est pas propre. » (Entretien ISSimars, habitant)

Cette absence d'infrastructures se répercute directement sur la santé, la dignité et la sécurité des personnes. Le sentiment de « vivre dans la saleté » peut générer de l'angoisse et un découragement profond : « Ça pue, j'arrive pas à dormir, j'ai peur pour mes enfants. » (Entretien ISSimars, habitant)

Selon les entretiens, plusieurs associations tentent de pallier ces carences en organisant des actions de sensibilisation à l'hygiène et, lorsqu'elles le peuvent, en orientant les habitant·es vers des douches publiques ou des centres d'accueil. Néanmoins, ces initiatives demeurent limitées et ne sauraient remplacer l'installation de véritables infrastructures sanitaires.

De même, des associations sont amenées à réaliser des diagnostics sur site, ce qui leur permet de discuter avec les personnes de leurs besoins. Puis, lorsque se profilent des solutions sur ce qui serait faisable, « on va aller en parler avec les gens pour faire une proposition ». Elles discutent aussi de la nature de leurs besoins : raccordement des machines à laver, installation de toilettes etc... Puis, elles consultent les habitant·es sur les solutions à apporter : localisation des installations d'accès à l'eau etc..

Par ailleurs, une d'entre elles défend l'expérimentation d'un projet pilote de toilettes sèches qui promeut « une meilleure utilisation de la ressource, (...) des coûts épargnés. Parce que je pense que nous, quand on faisait les calculs sur certains sites, il y a 90 % de consommation en moins en quatre mois ». (Entretien ISSimars, intervenante)

2.4. Limites et besoin de reconnaissance

Les habitant·es, parfois soutenu·es par des associations, développent leurs propres mécanismes de régulation (tour de rôle pour l'eau, budget commun pour

les produits d'hygiène, entretien collectif du squat). Assurément, les gens sont aussi en mesure de s'auto-organiser pour se brancher et ouvrir les compteurs : « ce n'est pas que des victimes et des personnes dans le besoin, je veux dire c'est des personnes qui se débrouillent aussi sur beaucoup de choses qui arrivent très bien. Mais il y a plein de sites où ils n'ont pas eu besoin de nous avant et ils n'ont pas besoin de nous après ». (Entretien ISSimars, intervenante)

Cependant, la densité de la population et l'absence d'encadrement officiel rendent ces efforts fragiles et peu durables. Certains habitats, pouvant regrouper plusieurs dizaines de personnes, peinent à garantir une hygiène correcte. Les blocages administratifs (refus de raccordement aux fluides, refus de containers, expulsions, etc.) et la précarité du statut juridique des lieux viennent compliquer toute tentative d'amélioration durable.

« Sans reconnaissance, on n'est pas pris au sérieux. On nous coupe l'eau ou l'électricité, et on doit tout recommencer. » (Entretien ISSimars, habitant)

Dans cette perspective, l'accès à l'eau et à des installations sanitaires de base n'est pas qu'une question de confort : il conditionne la santé (éviter la prolifération de maladies), la dignité (pouvoir se laver, utiliser des toilettes fermées), et la sécurité (réduire les risques de conflits ou d'accidents). Les témoignages recueillis, confirmés par les données qualitatives, montrent qu'une intervention plus soutenue des pouvoirs publics et une meilleure coordination entre acteurs associatifs sont nécessaires pour sortir de la logique d'urgence et offrir de véritables solutions à long terme. D'ailleurs : « À Marseille c'est très facilitant parce que le service des eaux a monté depuis un moment un fond d'accès à l'eau qui ne couvre pas que les FSL (Fonds de Solidarités pour le Logement) (...) Et là le fonds, et je pense que vraiment Marseille sont les seuls à le faire, de ce que je sais, peut aussi couvrir et couvrir notamment des consommations d'eau des squats et des bidonvilles ». (Entretien ISSimars, intervenante).

Cependant, plusieurs habitant·es témoignent de pratiques illégales de coupures d'eau, ce qui est moins le cas lorsque des associations sont présentes sur sites : « avant, on était raccordé à l'eau. Mais les Eaux de Marseille sont venus et ont coupé l'eau, ce qui d'ailleurs est totalement interdit et totalement illégal ». (Entretien ISSimars, habitante)

Dans l'ensemble, qu'il s'agisse de boire, de cuisiner, de se laver ou de gérer les déchets, l'eau et l'assainissement représentent un besoin vital auquel les habitantes des squats de Marseille répondent avec une ingéniosité manifeste, mais au prix d'efforts considérables et d'une précarité qui ne cesse de se perpétuer.

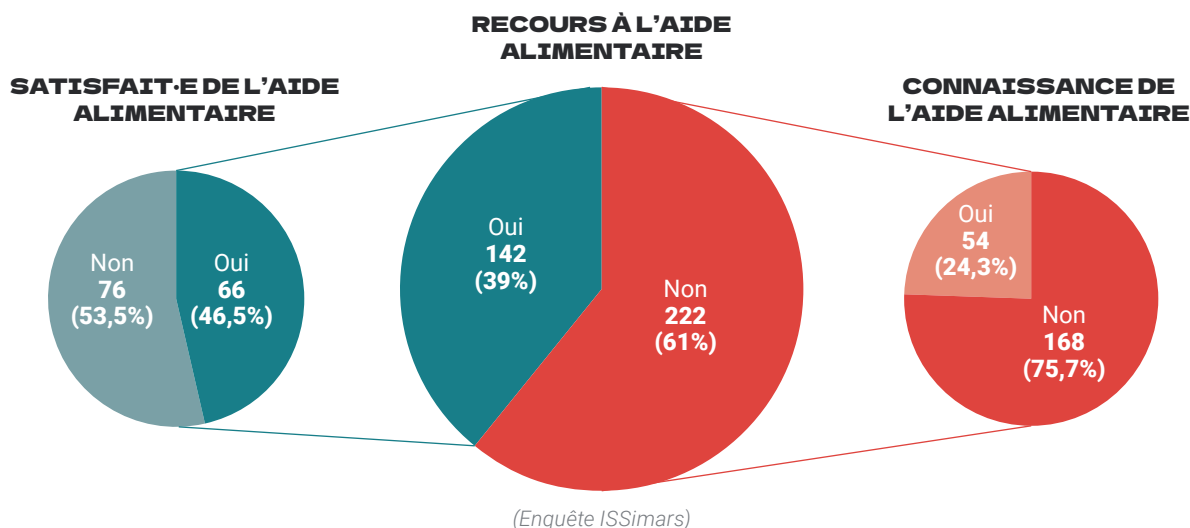
3. ACCÈS À L'ALIMENTATION

3.1. Cadre légal

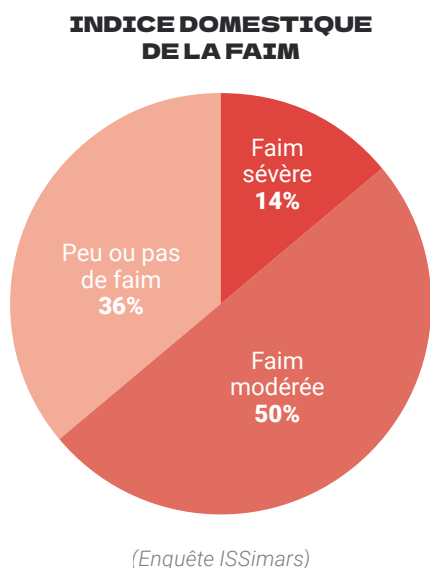
En signant différents textes internationaux, la France s'est engagée à garantir le droit à l'alimentation sur son territoire et vis-à-vis des pays tiers.

Ce droit implique que chaque personne puisse accéder par ses propres moyens et de manière pérenne à une alimentation adéquate et choisie.

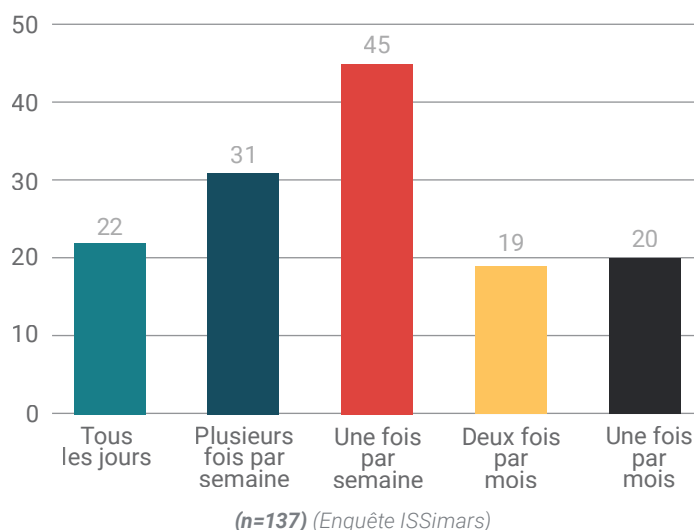
En France, le droit à l'alimentation s'inscrit dans le cadre plus large du droit à un niveau de vie suffisant, défini par l'article 11 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (1966) ratifié par la France en 1980, qui reconnaît expressément le droit de toute personne à « une nourriture suffisante » et à être « à l'abri de la faim ». Ce droit est précisé par l'observation générale n°12 du Comité des droits économiques, sociaux et culturels, qui souligne qu'il ne s'agit pas seulement de recevoir des calories, mais d'avoir accès, de manière durable, à une alimentation disponible, accessible, adéquate sur



59



FRÉQUENCE DU RECOURS À L'AIDE ALIMENTAIRE



le plan nutritionnel et culturel et conforme à la dignité humaine.

En droit interne, bien que le droit à l'alimentation ne soit pas explicitement inscrit dans la Constitution française, il est indirectement garanti à travers les politiques publiques d'aide alimentaire, le droit à la protection sociale, et les engagements internationaux de la France. De plus, la loi EGAlim (2018) rappelle le rôle de l'État dans la lutte contre la précarité alimentaire et le respect du droit à une alimentation saine, durable et suffisante pour tous. Ces textes imposent à la France des obligations de garantir une sécurité alimentaire effective, en particulier pour les populations les plus précaires.

Or, plusieurs signaux d'alerte existent concernant la mise en œuvre de ce droit avec de nombreuses injustices tout au long de notre système alimentaire.

C'est forte de ce constat que ACF a produit le 1^{er} rapport sur le droit à l'alimentation en octobre 2024, qui étudie la mise en œuvre par la France du droit à l'alimentation, sur son territoire, et dans ses liens avec les pays tiers.

Parmi les personnes déclarant connaître les dispositifs d'aide alimentaire, près des deux tiers (65 %) y ont recours au moins une fois par semaine. Par ailleurs, les témoignages éclairent la diversité des stratégies déployées pour se nourrir : entraide locale, récupération d'invendus, distributions associatives, etc.

3.2. Des revenus faibles et irréguliers

La précarité économique constitue le premier facteur limitant l'accès à l'alimentation. Selon notre étude, 56 % des enquêté-es n'ont aucun revenu régulier, et beaucoup vivent de *petits boulots*, payés à la journée, ou de l'entraide familiale. Sans revenus stables, planifier des achats alimentaires devient difficile ; certains jours, le manque de ressources peut conduire à sauter des repas : « ça m'arrive, je ne mange pas des fois (...) sinon des fois je saute les dîners, des fois les repas ». (Entretien ISSimars, habitant).

Plusieurs témoignages font état d'arbitrages douloureux entre le loyer (ou la participation aux charges informelles du squat) et la nourriture, aboutissant à des situations de sous-alimentation régulière.

3.3. Recours et non-recours à l'aide alimentaire

L'aide alimentaire constitue l'une des ressources possibles utilisées par les personnes pour garantir leur survie alimentaire. 137 personnes de notre échantillon déclarent avoir eu recours à une aide alimentaire au cours du dernier mois et plus de la moitié n'en sont pas satisfaites. Ce chiffre montre à la fois l'importance de ces dispositifs pour combler les besoins quotidiens et leur inadaptation pour une grande majorité des enquêté-es.

Plusieurs associations et intervenant-es assurent des distributions de repas ou de colis alimentaires. Dans les questionnaires de l'étude ISSimars, il ressort que les femmes ont davantage recours aux distributions de colis alimentaires, qu'elles utilisent pour confectionner les repas, tandis que les repas préparés sont plus fréquemment consommés ou reçus par les hommes, reflétant une répartition genrée des usages alimentaires et les rôles dans l'organisation domestique.

Néanmoins, les sites sont souvent saturés en raison d'une très forte fréquentation, et d'une implantation inégale

Les données collectées lors des entretiens permettent de caractériser le niveau de précarité alimentaire des habitant-es de squat, grâce à la mesure de l'indicateur domestique de la faim, qui se base sur l'épuisement des stocks alimentaires, la sensation de faim au moment de se coucher et les épisodes sans nourriture pendant plus de 24 heures. Selon cet indicateur, parmi les habitant-es de squats à Marseille 54 % déclarent souffrir de faim modérée et 14 % de faim sévère. Ces écarts révèlent l'extrême intensité de l'insécurité alimentaire dans l'habitat informel, où l'accès à une alimentation suffisante, régulière et de qualité reste un combat quotidien.

En guise de comparaison, on peut par exemple citer l'enquête menée par ACF et la FAS en Île-de-France en 2025 sur les personnes hébergées dans les dispositifs HUDA (Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile). Cette enquête révèle qu'une part importante des résident-es fait face à des difficultés d'accès à l'alimentation. Il apparaît que 36 % des personnes en HUDA sont en situation de faim modérée, et 10 % en situation de faim sévère. Des chiffres déjà préoccupants, mais qui restent inférieurs à ceux observés dans l'enquête ISSimars.

dans la ville. Cela entraîne un découragement chez certain-es bénéficiaires : *« Je n'aime pas y aller tout le temps, je préfère me débrouiller... mais parfois, je suis trop fatigué pour faire la queue. »* (Entretien ISSimars, habitant)

Les témoignages rapportent aussi des actions de « *cantines solidaires* » tenues dans certains squats, où bénévoles et habitant-es cuisinent ensemble pour créer un moment de partage. Cependant, ces initiatives restent sporadiques et dépendent des financements, de la disponibilité des bénévoles et des autorisations légales (risque d'expulsion, interdictions de rassemblement, etc.). Ce phénomène de non-recours à l'aide alimentaire est également illustré par de nombreux témoignages :

- **Méconnaissance ou difficulté administrative** -

Beaucoup de personnes ignorent leur droit à l'aide alimentaire et/ou ne savent pas comment y accéder. Les contraintes administratives (justificatif de domicile, preuve de revenus faibles) découragent parfois les habitant-es, comme l'explique l'un d'entre eux :

« Pour demander de la nourriture aux Restos du Cœur, il faut remplir des papiers, montrer des justificatifs... Je ne les ai pas. Alors, je n'y vais pas. »

(Entretien ISSimars, habitant)

- **Isolement et crainte du jugement social** -

Certain-es habitant-es évitent l'aide alimentaire par peur de la stigmatisation d'être perçu-es comme dépendant-es de l'assistance :

« Faire la queue pour manger, je ne peux pas, j'ai honte qu'on me voit comme ça. » (Entretien ISSimars, habitant)

- **Inadaptation ou insuffisance de l'aide fournie** -

Plusieurs personnes témoignent du caractère limité des distributions associatives ou de leur inadéquation culturelle et nutritionnelle :

« On nous donne souvent des boîtes de conserve, mais ce n'est pas toujours ce qu'on aime ou ce dont on a vraiment besoin. On préférerait du riz ou des légumes frais. » (Entretien ISSimars, habitant)

Par ailleurs, un intervenant signale la méconnaissance de l'aide fournie par certains groupes religieux à Marseille :

« On ne valorise pas du tout le travail des musulmans en fait, qui font énormément d'aide sur le plan alimentaire »





(...) on n'en entend jamais parler. Mais eux, ils t'aident H24, t'as de quoi manger. » (Entretien ISSimars, intervenant)

Ces éléments montrent ainsi une double réalité : un recours à l'aide alimentaire officielle pour plus d'un tiers des habitant·es, mais aussi un non-recours substantiel lié aux barrières administratives, sociales ou psychologiques.

Pour réduire ce non-recours, plusieurs intervenant·es associatif·ves préconisent une simplification administrative et un meilleur accompagnement social, qui pourraient renforcer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des habitant·es les plus vulnérables. Mais les entretiens qualitatifs font aussi ressortir l'existence d'autres stratégies informelles comme solutions alternatives pour se procurer à manger.

- **Achat de produits à bas coût** - Certain·es se rendent dans des marchés réputés moins chers (p. ex., Noailles, marché aux puces) ou achètent des conserves et légumes de fin de marché, privilégiant la quantité au détriment parfois de la qualité nutritionnelle.
- **Récupération d'invendus et « poubelles »** - Des

habitant·es se fournissent auprès des commerçant·es en fin de journée, notamment sur les marchés ou à la fermeture de supermarchés. Les témoignages décrivent également la mise en place de dons avec les commerçant·es proches, de « récup » collectives, où un groupe s'organise pour récupérer et ramener en squat de grands volumes d'invendus périssables :

« Le soir, on récupère ce qu'on peut, fruits, légumes, du pain aussi... Comme ça, même sans aller demander à une association, on ne meurt pas de faim. » (Entretien ISSimars, habitant)

« On récupère des cagettes, on ramène tout au squat et on partage. » (Entretien ISSimars, habitant)

« Un fromager nous a donné plein de fromages, des tomes ayant atteint la date limite de consommation. » (Entretien ISSimars, habitant)

- **Entraide interne et mutualisation / solidarité interne** - Les squats constituent aussi des lieux d'organisation collective : des caisses communes sont créées pour financer l'achat d'aliments de base ou organiser des repas partagés.

« On met tous un peu d'argent, on achète en gros, et on partage. Ça évite de demander de l'aide ailleurs. » (Entretien ISSimars, habitantes)

- **Stratégies de « débrouille » individuelles** - Certain·es ont recours à la mendicité (« faire la manche ») ou à des petits services rémunérés (port de charges, bricolage, etc.) afin de gagner quelques euros pour se nourrir.

3.4. Cuisine et nutrition

Les enjeux alimentaires ne se limitent pas à la quantité de nourriture disponible. Plusieurs entretiens montrent que le manque de variété et la difficulté à cuisiner dans un lieu sans eau courante ni électricité affectent la santé et le moral :

« Je fais frire des frites, je mets ça dans une baguette... au moins ça me cale le ventre. » (Entretien ISSimars, habitant)

À l'inverse, les personnes vivant dans des

hébergements d'urgence, généralement dépourvus d'un accès à une cuisine viennent préparer leurs repas dans les squats. Ces lieux peuvent donc représenter une véritable opportunité d'accès à des repas que l'on cuisine soi-même, renforçant par là un accès à une nutrition saine, notamment pour les enfants. Ils offrent aussi un important moment de partage : de denrées, de recettes et de convivialité.

« Moi, j'y vais pour la cuisine, oui la cuisine, on se rencontre entre femmes qui font la cuisine et la nuit à l'hôtel. » (Entretien ISSimars, habitante)

Le fait de ne pas pouvoir proposer un vrai repas à ses enfants, ou de ne pas maîtriser la chaîne du froid (en l'absence de réfrigérateur) induit un profond sentiment d'insécurité et de culpabilité. Certaines s'inquiètent de leur équilibre nutritionnel et des répercussions sur leur santé à long terme.

3.5. Limites et nécessité d'une approche globale

Malgré la résilience et la créativité dont font preuve les habitantes, l'analyse conjointe des données quantitatives et qualitatives montre que l'insécurité alimentaire demeure un problème structurel :

- Sur le court terme, la « débrouille » et l'entraide permettent de pallier la faim, mais elles épuisent moralement les habitantes et génèrent des inégalités (toutes ne bénéficient pas de la même capacité à s'organiser ou à négocier des invendus) ;
- Sur le long terme, l'absence de droits sociaux (59 % sans droit ni titre de séjour) limite l'accès aux aides publiques et perpétue l'instabilité économique.

Pour sortir de l'urgence, plusieurs associations et acteurs institutionnels préconisent une reconnaissance de la situation administrative des personnes, un accès facilité aux minima sociaux, et des politiques alimentaires locales visant à mieux soutenir les familles précaires (mise à disposition de lieux de stockage alimentaire sécurisés, tarifs solidaires, etc.). Sans ces mesures plus profondes, l'accès à l'alimentation continuera de dépendre quasi exclusivement des « systèmes D » déployés par les habitantes et quelques bénévoles, et demeurera source d'anxiété, de troubles alimentaires et de sentiments d'exclusion.

Dans l'ensemble, le parcours alimentaire des personnes vivant en squat se caractérise par une grande inventivité collective, mais aussi par une fragilité permanente. Comme pour l'accès à l'hygiène et à l'eau, la réponse à ces besoins de base ne devrait pas reposer uniquement sur la solidarité informelle et les dons associatifs, mais exiger un engagement politique et structurel pour garantir à chacun·e le droit fondamental de se nourrir de manière digne.



4. ACCÈS À L'ÉNERGIE

4.1. Cadre légal

Le droit d'accès à l'énergie, garanti par la loi du 10 février 2000, indique que toutes les citoyen·nes français·es ont le droit d'accéder à l'énergie pour leur assurer un niveau de vie décent tout en agissant pour la protection de l'environnement.

L'accès à l'énergie est encadré par la directive européenne 2019/944 sur l'électricité et l'article L.100-1 du Code de l'énergie, qui reconnaît la nécessité d'un service public de l'énergie accessible à toutes et à tous. L'article L.100-1 garantit « la cohésion sociale et territoriale en assurant un droit d'accès de tous les ménages à l'énergie sans coût excessif au regard de leurs ressources » et la « lutte contre la précarité énergétique » (5° et 6°).

Alors que, selon les données 2023 de la Banque Mondiale, 100 % de la population française a accès à l'électricité, les résultats de l'enquête ISSimars révèlent qu'un·e habitant·e de squat sur cinq (19 %) en est privé·e. Par ailleurs, si 10,8 % des ménages français étaient en situation de précarité énergétique en 2022 (soit 3,2 millions de foyers, selon le Commissariat général au développement durable), la vulnérabilité énergétique dans les squats atteint des niveaux bien plus critiques, marqués par des coupures récurrentes, des branchements instables et une incapacité à se chauffer ou à cuisiner convenablement, aggravant l'exclusion des plus précaires.

4.2. Des branchements informels et instables

Pour pallier l'absence d'un raccordement officiel, beaucoup d'habitant·es ont recours à des branchements improvisés : rallonges tirées depuis un compteur voisin, câbles reliés de manière clandestine au réseau, voire groupes électrogènes. Cette pratique, mentionnée par plusieurs intervenant·es, présente divers risques :

- **Sécurité électrique** - Les câbles sont souvent mal isolés, exposant à des risques d'électrocution ou d'incendie. La ville de Marseille a connu plusieurs incendies dont certains mortels (Les Flamants, Daniel Casanova, La Capelette, St-Just, etc.).

- **Interruptions soudaines** - Les gestionnaires de réseau (Enedis, etc.) peuvent couper l'alimentation dès qu'ils détectent un branchement illégal. Certaines habitant·es racontent devoir se reconnecter plusieurs fois par mois, voire par semaine.

- **Conflits avec le voisinage** - L'utilisation du réseau d'un·e voisin·e ou d'une partie commune peut provoquer des tensions, notamment si la consommation devient trop élevée ou si un incident survient (coupure générale, surtension...).

« On se débrouille comme on peut pour avoir la lumière, mais parfois, on nous coupe tout, du jour au lendemain. » (Entretien ISSimars, habitant)

4.3. Des usages contraints et des arbitrages difficiles

L'accès à l'énergie (chauffage, éclairage, cuisson) est souvent aléatoire et soumis à des arbitrages douloureux :

- **Chauffage insuffisant** - En l'absence de sources de chaleur fiables, certaines recourent à des chauffages d'appoint très gourmands en énergie, ou à des solutions plus dangereuses (braseros, chauffage au bois dans des conditions non sécurisées).
- **Cuisine restreinte** - Lorsque l'électricité est coupée ou trop faible, cuisiner devient un casse-tête. Beaucoup se rabattent sur des aliments prêts à consommer ou de la cuisson rapide au réchaud à gaz, faute de plaques électriques ou de four fonctionnel.
- **Rechargement des téléphones et appareils** - Les habitant·es, sans contrat d'énergie, doivent parfois payer un·e voisin·e ou se rendre dans un autre squat mieux équipé pour recharger leurs appareils. Dans certains témoignages, on parle même de « petit business » de la recharge de batteries.

« C'est compliqué de cuisiner correctement... On fait du riz, des nouilles, et c'est tout. » (Entretien ISSimars, habitant)

4.4. Rôle des acteurs associatifs et initiatives collectives

Comme pour l'accès à l'eau, les associations et collectifs jouent un rôle d'intermédiaire ou de médiation. Ils cherchent parfois à négocier des raccordements temporaires sécurisés avec les propriétaires ou la collectivité, particulièrement en hiver, afin de réduire les risques d'incendie et de coupures abusives. Toutefois, les résultats restent limités, car la situation administrative des habitant·es et l'illégalité perçue de l'occupation freinent les démarches officielles.

« On a réussi à avoir l'électricité pendant quelques mois avec l'aide d'une asso, mais après, le bâtiment a été menacé d'expulsion, donc on a tout perdu. » (Entretien ISSimars, habitant)

Dans certains squats, on observe des tentatives d'organisation collective : mise en place de règles pour éviter la surcharge du réseau (chacun·e ne peut brancher qu'un seul appareil puissant à la fois), participation financière commune pour payer la facture d'un compteur collectif, etc. Ces initiatives, décrites dans les entretiens, montrent une nécessité d'autogestion et de responsabilisation partagée, même dans la précarité.

4.5. Les conséquences d'un accès restreint à l'électricité

D'après les éléments recueillis, l'accès limité à l'électricité peut avoir des conséquences qui vont au-delà d'un manque de confort au quotidien :

- **Santé** - Le manque de chauffage peut aggraver des pathologies chroniques (problèmes respiratoires, rhumatismes), surtout chez les enfants et les personnes âgées.
- **Vie quotidienne perturbée** - L'absence d'éclairage limite considérablement les activités après la tombée de la nuit (19h environ en hiver). Les enfants ne peuvent pas faire leurs devoirs correctement, et la vie sociale se restreint.
- **Obstacles à l'insertion** - Sans électricité pour recharger son téléphone ou accéder à Internet, il est plus difficile de se renseigner sur les offres d'emploi ou de contacter des services administratifs. Dans les entretiens, les acteur·ices

soulignent combien l'énergie est un levier d'inclusion et de reprise d'autonomie.

4.6. Perspectives et limites

Malgré la « débrouille » des habitant·es, l'analyse conjointe des données quantitatives (19% des personnes sans électricité) et des témoignages révèle un problème structurel : sans reconnaissance juridique ni engagement institutionnel, les solutions restent précaires et provisoires. L'objectif affiché par certaines associations est de négocier un service minimal légal (couverture énergétique de base) afin de garantir un niveau de sécurité électrique et éviter les accidents. De leur côté, les résident·es demandent à être considérées comme des usager·es à part entière, même dans un contexte d'occupation irrégulière, arguant de l'importance vitale de l'électricité au quotidien.

« On ne demande pas le luxe, on veut juste vivre au chaud, pouvoir brancher un frigo, et être sûrs qu'on ne va pas nous couper demain. » (Entretien ISSimars, habitant)

Sans de telles avancées, les personnes habitant dans les squats resteront exposées à une insécurité énergétique constante, qui se cumule à d'autres précarités (logement, eau, revenus). Comme le soulignent les acteur·ices interviewé·es, seule une coordination plus ambitieuse entre pouvoirs publics, bailleurs et monde associatif permettra d'envisager une couverture énergétique digne et sécurisée pour ces populations en marge.

5. ACCÈS À UN LOGEMENT / HÉBERGEMENT SÉCURISÉ

5.1. Cadre légal

Le droit au logement est inscrit dans le préambule de la Constitution de 1946, auprès des différents « droits à » consacrés à l'alinéa 11, tels que le droit à la protection de la santé, le droit à la sécurité matérielle, au repos et aux loisirs, et le droit de disposer de moyens convenables d'existence.

L'article L345-2-2 du code de l'action sociale (modifié loi ELAN, art 125) définit le droit à l'hébergement de manière suivante : « toute personne sans abri en situation de détresse médicale, psychique

ou sociale a accès, à tout moment, à un dispositif d'hébergement d'urgence. Cet hébergement d'urgence doit lui permettre, dans des conditions d'accueil conformes à la dignité de la personne humaine et garantissant la sécurité des biens et des personnes, de bénéficier de prestations assurant le gîte, le couvert et l'hygiène, une première évaluation médicale, psychique et sociale, réalisée au sein de la structure d'hébergement ou, par convention, par des professionnels ou des organismes extérieurs et d'être orientée vers tout professionnel ou toute structure susceptibles de lui apporter l'aide justifiée par son état (...)».

La sécurité est un enjeu transversal dans les squats, lié à la fois à la stabilité du logement, à la protection contre les violences ou les vols, et à la crainte des expulsions. Dans l'enquête ISSimars, la question de la sécurité n'apparaît pas sous la forme d'un indicateur unique, mais transparaît dans plusieurs variables : conditions de logement, accès aux droits (59 % des personnes sans droit ni titre de séjour) et sentiment de confiance envers son voisinage et les institutions. Les témoignages qualitatifs, quant à eux, soulignent l'insécurité matérielle (risques de dégradations, d'incendie) et l'insécurité juridique (peur de l'expulsion, absence de papiers) auxquelles font face les résident·es.

5.2. Insécurité matérielle et conditions de logement

La première dimension de l'insécurité concerne la fragilité des bâtiments et les risques matériels qui en découlent. Près de 26 % des répondant·es signalent la présence de moisissures, et 59 % font état de nuisibles (rats, insectes). Ces conditions menacent la santé (maladies respiratoires, infections), mais participent aussi à un sentiment de « *danger latent* » :

Plusieurs entretiens mentionnent également des installations électriques ou gazières non sécurisées, susceptibles de provoquer des incendies ou des intoxications au monoxyde de carbone. L'absence d'autorisation officielle pour l'occupation du bâtiment entraîne un manque total de suivi technique ou de vérification, augmentant le risque d'accidents :

« Il y a des câbles partout, parfois ça fait des étincelles... On ne sait pas si ça va cramer un jour. » (Entretien ISSimars, habitant)

5.3. Insécurité juridique et risque d'expulsion

Un deuxième aspect majeur touche à la précarité juridique. Les personnes vivant en squat n'ont pas de bail ni de reconnaissance officielle de leur occupation. Elles sont donc exposées à :

- **Des expulsions sans préavis** - Les occupant·es peuvent être expulsé·es du jour au lendemain, sans solution de relogement, ce qui brise toute tentative de stabilisation.
- **Des contrôles de police** - Sans titre de séjour pour 59 % des enquêté·es, la crainte d'un contrôle ou d'une arrestation est permanente. Certain·es décrivent une angoisse quotidienne à l'idée de sortir du squat et d'être interpellé·es :

« Je n'ai pas de papiers, alors je ne peux pas accéder à mes droits, et je n'ose pas toujours aller demander de l'aide. » (Entretien ISSimars, habitant)

- **L'incertitude administrative** - Pour nombre de démarches administratives - accès à l'aide juridictionnelle, ouverture d'une Aide Médicale d'État (AME), ouverture d'un compte bancaire etc., - il est nécessaire d'avoir une adresse « officielle ». Sans justificatif de domicile à leur nom, les personnes vivant en squat ne peuvent donc souvent pas recevoir leur courrier. Elles peuvent recourir à des associations agréées ou au CCAS pour obtenir une domiciliation administrative, mais là encore elles peuvent rencontrer des difficultés pour accéder à ce service - éloignement physique ou isolement social - ou maintenir ce droit - contrainte de se présenter physiquement - (Rapport d'enquête du Collectif domiciliation Ile-de-France, 2025). Sans preuve de domicile, il est difficile de déposer un dossier de titre de séjour, d'inscrire ses enfants à l'école ou d'ouvrir des droits à la sécurité sociale.

5.4. Violences, vols et différentes formes d'agressions

Au-delà de la peur d'être expulsé·es, certain·es habitant·es rapportent des agressions ou des vols au sein même du squat, tandis que d'autres évoquent des violences physiques ou verbales de la part du voisinage.

- **Intrusions et agressions externes** - L'absence de portes en bon état, de systèmes de verrouillage ou de gardiennage exposent les habitant-es à des intrusions inopinées. Des personnes extérieures, parfois sous l'emprise de substances, peuvent entrer et créer un climat de tension ou d'intimidation.

« On ne sait pas qui rentre, qui sort... Des fois, il y a des gens ivres qui viennent, ça fait peur. » (Entretien ISSimars, habitant)

« De plus l'absence de fermeture facilite l'entrée des forces de police qui s'introduisent dans les locaux et mettent ensuite tout le monde dehors. »

- **Violences internes et conflits entre résident-es** - La cohabitation forcée avec des inconnu-es peut générer des tensions, voire des affrontements. Les témoignages évoquent des épisodes de bagarres, des vols de biens personnels ou des menaces réciproques. Les associations interviennent parfois comme médiatrices, mais n'ont pas toujours les moyens de gérer des conflits récurrents.

« Y a des gens qui passent (...) prendre nos affaires des fois ils peuvent jeter les bagages dehors. » (Entretien ISSimars, habitante)

- **Violences de genre** - Des femmes font état de comportements intrusifs ou agressifs, d'autant plus lorsqu'elles ne peuvent pas s'isoler dans un espace fermé à clé. Le corpus des intervenant-es professionnel-es et associatif-ves mentionne des situations de harcèlement, voire d'agressions sexuelles ou encore des situations de violence liées à l'exercice du travail du sexe, restées longtemps invisibles faute de recours institutionnel adapté et par peur de représailles.

« J'ai essayé de faire sortir plusieurs femmes. Il y en a eu un soir, pourtant j'avais tout organisé et enfin au dernier moment elle m'appelle (...) et je suis aux réformés avec ma valise, mon fils tu peux venir me chercher. Moi, évidemment, j'arrive en courant, le temps que j'arrive son Mac il était derrière (...) et le gars, il remonte ses manches et sort un couteau avec une lame comme ça qu'il met dans son dos et je sais plus ce qu'il dit mais en gros c'était des menaces claires quoi. » (Entretien ISSimars, intervenante)

La LGBT-phobie se produit envers des proches, voire à l'intérieur d'une même communauté. Face



aux insultes, harcèlements et agressions, les membres de l'association Sindiane expliquent aux personnes concernées l'éventail d'actions possibles : *« Souvent, les personnes veulent porter plainte. Et là, on a le problème que c'est compliqué de porter plainte à Marseille quand on n'est pas francophone. Parce qu'il n'y a pas d'interprétariat en fait. Dans les commissariats, il y a des files d'attente super longues (...) Souvent, les personnes sont découragées et c'est rare qu'elles aillent jusqu'à porter plainte. Après, nous on essaie aussi de voir avec les structures qui s'occupent de l'hébergement. »* (Entretien ISSimars, intervenante)

- **Conflits avec le voisinage** - *« Un branchement d'eau ou d'électricité informel peut susciter la colère d'habitant-es du quartier, inquiet-es pour leur propre sécurité ou pour l'impact sur leurs factures. Les conflits peuvent alors se manifester par des insultes, des menaces, voire des actes de sabotage (câbles coupés, portes endommagées). »*

5.5. Focus sur les femmes et les enfants

Dans ce contexte d'insécurité globale, les femmes et les enfants apparaissent particulièrement vulnérables :

- **Femmes seules** - Elles doivent non seulement faire face à la précarité du squat mais aussi à la menace de violences de genre. L'absence de pièces individuelles fermant à clé, comme l'a souligné l'un des témoignages, limite la possibilité de se protéger d'intrusions. Les associations peinent parfois à proposer des hébergements de mise à l'abri en urgence, car les dispositifs institutionnels sont saturés ou difficiles d'accès pour des personnes sans titre de séjour.
- **Enfants** - Dans l'étude ISSimars, 66 % des personnes interrogées déclarent avoir des enfants. Parmi eux, 34 % vivent effectivement dans le squat, partageant un quotidien marqué par l'insalubrité et le manque d'intimité. Les parents expriment souvent leur inquiétude face aux risques de violence dans l'environnement immédiat (bagarres, drogues, passages de dealers) et craignent pour la sécurité de leurs enfants, tant sur le plan physique (risque d'accidents domestiques dans un bâtiment vétuste) que moral (exposition à des scènes violentes). Les intervenant·es soulignent par ailleurs les difficultés rencontrées pour la scolarisation ou la continuité éducative : sans adresse officielle, certains enfants restent non-inscrits à l'école ou ne bénéficient pas d'un suivi régulier.

5.6. Accès à l'intimité et à un abri protecteur

Le sentiment d'insécurité est accentué par l'absence d'intimité. La vie en squat oblige souvent à partager des espaces restreints ; les cloisons, quand elles existent, ne sont pas toujours en bon état. Plusieurs habitant·es soulignent l'importance de disposer d'un espace privé, ne serait-ce qu'une pièce pour déposer ses affaires ou se changer :

« Parfois, on est dix dans une même pièce, pas moyen d'être tranquille. » (Entretien ISSimars, habitante)

Le caractère mixte et surpeuplé de certains squats amplifie le risque de violences sexistes. Les femmes enceintes, ou qui élèvent seules de très jeunes enfants, évoquent la difficulté de préserver leur intimité et de se

mettre à l'abri lors d'une dispute collective. Les familles avec mineures redoutent à la fois l'insalubrité, les coupures de courant (dangereuses pour les plus petits), et les bagarres dans les couloirs. L'intimité se révèle être un droit essentiel, parfois prioritaire pour les habitant·es devant les conditions matérielles, les équipements ou l'alimentation. Cela éclaire bien les limites de la définition institutionnelle des biens et services essentiels. La redéfinition par les habitant·es et leur savoir expérientiel de ce qui est essentiel doit pouvoir modifier les perceptions des professionnel·les et des institutions.

5.7. Stratégies collectives et rôle des associations

Face à ces différentes formes d'insécurité, les habitant·es tentent de s'organiser de différentes manières :

- **Mise en place de « règles internes »** - Certains squats désignent un·e référent·e ou un petit comité pour gérer les conflits et prévenir les comportements violents.
- **Solidarité et surveillance mutuelle** - Des groupes se forment pour surveiller les entrées et sorties la nuit, partager l'information en cas d'intrusion ou d'agression, et protéger les personnes vulnérables.
- **Médiation associative** - Dans le corpus des intervenant·es, on voit que plusieurs associations interviennent pour désamorcer les conflits, alerter les habitant·es en cas de menace d'expulsion, ou fournir des attestations de domiciliation contribuant à stabiliser la situation des occupant·es.

5.8. Vers une sécurisation globale ?

Au regard de l'ensemble des éléments décrits, l'accès à la sécurité ne se limite pas à la seule prévention de la délinquance ou à la réduction des cambriolages. Les habitant·es de squats ont besoin :

- D'une reconnaissance juridique, afin de bénéficier d'un minimum de droits, d'un possible recours contre les expulsions arbitraires et d'un accès à la justice en cas de violence ;
- D'un accompagnement technique, pour vérifier la solidité des lieux, sécuriser les installations (électricité, chauffage, etc.) et réduire les risques

d'accidents ou d'incendie ;

- D'un abri protecteur, où l'intimité et la sécurité physique puissent être garanties, en particulier pour les femmes seules et les familles avec enfants ;
- D'une médiation sociale, assurant le dialogue avec le voisinage et les autorités, et facilitant l'accès aux droits sociaux de base (scolarisation, santé, protection de l'enfance).

(Article L111-1 du code de l'éducation)

Tout enfant a droit à une formation scolaire qui, complétant l'action de sa famille, concourt à son éducation. La formation scolaire favorise l'épanouissement de l'enfant, lui permet d'acquérir une culture, le prépare à la vie professionnelle et à l'exercice de ses responsabilités d'homme ou de femme et de citoyen ou de citoyenne. (Article L111-2, du code de l'éducation)

6. ACCÈS À L'ÉDUCATION

6.1. Cadre légal

Ratifiée en 1990 par la France, la Convention relative aux droits de l'enfant qui s'applique à ceux de moins de 18 ans, reconnaît l'éducation comme un droit à chaque enfant sur la base de l'égalité des chances. Son article 28 garantit la gratuité de l'enseignement primaire obligatoire pour tou·tes, la gratuité progressive de l'enseignement secondaire qui devrait en tout état de cause être disponible et accessible à tou·tes, et l'accessibilité à l'enseignement supérieur en fonction des capacités.

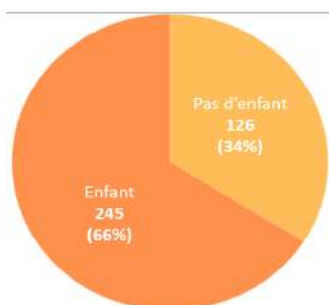
En France, le droit à l'éducation est garanti à chacun·e afin de lui permettre de développer sa personnalité, d'élever son niveau de formation initiale et continue, de s'insérer dans la vie sociale et professionnelle et d'exercer sa citoyenneté.

En France, les taux de scolarisation sont officiellement très élevés : à la rentrée 2021, 97,3% des enfants de 3 ans étaient scolarisés (DEPP, 2021), et la quasi-totalité des enfants d'âge scolaire sont censés l'être. Pourtant, comme le rappelle l'UNICEF, des milliers d'enfants échappent chaque année à ces statistiques, sans que leur non-scolarisation ne soit précisément quantifiée ni qualifiée. L'enquête ISSimars met en lumière cette réalité invisible dans le contexte des squats marseillais : seuls 33% des enfants des personnes interrogées sont effectivement scolarisés, révélant un écart massif avec les chiffres nationaux.

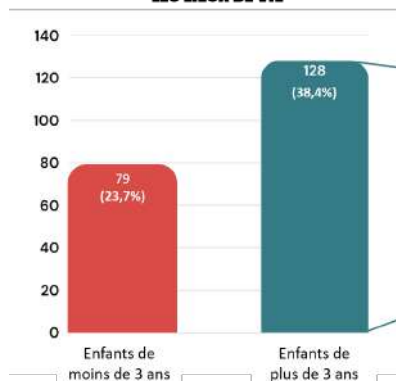
L'accès à l'éducation constitue un enjeu majeur pour les familles vivant en squat, non seulement pour assurer la scolarisation des enfants, mais aussi pour favoriser l'alphabétisation et l'insertion socio-professionnelle des adultes.

6.2. Le défi de la scolarisation et son impact sur l'accès au soin

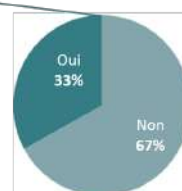
ENFANTS PRESENTS DANS
LES LIEUX DE VIE



ENFANTS PRESENTS DANS
LES LIEUX DE VIE



SCOLARISATION DES
ENFANTS DE PLUS DE 3 ANS



- **Absence d'adresse officielle** - L'un des principaux obstacles réside dans le fait que les familles occupant un squat n'ont pas d'adresse reconnue, ce qui complique grandement l'inscription à l'école. Sans justificatif de domicile, les démarches se heurtent à des refus ou à des délais administratifs prolongés. Les parents craignent également que l'occupation illégale du bâtiment soit signalée, entraînant un risque accru d'expulsion ou éventuellement d'une enquête sociale.

- **Irrégularité du suivi** - Même lorsque l'inscription est obtenue, l'accès à la scolarité reste souvent fragile : les expulsions, la précarité des conditions de vie (coupures d'électricité, insalubrité) et la nécessité pour la famille de déménager peuvent entraîner des ruptures dans le parcours scolaire. Certains enfants changent plusieurs fois d'école en peu de temps, peinant à maintenir un niveau régulier.

« Mon fils a dû changer trois fois d'école cette année, on bouge trop, c'est trop dur pour lui. » (Entretien ISSimars, habitante).

D'autres habitant·es expulsé·es font tout pour retrouver un nouveau terrain ou squat à proximité pour maintenir la scolarisation des enfants dans les mêmes structures : « On a essayé de toujours rester sur le même endroit, pour les enfants, les enfants sont toujours sur la même école. Ils ne veulent pas qu'on change d'école les enfants. » (Témoignage d'une habitante)

- **Manque de suivi médical et d'accompagnement** - Dans le cadre de l'enquête ISSimars, 48% des répondant·es n'ont pas de couverture maladie à jour. Cette proportion élevée, corroborée par les témoignages d'intervenant·es et habitant·es, affecte aussi les enfants, qui ne bénéficient pas toujours des examens médicaux ou du soutien offert par l'école (visites de dépistage, accompagnement psychologique, etc.). Par crainte de contrôles administratifs ou d'éventuels signalements par les services sociaux, certaines familles hésitent à solliciter ces services.

6.3. Alphabétisation et formation des adultes

Les difficultés d'accès à l'éducation ne concernent

pas uniquement les personnes mineures : 44% des répondant·es déclarent savoir lire le français et 38% déclarent savoir l'écrire. Cela laisse entrevoir qu'une part significative des adultes ne maîtrisent pas ou peu la langue, freinant leurs démarches administratives et leur recherche d'emploi :

« Je ne comprends pas bien les papiers, j'ai besoin d'aide pour remplir. » (Entretien ISSimars, habitante)

Faute de titres de séjour, accéder à des formations de français (FLE) ou à des dispositifs de qualification professionnelle demeure difficile. Les adultes sont souvent contraints d'apprendre sur le tas ou de se tourner vers des initiatives associatives, comme l'organisent ponctuellement certains collectifs militants :

« On fait des cours de français une fois par semaine, c'est une voisine qui nous apprend. » (Entretien ISSimars, habitante)

Cependant, ces ateliers bénévoles sont tributaires de la disponibilité des intervenant·es et de la stabilité du squat, les expulsions pouvant interrompre brutalement ces actions.

6.4. Limites et besoins pour une éducation inclusive

- **Reconnaissance de l'adresse et du statut** - Les familles nécessitent un justificatif de domicile ou une attestation de domiciliation pour inscrire leurs enfants à l'école et bénéficier du suivi de santé scolaire. L'absence de statut légal bloque souvent ces démarches.
- **Stabilité du lieu de vie** - Sans garantie de rester dans le même squat plusieurs mois, la scolarité est très perturbée. Les enfants subissent des ruptures fréquentes, ce qui nuit à leurs apprentissages et à leur socialisation.
- **L'intensité du travail de suivi** - Telle que décrite par une habitante-intervenante en squat : « Donc l'inscription et l'accompagnement à l'école parce qu'il faut un représentant légal, donc signer les papiers de sortie, répondre à l'école quand absent ou quand il est malade et faire tout ce travail-là : trouver un stage, signer des contrats d'apprentissage parce qu'ils n'ont pas de représentants légaux, l'école donc le jeune quand il arrive il veut aller au foot, donc

trouver des stages de foot, des trucs comme ça. »

- **Formations linguistiques pour adultes** - Les associations locales offrent parfois un apprentissage du français, mais cela reste insuffisant face à la demande et à l'instabilité administrative. Des dispositifs plus pérennes (cours de FLE, alphabétisation) devraient être accessibles aux personnes sans titre de séjour.
- **Médiation avec l'institution scolaire** - Du fait de la méfiance mutuelle ou de la méconnaissance des droits, un travail de médiation demeure essentiel. Plusieurs intervenant·es préconisent la création de «*référent·es éducation*» au sein des squats et une coopération renforcée entre la mairie, les établissements scolaires et les acteurs sociaux.

En l'absence de ces ajustements, l'accès à l'éducation pour les enfants de squats risque de demeurer dépendant du hasard (familles plus ou moins informées, bénévoles plus ou moins disponibles) et de la bonne volonté d'équipes pédagogiques déjà surchargées. Quant aux adultes, ils resteront trop souvent exclus des dispositifs de formation et de qualification, perpétuant ainsi un cercle vicieux de précarité : sans un minimum de maîtrise linguistique ni de diplômes, l'accès à l'emploi déclaré demeure quasi impossible, renforçant la nécessité de recourir à des *petits boulots* et de vivre hors du cadre légal. En définitive, tant pour les enfants que pour les adultes, l'accès à l'éducation se heurte aux mêmes barrières que les autres services essentiels (eau, énergie, hébergement) : **absence de reconnaissance officielle, instabilité du logement, précarité administrative et manque de ressources structurées**. Les initiatives associatives démontrent néanmoins qu'avec un minimum de coordination et d'investissement, il est possible de limiter les ruptures et de proposer une continuité éducative, vitale pour la réussite scolaire des plus jeunes et l'insertion socio-professionnelle des adultes.

7. ACCÈS AUX DROITS

7.1. Cadre légal

L'accès aux droits – civiques, sociaux, administratifs – dépend en grande partie de la domiciliation administrative, qui conditionne l'ouverture

de nombreux dispositifs. Ce droit est en lien avec la directive européenne 2013/32/UE sur l'asile, qui exige un accès effectif à l'information et aux services.

Le droit au respect du domicile est constitutionnellement (Décision 90-281 du 27 décembre 1990) et conventionnellement garanti, par l'article 8 de la Convention européenne des droits de l'Homme : «*Toute personne a droit au respect de sa vie privée et familiale de son domicile et de sa correspondance.*» Toutefois, les personnes vivant en habitat précaire, notamment en squat, sont souvent exposées à des risques accrus (insécurité physique, incendies, violences, expulsions sans relogement), traduisant une inégalité manifeste dans l'exercice de ce droit.

Obtenir et exercer ses droits (séjour, prestations sociales, protection juridique, etc.) se révèle difficile pour les personnes vivant en squat, en raison du manque de documents d'identité ou attestant le séjour en France, du statut administratif incertain et de l'informalité de leur lieu de résidence. Dans l'étude ISSimars, 59 % des répondant·es déclarent ne pas avoir de droit au séjour, et 21 % sont en attente de régularisation. Cette précarité juridique impacte l'ensemble des démarches, qu'il s'agisse de bénéficier de prestations (RSA, allocations familiales, etc.), de s'inscrire en formation ou d'obtenir une protection contre l'expulsion.

7.2. Démarches administratives et freins à l'exercice des droits

D'après les analyses de l'enquête ISSimars, les personnes habitant en squat font face à de multiples freins pour entamer les démarches nécessaires pour exercer leurs droits :

- **Impossibilité de justifier d'une adresse** - Sans bail ni justificatif de domicile, les habitant·es des squats peinent à s'inscrire dans les dispositifs de droit commun (CAF, Pôle Emploi, CPAM), notamment pour les demandes de titres de séjour et l'AME. Certaines associations ou particuliers leur fournissent des attestations de domiciliation temporaires, mais ces solutions demeurent limitées et instables. Certains organismes agréés ou services publics dédiés fournissent des domiciliations administratives aux personnes vivant à la rue ou

en squat, mais les dispositifs peuvent être saturés ou avec des conditions d'accès et de maintien décourageantes, favorisant le non-recours. (cf. enquête Collectif domiciliation IDF publiée en mars 2025). À cela s'ajoute un manque d'accès à l'information sur ces possibilités d'obtenir une adresse administrative :

« Le travailleur social me demande un justificatif de domicile, mais je ne peux pas l'avoir si j'occupe un squat. » (Entretien ISSimars, habitant)

- **Procédures de régularisation complexes** - Pour les personnes sans titre de séjour, monter un dossier de régularisation exige de nombreux justificatifs (présence continue sur le territoire, scolarisation des enfants, fiches de paie, etc.) difficiles à réunir en squat. De plus, la peur du contrôle ou des arrestations déloyales en préfecture lors de la convocation pour « *délivrance de titre* » décourage nombre d'entre elles.

« Quand je vais en préfecture, ils demandent plein de papiers. J'ai peur qu'ils vérifient d'où je viens et qu'on m'expulse. » (Entretien ISSimars, habitante)

- **Méconnaissance et méfiance du système** - Plusieurs habitant·es reconnaissent ignorer quels droits ils ou elles pourraient faire valoir (AME, Aide juridictionnelle, RSA, etc.) ou renoncent face à la complexité perçue des formalités.

« C'est trop compliqué, ma tête est pleine. Je préfère laisser tomber plutôt que de faire n'importe quoi. » (Entretien ISSimars, habitant)

- **Fracture numérique et démarches dématérialisées** - Avec la dématérialisation progressive (CAF, Pôle Emploi, CPAM, etc.), la fracture numérique apparaît comme un facteur aggravant :

- **Pas d'accès régulier à Internet** - Dans notre échantillon, 51 % des répondant·es déclarent ne pas disposer d'un accès quotidien à Internet, faute d'équipement ou de branchement électrique fiable.
- **Faible maîtrise informatique** - Pour envoyer des pièces numérisées ou créer un compte en ligne, la plupart dépendent de bénévoles, d'associations ou de cybercafés.

- **Perte régulière** des identifiants, mots de passe ou de téléphone permettant de s'authentifier.

« Je n'arrive pas à faire la CAF sur le téléphone, on me demande un code que je n'ai pas. » (Entretien ISSimars, habitante)

7.3. Le non-recours aux droits et la sous-protection

Malgré l'existence de divers dispositifs (AME, CMU, allocations sociales, etc.), de nombreuses personnes vivant en squat n'engagent aucune démarche et se retrouvent ainsi dans une situation de non-recours. Les causes incluent :

- **Absence d'information** - Les habitant·es ignorent leurs droits ou les modalités pour y accéder.
- **Défiance et peur de la répression** - Sans titre de séjour, on craint que toute demande aboutisse à une interpellation ou une mesure d'expulsion.
- **Complexité administrative** - Les procédures dématérialisées, peu maîtrisées, ou les formulaires en français constituent un frein pour des personnes peu alphabétisées ou en fracture numérique.

« Je n'ai pas appris à lire le français, je ne peux pas remplir les formulaires. » (Entretien ISSimars, habitant)

7.4. Faible contact avec les associations et institutions

Si les associations jouent un rôle crucial dans l'accompagnement des personnes vivant en squat, seuls 12 % des répondant·es ISSimars déclarent avoir un suivi régulier par une association ou institution. Pour les autres, divers facteurs expliquent cette absence de contact :

- **Éloignement géographique** - Certaines structures ne couvrent pas tous les quartiers ou squats, surtout ceux isolés ou dans des bâtiments très dégradés.
- **Horaires inadaptés** - Les permanences en journée sont peu compatibles avec les emplois informels, et la peur d'un contrôle dissuade de se déplacer.
- **Manque de confiance** - Des habitant·es ont vécu des

expériences négatives avec les institutions, ou redoutent les « *inconnu-es* » venu-es poser des questions.

« *On ne veut plus qu'ils viennent, ils posent des questions, et après on a des problèmes.* » (Entretien ISSimars, habitante)

7.5. Ressources solidaires : leviers et mécanismes de contournement

Malgré les blocages et le non-recours, les données montrent des leviers et mécanismes de solidarité qui permettent à certain-es habitant-es de contourner partiellement l'absence d'accès direct aux droits :

- **L'appui associatif ciblé** - Parmi les ressources associatives permettant un appui juridique aux habitant-es des squats, l'enquête a permis d'identifier différents types de soutien :

- Aide au remplissage de dossiers, à la délivrance d'attestations de domiciliation, et orientation vers la CPAM ou la CAF ;
- Information des habitant-es sur leurs droits, accompagnement en préfecture et mise en contact avec des avocat-es ;
- Les avocat-es, en lien avec des associations, rappellent que la méconnaissance du droit à l'aide juridictionnelle empêche souvent les habitant-es d'être défendu-es correctement.

« *Beaucoup ne savent pas qu'ils peuvent avoir un avocat gratuitement, ils pensent que c'est réservé aux gens avec des papiers en règle.* » (Entretien ISSimars, intervenante)

- **Cohésion interne au squat** - Les témoignages évoquent un partage de compétences : celles et ceux qui maîtrisent mieux la langue ou les démarches aident les autres à remplir leurs formulaires ou à se connecter aux services en ligne.

« *Il y a un gars ici qui sait bien parler français, il nous accompagne à la CAF, il explique, on s'en sort un peu comme ça.* » (Entretien ISSimars, habitante).

- **Mise en commun pour la fracture numérique**

- Certains groupes se cotisent pour acheter une carte SIM et un téléphone qui sert à tout le squat, permettant d'appeler une préfecture ou de recevoir des codes de validation.

« *On a un téléphone commun, c'est plus simple pour les mails, on s'entraide.* » (Entretien ISSimars, habitante)

- **Échanges de bons plans et veille collective** - Les habitant-es partagent des « *astuces* » pour accéder aux droits : l'adresse d'une permanence associative, d'un cybercafé bienveillant ou d'un-e avocat-e militant-e. Des réseaux informels permettent de diffuser des informations clés.

« *J'ai appris par un ami qu'il y avait un avocat qui nous défendrait gratuitement contre l'expulsion, sinon je ne l'aurais jamais su.* » (Entretien ISSimars, habitant)

7.6. Accès aux ressources solidaires complémentaires

En marge des droits sociaux « *officiels* », plusieurs ressources solidaires aident à pallier les besoins fondamentaux :

- **Dons de vêtements et de matériel** - Collectes ponctuelles ou régulières (couvertures, produits d'hygiène, matériel scolaire).
- **Caisses communes** - Dans certains squats, les habitant-es se cotisent pour payer un déplacement en préfecture, un rendez-vous médical, ou acheter une imprimante/photocopieuse d'appoint.

Malgré ces leviers internes (entraide linguistique, téléphone commun, veille associative) et l'accompagnement par des collectifs, le non-recours demeure donc massif pour une large part de la population en squat.

Au vu de ces réalités, de nombreux-ses intervenant-es interrogé-es plaident pour :

- La simplification de la domiciliation et de l'aide juridictionnelle ;
- Une meilleure médiation numérique (accès à un point d'accompagnement en ligne, ordinateurs mis à disposition) ;
- La reconnaissance d'un droit à l'information et à

l'accompagnement pour les personnes précaires, quel que soit leur statut administratif.

« Si on était informés et moins précarisés, on pourrait déposer des dossiers sur Internet. Mais là, on se cache, on se débrouille, et on n'est au courant de rien. » (Entretien ISSimars, habitante)

En définitive, l'accès aux droits en squat s'appuie sur un mélange de solidarités internes et de ressources associatives. Cependant, sans une reconnaissance officielle du statut d'occupation et sans un engagement institutionnel accru (pour surmonter la fracture numérique, simplifier les procédures, etc.), ce soutien reste ponctuel et ne garantit pas l'accès effectif aux dispositifs de droit commun. Les habitant-es doivent continuer à innover et à s'entraider, dans un environnement juridique et administratif qui leur demeure largement défavorable.

8. ACCÈS AU TRAVAIL

8.1. Cadre légal

Le droit au travail est un droit fondamental reconnu par l'article 6 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC), qui garantit à toute personne la possibilité de gagner sa vie par un travail librement choisi ou accepté. L'article 7 du même Pacte complète ce droit en exigeant des conditions de travail justes, sûres, équitables et favorables à la dignité humaine. Ce droit est également reconnu par la Charte sociale européenne (article 1), et intégré au droit français à travers le Préambule de la Constitution de 1946, qui a valeur constitutionnelle.

En France, les préambules des constitutions de 1946 et de 1958 inscrivent que « *chacun a le devoir de travailler et le droit d'obtenir un emploi. Nul ne peut être lésé, dans son travail ou son emploi, en raison de ses origines, de ses opinions ou de ses croyances* ».

Pourtant, bien que le Code du travail encadre largement l'accès à l'emploi et la protection des travailleur-ses, de nombreuses personnes en situation administrative irrégulière, ou vivant dans des conditions précaires (comme en squat), se retrouvent

exclues de l'emploi déclaré. Leurs activités sont souvent cantonnées au travail informel, sans droits, ni protection sociale. Cette exclusion constitue une entrave majeure à l'effectivité du droit au travail et à l'insertion professionnelle, contribuant à un cycle de précarité difficile à rompre.

Les habitant-es des squats rencontrent d'importants obstacles pour accéder à un emploi stable et déclaré. Dans l'enquête ISSimars, 41 % des répondant-es indiquent que leur principale source de revenu provient d'un emploi (déclaré ou non), tandis que 3 % seulement touchent des allocations (RSA, ADA, AAH) et 56 % disent n'avoir aucun revenu régulier. Les habitant-es jonglent avec la « *débrouille* » alimentaire, l'aide associative et les petits revenus occasionnels. Les récits qualitatifs confirment que, pour la majorité des personnes, l'activité rémunérée demeure précaire et souvent non déclarée. De même, l'imprévisibilité des missions et la faiblesse des rémunérations rendent difficile tout projet à long terme (payer un loyer régulier, accumuler des économies, etc.) : « *Je vends des cigarettes, je gagne 20 euros pour manger, c'est tout.* » (Entretien ISSimars, habitante)

8.2. Des « petits boulots » occasionnels et informels

- **Travail non déclaré** - Les témoignages des habitant-es évoquent principalement des missions ponctuelles dans le bâtiment, la manutention, la collecte de ferraille ou la vente à la sauvette. La rémunération se fait à la journée ou à la tâche, allant de 20 à 50 € par jour.

« *Parfois, je fais deux ou trois jours dans le bâtiment, puis plus rien pendant un mois.* » (Entretien ISSimars, habitant)

- **Recherche d'emplois temporaires dans la rue** - Certain-es attendent sur des « *placettes* » ou des points de rassemblement informels, en attendant qu'un-e employeur-se passe pour proposer un petit chantier ou un déménagement :

« *On va là où les gens ont besoin de main-d'œuvre. Tu gagnes 20, 30 euros la journée, c'est pas stable.* » (Entretien ISSimars, habitant)

- **Vente à la sauvette, récupération et revente** - D'autres stratégies consistent à récupérer des objets (ferraille, métaux, vieux matériels) pour les revendre à bas prix, parfois en se coordonnant avec des ami·es possédant un compte bancaire (cas des reventes de métaux qui exigent des virements).

« Je collecte la ferraille, je la vends, mais il faut un compte en banque, alors je passe par un ami. » (Entretien ISSimars, habitant)

8.3. Barrières administratives et absence de papiers

Le statut administratif précaire compromet la possibilité d'un contrat de travail déclaré. Plusieurs habitant·es expliquent qu'ils ou elles ne peuvent pas s'inscrire à Pôle Emploi ou signer un CDI/CDD, faute de titres de séjour :

« Je suis allé à Pôle Emploi, ils m'ont donné un rendez-vous, mais j'ai raté. Après, on m'a dit d'aller voir l'assistante sociale... Je ne suis jamais retourné. » (Entretien ISSimars, habitant)

Les employeur·ses potentiel·les, même dans des secteurs en tension (restauration, bâtiment), hésitent à embaucher une personne sans titre en règle, ou alors proposent un travail non déclaré à la journée :

« Je travaille pour un avocat dans la construction, sans contrat. J'attends mon argent, mais des fois, c'est en

retard ou partiel. » (Entretien ISSimars, habitant)

8.4. Déclassement, travail disqualifié et risques de non-paiement

Plusieurs témoignages notent que des personnes qualifiées (artisanat, construction, menuiserie) sont contraintes d'accepter des emplois ne correspondant pas à leurs compétences ou leur niveau de formation, faute de reconnaissance légale. Ce déclassement engendre une frustration et un sentiment de blocage :

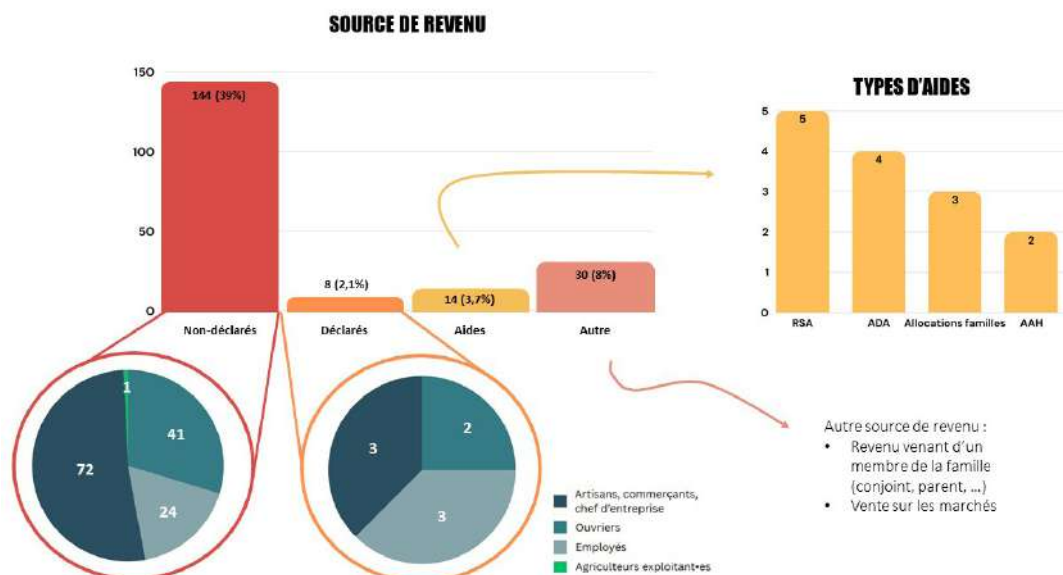
« J'ai appris ce métier pendant plus de deux ans, je connais bien. En France, je le faisais à l'arrache. Mon patron était content, mais c'était pas légal. » (Entretien ISSimars, habitant)

Par ailleurs, plusieurs témoignages rapportent des employeur·ses peu scrupuleux·ses, retardant le paiement, sous-payant les heures ou ne réglant qu'une partie du salaire promis :

« J'ai essayé de trouver un travail, les gens te font bosser, et te payent 20 ou 30 euros, ou pas du tout. » (Entretien ISSimars, habitant)

8.5. Stratégies de solidarité et d'entraide

Au vu de cette forte précarité, des réseaux d'entraide se constituent pour partager les opportunités d'emploi



informel :

- **Bouche-à-oreille** - Les habitant·es se préviennent mutuellement lorsqu'un chantier recherche de la main-d'œuvre, ou lorsqu'un·e employeur·se informel·le a payé correctement.
- **Cohésion interne** - Dans certains squats, un·e occupant·e qui trouve un petit boulot peut en recommander un·e autre, ou se porter garant·e auprès de l'employeur·se.
- **Associations** - Certain·es intervenant·es (Document ACCES – Intervenants) orientent les personnes vers des chantiers d'insertion ou des formations, lorsqu'elles ont au moins un titre de séjour provisoire. Cependant, l'offre reste très restreinte et les démarches administratives complexes.

"J'ai travaillé sur une friperie d'insertion." "J'ai travaillé sur le chantier des Iles du Frioul, j'ai été très malade en fait, à cause des grands seaux de mortier, je me suis déplacée mon épaule." (Entretien ISSimars, habitante)

76

8.6. Les limites du travail informel

Plusieurs intervenant·es interrogé·es soulignent que, paradoxalement, la vie en squat peut aussi faciliter l'entraide et la circulation d'informations sur des opportunités d'emploi informel. Cependant, tant que les statuts administratifs ne sont pas régularisés et que les employeur·ses ne disposent pas de dispositifs d'insertion adaptés, la majorité reste confinée à des emplois précaires et fluctuants. L'obtention d'un titre de séjour se présenterait comme un levier essentiel pour accéder à un véritable contrat :

« Si on a des papiers, on peut chercher un contrat normal, avec la Sécurité Sociale, on ne sera plus sous-payés. » (Entretien ISSimars, habitante)

Au-delà de l'urgence, des chantiers d'insertion ciblés et des dispositifs de régularisation par le travail (dans les secteurs en tension) pourraient constituer une réponse structurelle. Les intervenant·es plaident pour une reconnaissance des compétences, des formations qualifiantes, et un accompagnement administratif (notamment via la médiation associative). Mais sans évolution de la législation, la majorité des habitant·es en squat demeurera piégée dans un cercle de

survie économique et de travail dissimulé.

En somme, l'accès au travail pour les personnes vivant en squat se caractérise par une forte précarité, un recours massif à l'informel et une impossibilité de trouver un emploi déclaré sans statut administratif régularisé. Les réseaux de solidarité internes permettent de trouver du soutien, mais ne remplacent pas l'accès à un véritable statut légal, seul à même d'offrir la stabilité et les droits sociaux afférents.

9. ACCÈS AU SPORT ET AUX ESPACES DE DÉTENTE

9.1. Cadre légal

Selon l'article 31 de la Convention européenne des droits de l'enfant de 1990, *« chaque enfant a le droit de se reposer, de se détendre, de jouer et de participer à des activités culturelles et créatives, et ce peu importe son âge, son genre, son état de santé ou son handicap, son origine et sa nationalité »*.

Concernant les adultes, l'article 140 de la loi d'orientation du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions, dispose que : *« Légal accès de tous, tout au long de la vie, à la culture, à la pratique sportive, aux vacances et aux loisirs constitue un objectif national. Il permet de garantir l'exercice effectif de la citoyenneté. La réalisation de cet objectif passe notamment par le développement, en priorité dans les zones défavorisées, des activités artistiques, culturelles et sportives, la promotion de la formation dans le secteur de l'animation et des activités périscolaires ainsi que des actions de sensibilisation des jeunes fréquentant les structures de vacances et de loisirs collectifs »*. Toutefois, il existe cependant une grande inégalité devant l'accès et la participation de certaines personnes à ces activités, en raison des insécurités cumulées (matérielle, administrative, résidentielle, psychologique...).

Au sein de la liste de besoins recensés dans l'étude ISSimars, figure l'« accès au sport, espaces de détente ». Cependant, les témoignages ne livrent que de rares détails sur les pratiques sportives ou récréatives des personnes vivant en squat. Ce silence relatif dans

les entretiens peut être interprété comme un indicateur supplémentaire de la précarité : lorsque les questions d'hébergement, d'alimentation et d'accès aux droits ne sont pas satisfaites, la priorité donnée aux loisirs et aux sports demeure faible, voire inexistante.

9.2. Absence de données directes

Dans l'enquête ISSimars, aucune variable ne traite spécifiquement de la fréquentation d'équipements sportifs ou d'espaces de détente. Quant aux récits qualitatifs, ils se focalisent davantage sur la survie au quotidien (recherche de nourriture, travail informel, démarches administratives).

Cependant, au même titre que l'accès à la culture ou aux activités socio-éducatives, l'accès au sport apparaît comme un besoin exprimé. Il est mentionné, mais peu développé, signe d'une aspiration plutôt que d'une réalité concrète. Les habitant·es soulignent leur priorité à trouver un hébergement stable, de la nourriture et un emploi, souvent informel et irrégulier.

Les faibles ressources financières empêchent de payer une licence sportive ou l'accès à un équipement payant (salle de sport, cours, stages, etc.).

« Je gagne 20 euros, 30 euros par jour. Je n'ai pas de quoi m'inscrire quelque part. » (Entretien ISSimars, habitante)

Pour s'inscrire dans des associations sportives ou bénéficier de tarifs réduits via certains dispositifs publics, un justificatif de domicile et parfois un titre de séjour sont nécessaires.

« Ils nous demandent des papiers, une adresse... Nous, on n'a rien. » (Entretien ISSimars, habitant)

La plupart des informations sur les associations sportives et les structures publiques (horaires, conditions, inscriptions) est désormais disponible en ligne, ce qui pose problème à celles et ceux qui n'ont ni matériel numérique ni connexion stable.

Certain·es ignorent l'existence des « Pass Sport » ou autres subventions, ou ne savent pas comment y prétendre sans adresse officielle.

Dans plusieurs récits, la crainte d'être contrôlé·e ou expulsé·e en quittant le squat fait renoncer à toute

fréquentation d'espaces publics autres que les indispensables (marché, maraudes associatives).

« On sort le moins possible, on a peur d'un contrôle. Alors, le sport... C'est pas une priorité, c'est un luxe qu'on ne peut pas se permettre. » (Entretien ISSimars, habitant)

9.3. Des espaces publics et de la « débrouille »

Malgré ces obstacles, certains éléments laissent entrevoir quelques stratégies de « débrouille » ou de recours à l'espace urbain pour le loisir :

• Utilisation des parcs et terrains municipaux -

Quelques habitant·es mentionnent la promenade ou le footing dans les parcs publics lorsque la météo le permet. Les jeunes enfants jouent parfois dans les squares de quartier, quoique la question de la sécurité demeure présente (risques de trafic, de conflits).

« On essaie de sortir un peu, d'aller au parc le dimanche, pour se changer les idées. » (Entretien ISSimars, habitante)

• Initiatives associatives ponctuelles -

Lors des entretiens auprès des intervenant·es, on trouve de rares mentions de collectifs qui organisent, sur des périodes brèves, des rencontres sportives (tournois de foot, ateliers danse ou gymnastique) afin de favoriser la cohésion sociale ou proposer un moment de détente aux enfants. Toutefois, ces actions demeurent épisodiques et soumises à l'instabilité des squats.

• Accès informel aux infrastructures -

Certains adultes ou adolescent·es rapportent aller jouer au foot sur un terrain public libre d'accès, ou utiliser des agrès de *street workout* s'ils sont disponibles à proximité.

« On va faire du foot au City stade, c'est gratuit, mais il faut y aller tôt. » (Entretien ISSimars, habitant)

9.4. Des espaces de détente : un besoin social

Au-delà du sport au sens strict, les espaces de détente

(bibliothèques, centres socioculturels, etc.) sont également difficiles d'accès pour les mêmes raisons (pas de justificatif de domicile, méconnaissance des horaires, crainte du contrôle). Pourtant, ces lieux sont essentiels afin de :

- **Maintenir un lien social et culturel** - Les enfants et adolescent-es, en particulier, pourraient y trouver une échappatoire à la promiscuité du squat ou aux tensions du quartier.
- **S'aérer l'esprit** - Les adultes, focalisés sur la survie (recherche d'emploi, démarches administratives), ont peu d'occasion de se reposer ou de pratiquer des activités de loisir. Plusieurs témoignages expriment l'épuisement moral dû à l'absence de moment de répit.

«Entre le travail au noir, les démarches pour avoir des papiers, on n'a pas le temps de penser au sport ou au loisir. On est fatigués.» (Entretien ISSimars, habitant)

9.5. Limites et perspectives pour un accès effectif aux loisirs

Comme dans d'autres domaines (accès aux droits, à l'éducation), l'accès au sport et aux espaces de détente est conditionné par :

- **La reconnaissance juridique et administrative** - Sans adresse, sans papiers, la participation à une activité associative encadrée ou la délivrance d'une licence sportive restent difficiles.
- **Le soutien financier** - Même des solutions alternatives (tarifs réduits, mise à disposition d'infrastructures, prise en charge partielle des stages et activités de loisirs par les allocations familiales) nécessitent au minimum un dossier d'inscription ou le paiement d'une cotisation modeste.
- **L'accompagnement associatif** - Seules quelques initiatives ponctuelles (tournois, ateliers, activités en plein air) voient le jour, souvent grâce à des bénévoles. On peut imaginer des partenariats renforcés avec des clubs sportifs, des maisons de quartier, si la situation administrative des habitant-es était clarifiée et si le squat bénéficiait d'une médiation institutionnelle.

Ainsi, l'accès au sport et aux espaces de détente dans les squats relève encore largement d'une «*aspiration*» plutôt que d'une pratique courante. Les données manquent pour quantifier précisément la situation, mais les rares témoignages recueillis suggèrent que la précarité et l'instabilité de la vie en squat laissent peu de place aux loisirs. Les rares formes d'activités sportives ou récréatives reposent essentiellement sur l'usage d'équipements publics gratuits (parcs, city stades) ou sur des initiatives associatives temporaires. Tant que les habitant-es demeurent privé-es d'un statut administratif stable et de ressources suffisantes, l'accès à un véritable épanouissement par le sport ou la culture restera très limité.

10. CONCLUSION

Ce chapitre met en lumière les conditions de vie extrêmement précaires dans les squats de Marseille, où l'accès aux services essentiels – eau, énergie, alimentation, santé, éducation, droits – est loin d'être garanti. Les chiffres révèlent des privations massives, tandis que les témoignages soulignent l'ingéniosité des habitant-es pour survivre et s'entraider malgré l'instabilité, la méfiance institutionnelle et l'exclusion juridique.

Au-delà des besoins matériels, les récits rappellent que la dignité passe par la sécurité, l'intimité et la continuité de vie. Garantir un accès effectif aux droits fondamentaux nécessite de sortir de la gestion d'urgence pour construire des réponses structurelles, durables et co-construites avec les personnes concernées.

11. RÉSUMÉ

Ce chapitre examine les conditions d'accès aux services dits «*essentiels*» dans les squats de Marseille, à partir de données quantitatives, de témoignages et d'observations de terrain. L'enquête révèle que la notion de «*service essentiel*» prend un sens particulier en contexte de grande précarité : au-delà des infrastructures (eau, électricité, etc.), il s'agit d'assurer la dignité, la sécurité et la possibilité de mener une vie stable.

Les résultats mettent en évidence une précarité systémique : 39% des personnes vivent sans eau chaude,

19 % sans électricité, 56 % sans revenu régulier. L'accès à l'eau, à l'alimentation, à l'énergie, à la santé, à l'éducation, aux droits ou encore à un logement sécurisé est gravement compromis par l'instabilité résidentielle, l'absence de statut juridique et la défiance institutionnelle.

Face à ces difficultés, les habitant-es déploient des stratégies de survie : entraide interne, mutualisation des ressources, « débrouille », soutien de collectifs militants. Ces pratiques réinterrogent la définition même de ce qui est « essentiel » : l'intimité, la continuité scolaire, la cuisine autonome ou la protection contre les violences apparaissent comme prioritaires dans les récits recueillis.

Les associations jouent un rôle crucial dans l'accès aux droits, à l'aide alimentaire ou à des équipements de base, mais restent confrontées à des limites structurelles. Le non-recours aux droits reste massif, en raison de barrières administratives, linguistiques, numériques et juridiques.

Ce chapitre met ainsi en lumière les paradoxes d'un système où les droits fondamentaux sont reconnus sur le papier mais peu effectifs pour les personnes vivant en squat. Il plaide pour une redéfinition des politiques publiques, qui tienne compte de l'expérience vécue des habitant-es, et pour un renforcement de la coordination entre institutions et initiatives de terrain.

Communales d'Action Sociale (CCAS) d'Île-de-France, 2025.

- **Martinand, Claude.** « Économie et gouvernance des services essentiels ou services de base ». *Revue d'économie financière*, n°86, 2006. Le financement de la ville. pp.187-198. <https://doi.org/10.3406/ecofi.2006.4207>.
- **Ndour, Maramé et Boidin, Bruno.** « L'accès aux biens et services essentiels : une notion centrale et ambiguë du développement ». *L'Homme & la Société*, 2012/3 n° 185-186, 2012. pp.223-248. <https://doi.org/10.3917/lhs.185.0223>.

12. SOURCES

- **Action contre la Faim.** *Droit à l'alimentation : la France doit se mettre à table*, octobre 2024. <https://actioncontrelafaim.sharepoint.com>
- **Anses.** *Étude Individuelle Nationale des Consommations Alimentaires 3 (INCA3) 2014-2015*. Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, 2017. <https://www.anses.fr/fr/system/files/NUT2014SA0234Ra.pdf>.
- **Arnault, Séverine, et al.** *Les conditions de logement en 2013*. Insee Résultats, no. 176, 11 févr. 2016. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1912749>.
- **Collectif Domiciliation Île-de-France.** *Rapport d'enquête. Accès à la domiciliation dans les Centres*

LE SYSTÈME D'HÉBERGEMENT D'URGENCE : UN DISPOSITIF SATURÉ ET IMPARFAIT

Le système d'hébergement d'urgence, et notamment son dispositif le plus connu, le « 115 », ligne téléphonique dédiée censée offrir un recours immédiat aux personnes sans-abri, apparaît pour beaucoup comme un dispositif inaccessible ou inadapté. L'étude ISSimars montre que 60 % des personnes interrogées ont déjà appelé le 115, mais seules 32 % ont effectivement pu être hébergées. Ces chiffres rejoignent les constats institutionnels : en 2024 à Marseille, sur les 16 007 personnes ayant contacté le 115, 9 477 n'ont jamais obtenu d'hébergement, soit 60 % des appelant·es selon les données du SIAO.

Les obstacles sont nombreux : 20 % des enquêté·es ISSimars déclarent n'avoir reçu aucune orientation après leur appel, 4 % rapportent que leur appel n'a même pas abouti, et très peu disent avoir obtenu une place dès leur premier essai. À cela s'ajoutent les barrières structurelles : méconnaissance du dispositif (19 %), inadéquation des hébergements proposés, ou exclusion liée au statut administratif (11 %), comme en témoignent les entretiens menés.

« Le 115, c'est une solution très éphémère et ils sont saturés tout le temps. Presque toutes les personnes qu'on a aidées sont passées par le 115. » (Entretien ISSimars, intervenant)

Le SIAO repose sur trois principes : la continuité de la prise en charge des personnes, l'égalité face au service rendu, l'adaptabilité des prestations aux besoins des personnes.

Toutefois, il arrive que le vécu et le ressenti des personnes interrogées soit tout autre. Des récits de discriminations, directes ou indirectes, sont rapportés : traitement différencié selon la nationalité, la religion, ou encore l'impossibilité d'être accueilli·e avec un animal.

« Le 115 ne nous prend pas (...) Ils choisissent les frères. (...) Après, quand j'ai appelé, ils ne m'ont pas pris. (...) C'est devenu un commerce. » (Entretien ISSimars, habitant)

L'une des avocates déplore l'éclatement des familles : *« Des difficultés de regroupement familial puisque le père, je ne sais pas pourquoi, on le sort de l'accès au 115. (...) Donc les hommes s'excluent (...) du coup*

monsieur il dort dans la rue et madame elle est avec les deux enfants, donc elles sont crevées les femmes aussi parce que c'est pas facile de s'occuper toute seule des enfants. » (Entretien ISSimars)

Des conditions d'hébergement souvent indignes

Les lieux d'hébergement d'urgence, notamment les hôtels, sont fréquemment critiqués pour leurs conditions de vie dégradées : suroccupation, insalubrité, promiscuité, et absence d'équipements de base. L'ancienneté moyenne est très variable selon le type de structure. Elle est plus élevée dans l'hébergement généraliste : 19 mois dans les CHRS et 20 mois dans les autres centres d'accueil. Elle y est encore plus élevée hors places d'urgence, avec 20 mois en moyenne dans les CHRS et 28 mois dans les autres centres. Sur l'ensemble des centres d'hébergement, 25 % des personnes sont prises en charge par l'établissement depuis plus de 22 mois, 10 % depuis plus de 37 mois.

Lors de la restitution ISSimars réalisée auprès de plusieurs habitant·es ayant participé à l'étude, ces dernières ont mis en avant des conditions d'accueil inadaptées. Dans plusieurs lieux d'hébergement, il serait récurrent de devoir quitter les lieux tôt le matin jusqu'à 17h ou 18h le soir ; à quoi s'ajoutent l'absence de temps de repos et d'intimité dans les chambres, ainsi que d'accès à des cuisines en journée.

« J'ai traversé beaucoup d'épreuves, et quand je suis arrivé en France, je pensais être en sécurité. Mais je n'ai même pas le temps de dormir. » (Restitution ISSimars, habitant).

D'autres témoignages font apparaître un sentiment de stigmatisation de la part de certain·es professionnel·les :

« Ils se comportent comme la police, ils nous regardent mal, il se méfient de nous, et ils sont là pour nous mettre dehors. » (Restitution ISSimars, habitant)

Ces conditions de vie ont des répercussions sur la santé mentale et physique des personnes hébergées. Selon Santé publique France, les effets de la mauvaise

qualité du logement et de sa suroccupation sur la santé mentale, l'anxiété, la dépression et l'agressivité ont été scientifiquement démontrés. Le mal-logement a également un impact majeur sur la santé physique en favorisant la propagation des maladies infectieuses.

Face à ces réalités, de nombreuses personnes précaires préfèrent se tourner vers des solutions alternatives comme les squats, perçus comme offrant plus de stabilité et de dignité que les dispositifs d'urgence.

« Parce qu'en fait le problème c'est le 115 tel qu'il est aujourd'hui avec des chambres qui sont minuscules. J'ai toujours cette image-là de la chambre avec le gamin qui regarde le téléphone et Tchoupi à fond la caisse (...). Pour moi, c'est un peu ça, ça rend fou quoi. Parce qu'il n'y a pas d'espace pour les enfants qui s'agitent de partout. Et le squat aussi notamment. C'est vrai qu'en fait l'alternative c'est le 115 et les hôtels pourris où ils ne peuvent pas faire à manger. C'est ça, pas de possibilité de cuisiner et puis ils sont maltraités par le gérant, il y a quand même ça. » (Entretien ISSimars, intervenante)

CHAPITRE 4

VIVRE EN SQUAT À MARSEILLE : UNE ÉPREUVE POUR LA SANTÉ PHYSIQUE ET MENTALE

Derrière les portes des squats, la santé des habitant·es subit de lourdes conséquences dues à la combinaison d'un habitat insalubre et instable, d'une précarité administrative permanente et d'un accès aux soins dramatiquement restreint. Ce chapitre présente ce que la recherche ISSimars a pu constater en termes d'atteintes à la santé des personnes mais également en termes d'accès aux soins.

1. UNE SANTÉ PHYSIQUE MARQUÉE PAR L'INSALUBRITÉ, LES CARENCES ET L'INSTABILITÉ RÉSIDENTIELLE

L'un des éléments explorés par l'étude concernait la représentation que les personnes habitant en squat se font de leur propre état de santé physique. Près de la moitié des habitant·es interrogé·es (48 %) ont jugé leur état de santé physique « *mauvais* » ou « *très mauvais* ». Parmi les pathologies mentionnées, un tiers concerne les maladies chroniques qui souvent limitent fortement les activités des personnes au quotidien. Ces atteintes sont directement liées à l'insalubrité des logements, à l'alimentation insuffisante et à la fréquence des expulsions.

1.1. Maladies chroniques : des affections durables et incapacitantes

Parmi les maladies chroniques, on relève fréquemment :

- **Maladies respiratoires : asthme, bronchite chronique ou pneumopathies** - Ces pathologies sont particulièrement exacerbées par les conditions environnementales, telles que la présence persistante de moisissures (signalée par 26 % des répondant·es), l'humidité chronique et les mauvaises ventilations. Un habitant témoigne ainsi :

« Dans le squat, l'humidité nous rend souvent malades. Plusieurs amis ont eu des pneumonies ou des bronchites qui durent très longtemps. » (Entretien ISSimars, habitant)

- **Troubles dermatologiques récurrents : infections cutanées, eczéma ou dermatites** - Ces troubles sont causés principalement par les nuisibles comme les punaises de lit (18 % des cas) et autres insectes (59 %) présents dans les habitats. Un témoignage marquant illustre ce problème :

« Je me réveille chaque matin avec plein de piqûres, parfois mon pied a tellement gonflé que je ne pouvais plus marcher. » (Entretien ISSimars, habitant)

- **Troubles musculo-squelettiques et douleurs chroniques** - Ces troubles sont directement liés aux conditions de vie difficiles (absence de mobilier adéquat, matelas insalubres) et aux déplacements fréquents imposés par les expulsions récurrentes.

« À force de déménager sans arrêt, ça m'a complètement abîmé l'épaule, j'ai des douleurs constantes depuis. » (Entretien ISSimars, habitante)

À ces maladies chroniques s'ajoutent les accidents domestiques fréquents, causés par des mauvaises conditions matérielles : escaliers délabrés, câbles électriques apparents, ou encore incendies liés à des chauffages improvisés.

1.2. Risques infectieux et insalubrité environnementale

L'environnement insalubre et précaire multiplie considérablement les risques infectieux et d'accidents à trois niveaux. De manière général, la promiscuité et l'hygiène déficiente favorisent les pathologies gastro-intestinales fréquentes (infections intestinales, diarrhées répétées, gastro-entérites aiguës). L'absence d'eau chaude courante (39 %) et d'installations sanitaires adéquates rend très difficile le maintien d'une

hygiène minimale. Un habitant explique clairement ce risque :

« Il n'y a pas toujours l'eau chaude, parfois on reste des jours sans pouvoir se laver correctement, ça nous rend malades très vite. » (Entretien ISSimars, habitant)

Par ailleurs, les conditions matérielles des lieux peuvent également avoir des conséquences négatives sur la santé physique. Les accidents domestiques liés aux mauvaises infrastructures provoquent régulièrement des blessures et des traumatismes physiques.

« Quand l'ascenseur ne marche pas, on doit monter huit étages à pied dans le noir, on tombe souvent. » (Entretien ISSimars, habitante)

Les lieux présentent aussi des multiples risques d'incendie. Fréquents et dévastateurs, les incendies causés par des installations électriques défectueuses ou des moyens de chauffage improvisés exposent les habitantes à des intoxications au monoxyde de carbone, des brûlures et à des complications respiratoires graves dues aux fumées toxiques inhalées. Un témoignage particulièrement évocateur souligne ces dangers :

« Après l'incendie, l'odeur de brûlé était tellement forte qu'on ne pouvait plus respirer correctement pendant plusieurs semaines. » (Entretien ISSimars, habitante)

1.3. Nutrition et alimentation déficitaires

Les conditions économiques et les ressources limitées affectent fortement l'alimentation, avec une prédominance de carences nutritionnelles et de troubles alimentaires, particulièrement chez les enfants et les femmes enceintes.

Une alimentation souvent irrégulière et insuffisamment diversifiée entraîne fréquemment des cas d'anémie, de déficience en vitamines et en minéraux essentiels (Sze-Yen Tan et al. 2022 ; Malézieux, E., et al. 2024). Plusieurs entretiens confirment ces carences :

« On mange ce qu'on trouve, souvent les mêmes choses, on ne peut pas équilibrer nos repas. » (Entretiens ISSimars, habitant-es)

La prévalence élevée de troubles digestifs et la fatigue chronique rapportée par beaucoup d'enquêtés

traduisent indirectement cette insécurité alimentaire :

« Je suis constamment fatigué, faible, je pense que c'est à cause de la nourriture qu'on mange, ce n'est jamais suffisant. » (Entretien ISSimars, habitante)

2. SANTÉ MENTALE : STRESS CHRONIQUE, TRAUMATISMES COMPLEXES ET ISOLEMENT PSYCHOSOCIAL

D'après les données collectées, la santé mentale constitue une préoccupation majeure chez les personnes vivant en squat à Marseille, aggravée par une accumulation continue de stress, d'insécurité résidentielle et de traumatismes multiples. L'ensemble des données quantitatives et qualitatives disponibles convergent pour souligner une situation extrêmement préoccupante.

2.1. Un état psychologique alarmant

L'enquête quantitative ISSimars montre clairement l'ampleur de cette détresse psychologique :

- 53 % des répondant-es jugent leur santé émotionnelle ou psychique comme « pas bonne » ou « mauvaise » ;
- 54,4 % des répondant-es ont exprimé une détresse psychologique (allant de légère à sévère) ;
- 45 % déclarent ressentir de la nervosité ou de l'anxiété « plusieurs jours » dans les deux dernières semaines, et 16 % déclarent ressentir ces troubles « presque tous les jours ».

Ces chiffres reflètent une vulnérabilité extrême, nettement supérieure à celle de la population générale (36,9 % de détresse psychologique exprimée par la population générale - Löwe et al., 2010), indiquant un véritable état d'urgence en matière de santé mentale dans ces espaces précaires.

2.2. Des traumatismes complexes : entre parcours migratoires et violences locales

Certains troubles psychiques observés peuvent s'expliquer par l'accumulation de traumatismes complexes, dont beaucoup trouvent leur origine dans des expériences avant et pendant le parcours migratoire, particulièrement douloureuses, et qui se prolongent par les violences vécues en France :

- Plusieurs habitant·es rapportent des symptômes caractéristiques du syndrome de stress post-traumatique (flashbacks, cauchemars, évitement, crises d'anxiété sévère), liés notamment à leur traversée migratoire : « *Quand je vois la mer, j'ai très peur, ça me rappelle que j'ai vu la mort sur le bateau.* » (Entretien ISSimars, habitant)
- Les violences policières subies lors des expulsions ou lors des contrôles fréquents renforcent ces traumatismes : « *J'ai été frappé par la police, j'ai encore des cauchemars, je sursaute au moindre bruit.* » (Entretien ISSimars, habitant)

2.3. Stress chronique lié à l'incertitude et à la précarité résidentielle

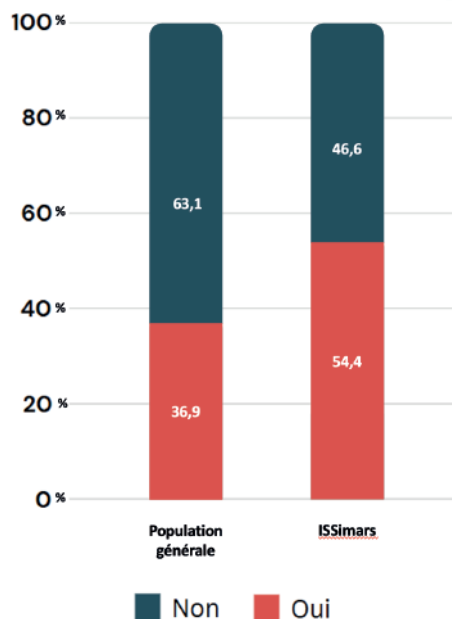
Cependant, la menace constante d'expulsions, la précarité administrative et les contrôles policiers fréquents apparaissent comme les principales sources d'un stress chronique omniprésent chez les habitant·es des squats :

« *Chaque matin, tu te réveilles en pensant à la police qui peut venir expulser à tout moment. On ne peut jamais se sentir vraiment tranquille.* » (Entretien ISSimars, habitante)

« *Je ne peux pas être en bonne santé avec autant de stress. J'ai toujours peur de l'expulsion, d'être arrêtée et renvoyée dans mon pays.* » (Entretien ISSimars, habitante)

Ce climat permanent d'insécurité génère une anxiété généralisée, des troubles du sommeil sévère et une hypervigilance épuisante.

DÉTRESSE PSYCHOLOGIQUE



2.4. L'isolement social et la stigmatisation renforcent la détresse psychologique

À la précarité matérielle et administrative s'ajoute un isolement social important, renforcé par le rejet et la stigmatisation extérieure. Plusieurs entretiens révèlent une détresse profonde face à l'isolement. La stigmatisation externe aussi pousse certains à l'autocensure et à l'isolement renforcé, aggravant la spirale de détresse psychologique :

« *Ici, personne ne veut nous voir, on n'est jamais tranquille, même les voisins ne veulent pas nous parler. Ça crée beaucoup de tristesse.* » (Entretien ISSimars, habitante)

« *Je ne dis plus rien, je ne vais plus vers les gens, car j'ai peur d'être rejeté encore une fois.* » (Entretien ISSimars, habitante)

Malgré ces difficultés, le squat apparaît aussi comme un espace structurant. Ces temps de vie sont aussi vecteurs d'espoir et de renforcement psychologique des personnes :

« *Nous sommes là pourquoi ça, c'est ça que moi je dis tout le temps. Même ici, malgré ici dans les difficultés, quand je vois mes amis qui commencent à péter un plomb à la tête, je l'ai pris, je le conseille, j'ai dit bon,*

c'est la vie quoi, nous sommes pas là pour désespérer quoi, nous sommes là pour améliorer notre vie, et essayer aussi d'aider les parents au bled, donc voilà, quoi, quelle que soit la difficulté, je tiens d'abord très très bien. » (Entretien ISSimars, habitante)

Ces comportements sont expliqués dans les entretiens comme des moyens temporaires d'échapper à la souffrance psychique : *« Je bois parce que je ne supporte plus tout ça, ça me permet d'oublier mes problèmes un moment. »* (Entretien ISSimars, habitant)

3. RECOURS AUX SOINS ET ACCÈS AUX SOINS : PARCOURS D'OBSTACLES, STRATÉGIES DE CONTOURNEMENT ET RÔLE DES MÉDIATEURS

Le recours aux soins constitue l'un des aspects les plus problématiques de la santé des personnes interrogées. L'accès effectif au système de soins reste largement entravé par des barrières multiples, tant administratives et économiques que psychologiques et institutionnelles, malgré les efforts d'acteurs associatifs locaux.

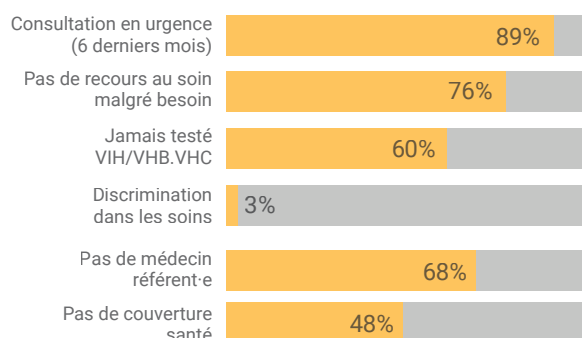
3.1. Faible couverture sanitaire et recours limité

Les données quantitatives issues de l'enquête ISSimars mettent en évidence la faible couverture médicale et la difficulté chronique d'accès aux soins pour les personnes interrogées :

- 48 % ne disposent d'aucune couverture maladie à jour (AME, PUMA, CSS), ce qui constitue un frein majeur à l'accès aux soins réguliers ;
- Seuls 32 % bénéficient d'un médecin traitant régulier, révélant un suivi médical très fragmenté voire inexistant pour la majorité ;
- 12 % des répondant-es ont eu recours aux urgences hospitalières au cours des six derniers mois, ce qui reflète souvent un recours tardif aux soins, en situation de crise ou d'urgence extrême.

« Non, c'est pas à cause de ça, tu sais chez nous, si t'es malade tu pars à l'hôpital, mais si t'es pas malade, t'as pas besoin. » (Entretien ISSimars, habitant)

RECOURS ET ACCÈS AUX SOINS



3.2. Accès restreint aux soins psychiatriques et soutien insuffisant

La prise en charge de ces problématiques psychiques reste extrêmement insuffisante à Marseille, comme le soulignent à plusieurs reprises les intervenant-es et professionnel-les interrogé-es. Un professionnel décrit la situation comme dramatique : *« La prise en charge psychiatrique des personnes dans la rue à Marseille, autant dire qu'il n'y a rien, c'est absolument terrible. »* (Entretien ISSimars, intervenant)

Différentes initiatives locales émergent pour répondre à ces insuffisances. Des rencontres informelles s'organisent entre associations et collectifs pour échanger sur des pratiques professionnelles et les conditions de vie des usager-ères : rapport entre (mal-)logement et santé, soutien solidaire, démarches administratives et juridiques. (Entretien ISSimars, intervenante)

Une habitante nous fait part d'un lieu de vie fortement axé sur des modèles alternatifs et auto-organisés de soins. En marge de la psychiatrie et des approches portées par le réseau associatif, ce squat, à l'écart de la ville, s'organise autour de séances régulières de parole collective, d'ateliers d'autoformation et d'une stabilisation des pratiques de consommation de drogues. (Entretien ISSimars, habitante)

Bien que présentes, ces initiatives restent souvent fragiles et inachevées. Une médiatrice en santé témoigne de son expérience de la mise en place d'une groupe de parole :

« C'était à destination des hommes qui vivaient à la gare Saint-Charles. On s'est dit que ça peut être intéressant parce que les problématiques de santé mentale et de psycho trauma étaient omniprésentes. (...) On a essayé de trouver un lieu où ils puissent se poser pour discuter. Pas forcément de leur parcours traumatique, mais d'ici

et maintenant, comment ça se passe ? Qu'est-ce qui leur fait mal ? Et le temps de pouvoir mettre tout ça en place le squat a été expulsé. » (Entretien ISSimars, intervenante)

3.3. Obstacles multiples et cumulés identifiés

Les récits et témoignages permettent de saisir précisément l'intensité et la diversité des obstacles rencontrés dans les parcours de soins :

- **Barrières économiques directes** - Le coût direct des soins constitue une entrave majeure, explicitée dans les entretiens :

« J'ai très mal à l'œil depuis longtemps, mais je ne vais pas à l'hôpital parce que je n'ai pas l'argent pour payer. » (Entretien ISSimars, habitante)

- **Barrières administratives et complexité bureaucratique** - La complexité d'accès à l'AME ou à la Protection Universelle Maladie (PUMA) constitue une barrière majeure :

« À l'hôpital on m'a demandé de payer d'abord, en promettant de me rembourser après, mais ça ne s'est jamais fait. » (Entretien ISSimars, habitante)

- **Peur de la dénonciation et du contrôle policier** - Cette peur omniprésente dissuade fortement les habitant-es d'aller consulter, même en urgence :

« Je préfère rester malade que risquer d'être dénoncé et expulsé du pays si je vais aux urgences. » (Entretien ISSimars, habitant)

- **Méfiance et sentiment de stigmatisation dans les structures sanitaires** - Plusieurs témoignages soulignent un accueil perçu comme discriminant :

« Quand je vais à la PASS, ils me regardent à peine, ils ne me traitent pas vraiment, c'est humiliant. » (Entretien ISSimars, habitante)

3.4. Conséquences sanitaires directes du retard et du renoncement aux soins

Ces multiples barrières entraînent une cascade de renoncement aux soins, marquée par des retards de

diagnostics importants et des complications sanitaires évitables.

De nombreux-se habitant-es ne consultent qu'en dernière extrémité, aggravant fortement leur état : « J'ai évité le médecin jusqu'à ce que mon état devienne vraiment grave. Au final, j'ai fini aux urgences dans un état catastrophique. » (Entretien ISSimars, habitant)

La prévalence élevée de maladies chroniques non traitées, notamment respiratoires et infectieuses, témoigne clairement des effets délétères de ces retards de soins.

3.5. Stratégies alternatives et informelles d'accès aux soins

Pour pallier ces carences et difficultés structurelles, l'automédication et l'entraide informelle entre habitant-es sont des pratiques courantes. Mais ces solutions restent insuffisantes pour gérer les maladies graves et peuvent générer des pratiques à risque :

- **Automédication généralisée** - Face à la difficulté d'accès aux soins médicaux du droit commun ou proposés par des initiatives locales, l'auto-médication devient une pratique courante mais une stratégie d'adaptation à risque :

- Utilisation incontrôlée de médicaments achetés ou obtenus informellement, ce qui peut provoquer des surdosages ou des complications sanitaires graves :

« On prend les médicaments qu'on trouve, mais souvent on ne sait même pas vraiment à quoi ils servent. » (Entretien ISSimars, habitante)

« Quand mon cœur bat très fort, je ne vais pas chez le médecin, je m'allonge et j'attends que ça passe. Je prends les médicaments que je trouve mais je ne sais pas exactement ce qu'ils font. » (Entretien ISSimars, habitante)

- **Consommation excessive d'alcool et de drogues** - 15 % des personnes interrogées manifestent avoir une consommation problématique d'alcool, et 11 % consomment d'autres substances, parfois injectables.

- **Solidarités communautaires et entraide** - Le recours à l'entraide et aux pairs-aidant-es devient une

solution fréquente : « *On s'entraide beaucoup entre nous, surtout pour les petits problèmes, mais on ne peut pas vraiment soigner les maladies graves comme ça* ». (Entretien ISSimars, habitante)

L'évitement des risques est également une stratégie alternative à la sollicitation des services de santé :

« *Du coup, vous avez pas trop besoin d'aller voir un médecin, en plus vous disiez que du coup, que c'est un peu difficile pour avoir les remboursements de la sécurité sociale... : j'entends les gens qui parlent, alors que moi je me dis il vaut mieux que je me mette à carreau, parce que là quand j'entends les autres, il vaut mieux que... oui, j'évite... c'est pas que j'éviterai d'être malade, quand ça arrive, ça arrive ça arrive.* » (Entretien ISSimars, habitante)

3.6. Le rôle crucial des médiateurs et associations

Les acteurs associatifs locaux (Médecins du Monde, Sindiane, etc.) jouent un rôle pivot dans l'accès effectif aux soins :

- **Facilitation administrative et accompagnement personnalisé** - « *Sans les associations, je n'aurais jamais pu ouvrir mes droits à l'AME, c'était trop compliqué tout seul.* » (Entretien ISSimars, habitant)

- **Création d'espaces de confiance** - Les médiateur·rices de santé, souvent elleux-mêmes ancien·nes habitant·es de squats, construisent des liens de confiance essentiels pour briser les barrières psychologiques :

« *On fait confiance aux médiateurs parce qu'ils nous comprennent, ils savent ce que c'est que de vivre comme nous.* » (Entretien ISSimars, habitante)

- **Stabilisation provisoire des parcours de soins** - Malgré les expulsions répétées, les médiateur·rices tentent de préserver un suivi minimum, même si cela reste fragile :

« *On avait réussi à organiser des consultations régulières, mais l'expulsion a tout cassé, il faut sans cesse recommencer.* » (Entretien ISSimars, habitante)

3.7. L'impact des expulsions et des déplacements forcés sur le suivi médical

Les expulsions fréquentes des squats ont des conséquences directes dramatiques sur le suivi médical et l'accès aux soins : chaque expulsion provoque une rupture brutale des soins engagés, comme décrit précisément dans plusieurs récits : « *J'avais commencé un traitement psychiatrique, mais le squat a été expulsé et je n'ai jamais retrouvé le médecin qui me suivait* ». (Entretien ISSimars, habitante)

Les professionnel·les confirment ces effets négatifs en précisant que « *les expulsions incessantes rendent impossible un suivi régulier des personnes, ce qui aggrave systématiquement leur état de santé* ». (Entretien ISSimars, intervenant)

4. LA SANTÉ DES INTERVENANT·ES : ENGAGEMENT PERSONNEL, ÉPUISEMENT PROFESSIONNEL ET DÉTRESSE PSYCHOLOGIQUE

Les professionnel·les et bénévoles sont elleux-mêmes lourdement affecté·es par leur travail auprès des populations vivant en squat. La répétition incessante des expulsions, l'exposition permanente à la souffrance et la précarité constante de leurs conditions de travail ont des conséquences importantes sur leur propre santé mentale.

Beaucoup parlent d'épuisement professionnel profond, de troubles anxieux ou dépressifs importants. Une intervenante témoigne :

« *Je prends des antidépresseurs, je ne dors plus. Le stress quotidien, la violence des expulsions, les récits traumatiques que j'entends toute la journée, c'est devenu insupportable.* » (Entretien ISSimars, intervenante)

Ces professionnel·les regrettent un manque flagrant de soutien institutionnel, de stabilité professionnelle et de reconnaissance de la pénibilité de leur mission. L'absence de dispositifs adaptés pour les aider à gérer ce stress intensifie leur détresse psychologique.



4.1. Engagement intense et implication personnelle élevée

Les professionnel·les de santé, travailleurs·ses sociaux·ales, médiateur·rices, psychologues et bénévoles impliqué·es dans les squats développent généralement un très fort engagement personnel envers les populations accompagnées, parfois au-delà de leurs limites personnelles ou institutionnelles :

- Les entretiens montrent à quel point cette implication dépasse souvent un cadre strictement professionnel :

« On ne peut pas juste fermer la porte à 17h et rentrer chez soi. Je suis souvent préoccupée même la nuit, je pense aux personnes qu'on aide, à ce qu'elles vivent, à ce qu'on pourrait encore faire. » (Entretien ISSimars, intervenant)

- Cet engagement est également renforcé par les relations humaines fortes qui se nouent dans des contextes particulièrement éprouvants :

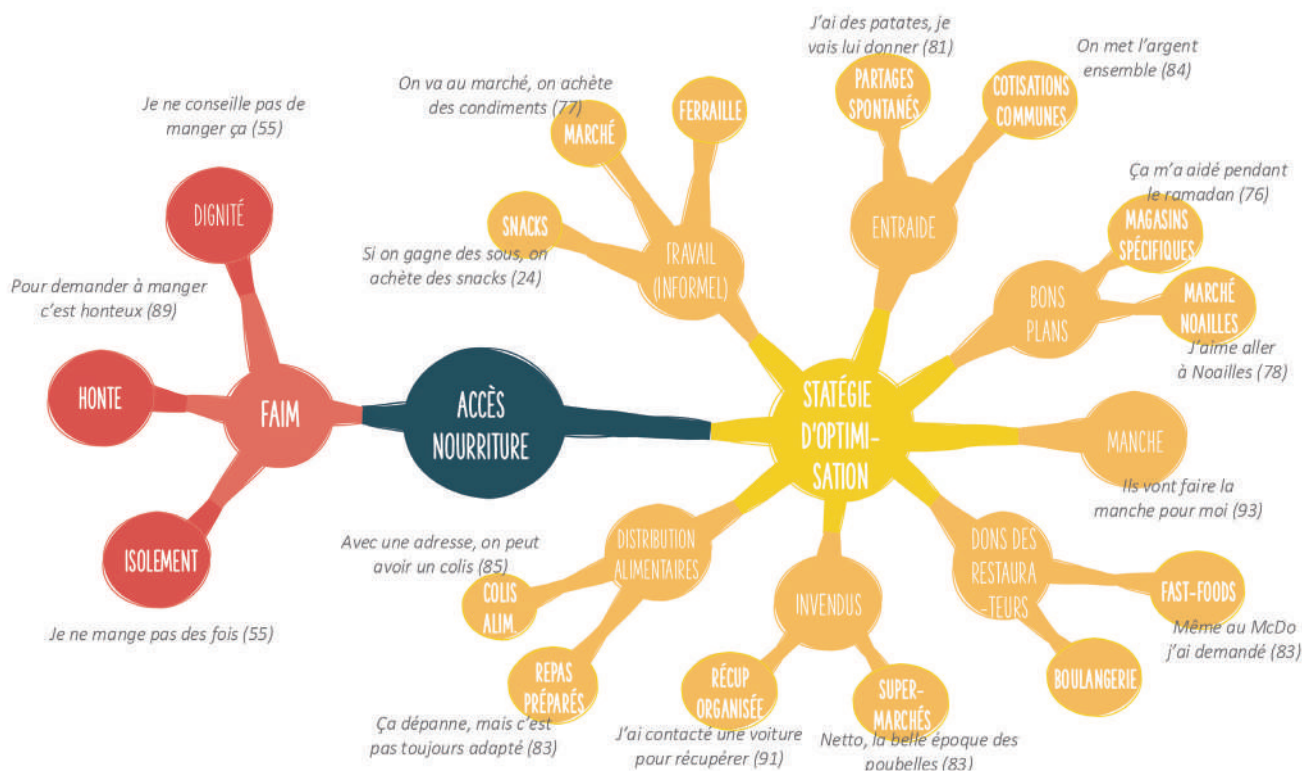
« On s'attache à ces gens. Quand il y a une expulsion, ça devient comme un deuil pour nous aussi. » (Entretien ISSimars, intervenant)

4.2. Conditions d'intervention précaires et stress chronique

La précarité structurelle des contextes d'intervention (instabilité résidentielle des squats, expulsions récurrentes, insécurité administrative et matérielle des personnes suivies) produit un stress professionnel intense et chronique. Si le rôle des médiateur·rices associatif·ves est essentiel, il reste fragile. Il ou elles facilitent l'accès aux soins, créent des liens de confiance indispensables, mais ces efforts sont constamment brisés par les expulsions régulières.

La répétition incessante des expulsions de squats, suivie de la nécessité de reconstruire continuellement le lien d'accompagnement, constitue une source majeure de stress : *« Chaque fois que le squat est expulsé, c'est comme revenir à zéro, on doit tout recommencer, c'est épuisant moralement »*. (Entretien ISSimars, intervenante)

Le manque de moyens matériels, humains et institutionnels adaptés pour faire face à des problématiques aussi lourdes entraîne un sentiment d'impuissance chronique parmi les intervenant·es : *« On manque*



de tout : de moyens, de personnel, de lieux d'accueil stables, de continuité. On a souvent l'impression de se battre dans le vide ». (Entretien ISSimars, intervenante)

4.3. Exposition répétée à la violence et aux traumatismes indirects

Les intervenant·es sont régulièrement exposé·es, même indirectement, à des récits ou des situations de violence et de traumatisme qui impactent durablement leur santé psychique.

Plusieurs professionnel·les évoquent une exposition récurrente à la détresse psychologique aiguë, aux récits traumatiques (violences policières, violences sexuelles, parcours migratoires traumatiques) : « On absorbe beaucoup de souffrance au quotidien, ça finit par être très lourd psychologiquement. » (Entretien ISSimars, intervenant)

Ces expériences répétées induisent un phénomène de victimisation secondaire ou de traumatisme vicariant, décrit dans les témoignages : « À force d'entendre des récits de violence, on finit par être nous-mêmes impactés profondément. Certains d'entre nous développent des symptômes similaires à ceux qu'on accompagne : anxiété, insomnie, crises d'angoisse ». (Entretien ISSimars, intervenant)

4.4. Conséquences directes sur la santé physique et mentale des intervenant·es

Cette accumulation de facteurs de stress chronique et d'exposition traumatique a des répercussions très concrètes et sévères sur la santé des intervenant·es.

Plusieurs témoignages font état d'un épuisement professionnel majeur (« burn-out »), accompagné de symptômes dépressifs et anxieux significatifs : « Moi, je prends des anxiolytiques, je suis sous antidépresseurs. Je suis épuisée, tout ça me rend malade à la longue ». (Entretien ISSimars, intervenante)

Les troubles du sommeil, l'irritabilité, la difficulté à gérer les émotions au quotidien, ainsi que les arrêts de travail fréquents pour raison de santé psychologique sont régulièrement évoqués dans les récits recueillis : « Je ne dors plus correctement, j'ai perdu toute énergie, je suis devenu très irritable avec mes proches à cause du stress du travail ». (Entretien ISSimars, intervenante)

4.5. Manque de soutien et de reconnaissance

Les intervenant·es déplorent souvent le manque de reconnaissance institutionnelle et de soutien professionnel, qui amplifie leur mal-être.

La précarité professionnelle et contractuelle (contrats courts, faible stabilité d'emploi, financements précaires des structures associatives) augmente encore les difficultés vécues : « *Je suis en contrat précaire, je ne sais jamais si mon poste sera renouvelé. Cela rajoute une couche d'incertitude à une situation déjà très compliquée sur le terrain* ». (Entretien ISSimars, intervenante)

Le manque de dispositifs institutionnels de soutien (supervision clinique, accompagnement psychologique professionnel, formations régulières adaptées) est perçu comme une insuffisance criante : « *On se sent souvent seuls face à ces situations très difficiles. On aurait besoin d'un vrai soutien psychologique institutionnel, mais ce n'est pas mis en place* ». (Entretien ISSimars, intervenant)

Les professionnel·les et bénévoles intervenant auprès des habitant·es des squats à Marseille jouent donc un rôle clé dans l'accès aux soins et dans l'amélioration globale des conditions sanitaires. Toutefois, leur propre santé, physique comme mentale, se trouve souvent mise à rude épreuve par les conditions difficiles d'intervention, la complexité des situations rencontrées et la précarité structurelle du contexte dans lequel ils et elles évoluent. L'analyse des échanges sur la santé des intervenant·es montre clairement que leur propre état de santé constitue une problématique majeure et souvent négligée dans l'accompagnement des habitant·es des squats.

Prendre soin des professionnel·les et des bénévoles apparaît dès lors indispensable, tant pour préserver leur bien-être personnel que pour assurer une continuité efficace et durable dans l'accompagnement des populations vulnérables à Marseille.

5. CONCLUSION

La santé des personnes vivant en squat à Marseille est gravement affectée par des conditions matérielles et psychologiques critiques. L'accès aux soins demeure un véritable parcours du combattant. Notre analyse met en évidence une situation extrêmement préoccupante de détresse psychologique chronique et traumatique, largement alimentée par les conditions de vie précaires, la violence structurelle et institutionnelle, et l'isolement psychosocial. Elle souligne les difficultés

structurelles majeures rencontrées par les personnes vivant en squat à Marseille pour accéder aux soins médicaux réguliers et adaptés. Malgré les efforts importants réalisés par les médiateur·ices et associations locales, le système demeure largement inaccessible pour beaucoup, accentuant les risques sanitaires graves à long terme. Quant aux intervenant·es professionnel·les et bénévoles, ils ou elles paient aussi un lourd tribut à leur engagement quotidien.

6. SOURCES

- **Löwe, Bernd, et al.** « A4-Item Measure of Depression and Anxiety: Validation and Standardization of the Patient Health Questionnaire-4 (PHQ-4) in the General Population » *Journal of Affective Disorders*, vol. 122, no. 1–2, 2010. pp.86–95. <https://doi.org/10.1016/j.jad.2009.06.019>.
- **Malézieux, Eric, et al.** « Biofortification versus diversification to fight micronutrient deficiencies: an interdisciplinary review » *Food Security*, vol. 16, 2024, pp.261–275. Springer, <https://doi.org/10.1007/s12571-023-01422-z>.
- **Tan, Sze-Yen, et al.** « A systematic review of temporal body weight and dietary intake patterns in adults: implications on future public health nutrition interventions to promote healthy weight » *European Journal of Nutrition*, vol. 61, no. 5, 2022, pp.2393–2417. Springer, <https://doi.org/10.1007/s00394-021-02791-x>.



CHAPITRE 5

AIDE, ENTRAIDE ET RESSOURCES

Ce chapitre propose une analyse approfondie des ressources individuelles et collectives mobilisées par les personnes vivant en squat, et la manière dont elles affrontent au quotidien les situations d'urgence et de vulnérabilité. Il examine la «*débrouille*» comme stratégie de survie, les formes d'entraide entre pairs, le recours aux associations et aux dispositifs d'aide, ainsi que les dynamiques d'*empowerment* (pouvoir d'agir) qui émergent dans ces contextes.

Malgré la multiplicité des besoins, le recours aux associations reste limité : seulement 29% des enquêtés sollicitent une aide associative selon l'enquête. Les autres personnes «*se débrouillent*» par leurs propres moyens ou avec l'appui de leur communauté. Nous verrons comment la «*débrouille*» s'impose comme réponse première à l'urgence, comment des réseaux de solidarité informelle pallient en partie les manques, et dans quelle mesure les associations jouent un rôle

de ressource intermédiaire. Enfin, nous soulignerons les inégalités d'accès à ces ressources (selon le genre, l'origine, la langue), avant de mettre en lumière des initiatives communautaires innovantes et d'envisager les tensions et leviers d'action collective pour l'avenir.

1. « LA DÉBROUILLE » : L'ART DE FAIRE FACE À L'URGENCE

La «*débrouille*» est la stratégie la plus fréquemment mentionnée par les personnes interrogées. Elle repose sur un ensemble de pratiques informelles (récupération, troc, entraide de voisinage, bricolage, petits boulots non déclarés, etc.) qui leur permettent de subvenir à leurs besoins de façon autonome. Cette capacité à «*se débrouiller*» renvoie à l'idée du bricolage au

sens de Lévi-Strauss (1962), c'est-à-dire la faculté de « *faire avec les moyens du bord* », mais aussi d'arts de faire (de Certeau, 1990) et de compétences précaires (Bouillon, 2009). Dans les squats marseillais étudiés, elle s'ancre dans un savoir-faire de survie urbaine et un rapport rusé à la ville et à ses ressources.

Sur le plan conceptuel, la « *débrouille* » peut être vue comme une forme de résistance populaire discrète face à la pauvreté. Fanny Hugues (2023) décrit la « *débrouille* » comme un ensemble de pratiques souvent invisibles (DIY, circuits informels), nées de la nécessité, et comportant une portée politique implicite de résistance à la domination. Ces pratiques ne s'opposent pas frontalement aux institutions mais se déploient en parallèle, « *au-delà de la dichotomie légal/illégal* ». Achille Mbembe (2017) parle à ce propos d'une perpétuelle négociation avec les contraintes du quotidien. Néanmoins, plusieurs auteur·ices mettent en garde contre une vision trop enchantée de l'ingéniosité des personnes précaires et pauvres : souligner la « *résilience* » sans interroger les causes structurelles de la pauvreté risque de dépolitiser le débat (Ferguson, 2006). Autrement dit, l'exaltation de la « *débrouille* » ne doit pas occulter les manques institutionnels et les droits non pourvus.

Concrètement, la « *débrouille* » des habitant·es de squats prend des formes variées. Beaucoup pratiquent la récupération d'objets dans l'espace urbain. « *Ici à Marseille ils balancent beaucoup de choses : frigo, machine à laver... je trouve tout, j'ai pas besoin d'acheter* » confie ainsi un habitant, illustrant la profusion de biens jetés dont profitent les plus précaires. Pour l'alimentation (cf. Chapitre 3), la récupération de nourriture invendue est courante : « *On va au marché la nuit, on prend la nourriture qu'ils jettent, on rentre, on nettoie, on cuisine – il faut bien vivre* » explique un résident d'un squat. Les fins de marché à Noailles ou les bennes de supermarché (« *la belle époque des poubelles* » plaisante un autre) deviennent des pourvoyeurs de fruits et légumes encore consommables. D'autres développent des petits commerces de rue ou activités informelles : l'un « *vend le journal [de rue]... [il] gagne 3 euros par vente* », un autre fait le colporteur sur les marchés, ou propose de menus services. Quand les ressources manquent, certain·es recourent à la quête (« *Je fais la manche* » avoue un enquêté, faute de RSA ou d'aide sociale). Les squats abritent ainsi une économie de la « *débrouille* » faite de recyclage, de petits boulots au jour le jour et d'astuces pour « *tenir le coup* » face à l'urgence.

Cette inventivité s'accompagne d'une fierté de se débrouiller seul·e qui peut dissuader de demander de l'aide extérieure. « *Moi, je me débrouille, j'ai pas besoin d'eux* » affirme ainsi un habitant à propos des associations d'aide. La « *débrouille* » apparaît non seulement comme une nécessité, mais aussi comme une composante identitaire – une manière de garder la dignité et le contrôle sur sa vie malgré la précarité. Elle comporte néanmoins des limites évidentes : faire « *avec les moyens du bord* » ne garantit pas l'accès à tous les besoins essentiels, et cette autonomie forcée s'exerce « *dans un contexte contraint* » (notion d'agency sous contrainte). C'est pourquoi, en parallèle de la « *débrouille* » individuelle, se développent des solidarités collectives de proximité qui permettent de partager ressources et savoir-faire.

2. SOLIDARITÉS INFORMELLES : L'ENTRAIDE AU SEIN DES SQUATS

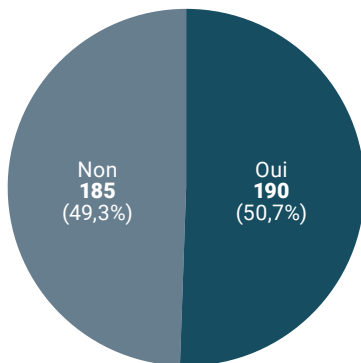
Au cœur des squats, des réseaux d'entraide se constituent pour pallier l'isolement et l'insuffisance des ressources individuelles. La promiscuité contrainte forge souvent une communauté de destin : « *Si tu vis seul, tu meurs seul. Nous, on ne peut pas vivre seuls parce qu'il y a un avantage à chaque fois [d'être ensemble]* » résume un jeune homme, soulignant l'importance vitale du collectif. Le squat, au-delà d'un simple abri, devient une ressource en soi pour ses habitant·es (Bergeon, 2014) – un espace de soutien mutuel où circulent services, objets, informations et encouragements.

Plusieurs formes d'entraide concrète ont été observées. Sur le plan matériel, il existe souvent une mise en commun de biens et d'argent entre habitant·es d'un même squat ou d'un même réseau. Par exemple, certain·es pratiquent une cagnotte collective pour la nourriture : « *On met l'argent ensemble* » expliquent-ils, afin que chacun puisse manger même s'il n'a pas gagné d'argent dans la journée.

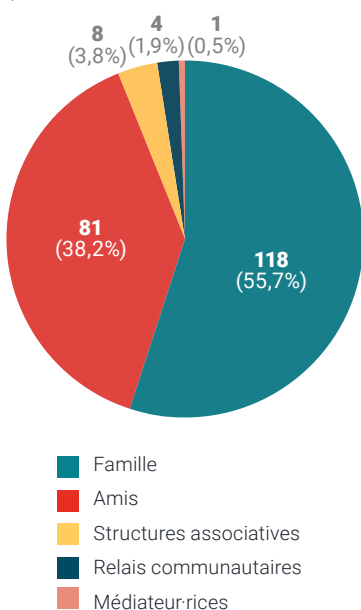
Un meneur de squat détaille ce principe de solidarité financière : « *Il y en a qui n'ont rien gagné depuis 3 jours... Donc si toi tu as travaillé, ce que tu as gagné, il faut en donner un peu. [...] Pour l'instant, on partage* ». Ce partage des revenus permet d'amortir les aléas et d'éviter que certains ne tombent dans la faim extrême. De même, la nourriture obtenue est redistribuée : « *J'ai*

des patates, je vais lui donner» dira-t-on spontanément. Durant la crise du Covid, un collectif a même structuré une distribution solidaire appelée «marché rouge» depuis un local, pour apporter des colis alimentaires aux squats et «recréer du lien [...] pendant le confinement», témoigne un intervenant.

BESOIN D'AIDE - SAVEZ-VOUS VERS QUI VOUS TOURNER ?



QUI SONT CES PERSONNES ?



Le logement lui-même devient objet d'entraide : les habitant·es n'hésitent pas à héberger d'autres personnes dans leur squat, surtout les nouveaux·elles arrivant·es en détresse. «Dans mon squat... J'héberge beaucoup de gens. [...] Quand il y a des gens qui arrivent [de la frontière], ils me demandent de les aider. Je vais à la gare pour les emmener, pour parler avec eux de leur situation... S'ils ont besoin de quelque chose, je leur donne. [...] Chaque jour il y avait 8 ou 9 personnes [hébergées]. Imagine un peu. Nous n'avons même rien : ils dormaient à même le sol, etc.» raconte un habitant de squat qui organise un accueil informel des migrant·es à peine arrivé·es en France. Ce «couchsurfing solidaire» est fréquent : une enquêtee arrivée du Nigéria

raconte qu'un inconnu rencontré dans la rue «l'a emmenée chez lui pour [qu'elle] reste un moment» en attendant une solution durable. Ces pratiques d'hospitalité communautaire prolongent la tradition d'«hébergement solidaire» qu'avaient structuré certaines associations pour les publics vulnérables (femmes, personnes LGBTQI+, exilé·es), même si ces réseaux formels se sont essouffés récemment.

Sur le plan social et moral, la vie en squat offre aussi une solidarité de tous les instants. Des habitant·es mentionnent que «des gens viennent [juste] parler avec toi» quand ça ne va pas. Les moments de convivialité – partager un repas, de la musique, discuter – sont précieux pour rompre l'isolement et soutenir le moral de chacun·e. «Ce qui est très important, c'est de créer un lieu où les personnes puissent se retrouver, [c'est] contre l'isolement» insiste un bénévole. Certaines initiatives encouragent même le faire ensemble : ateliers collectifs, cuisines communautaires, sorties organisées... Par exemple, un projet nommé Cultichô permet à des habitants de squats d'aller jardiner à la campagne avec des paysans solidaires : «C'est une respiration... de l'entraide, des solidarités, et sortir du [quartier], s'aérer, discuter... On cuisine en groupe, on



rigole, on met de la musique... » décrit une intervenante associative. Ces espaces de sociabilité redonnent le moral et renforcent les liens du groupe.

Toutefois, l'entraide au quotidien n'est pas systématique, ni uniforme. Elle dépend de la cohésion interne du squat et des affinités. Dans certains lieux, la gestion des tâches reste individualisée : *« Chacun va cuisiner pour soi, il n'y a pas de partage »* observe par exemple une occupante, qui ne voit que ponctuellement des échanges de services entre voisin-es. La solidarité peut s'exprimer de façon inégale selon les personnalités et les groupes présents : dans un squat très hétérogène, on a pu voir cohabiter des personnes investies dans l'aide aux migrant-es et d'autres *« qui ne se soucient pas des immigrés »*, chacun-e suivant ses priorités. Des tensions peuvent aussi survenir autour de la répartition des ressources limitées, ou de l'accueil de nouveaux-elles venu-es (places manquantes, nécessité de faire tourner l'hébergement). Malgré ces nuances, il ressort que la très grande majorité des enquêté-es valorisent l'entraide et la vie collective en squat, vécues comme un rempart face aux épreuves : *« Il y a une belle vie de groupe... On fait plein de trucs sympas, on aide beaucoup de gens »* témoigne un habitant à propos d'un collectif militant présent dans son squat. Le squat apparaît ainsi simultanément comme un lieu de grande précarité et comme un espace de solidarité de proximité, où se tissent des liens, qui offrent un filet de sécurité informel entre ceux qui *« galèrent »* ensemble.

3. LE RECOURS AUX ASSOCIATIONS : USAGES ET APPORTS

Malgré la prédominance de la *« débrouille »* et de l'entraide directe, une partie des habitant-es se tourne vers les associations d'aide pour améliorer leurs conditions de vie. Les associations – humanitaires, collectifs militants – constituent souvent des ressources de dernier recours ou de recours partiel pour répondre aux besoins que les habitant-es ne peuvent satisfaire seul-es. Elles jouent un rôle d'*« intermédiaires »* entre le formel et l'informel (René, 1994), venant ajuster les manques laissés par la puissance publique dans la lutte contre la pauvreté. En ce sens, elles agissent parfois comme des *« variables d'ajustement de la pauvreté structurelle »*, palliant les manques et l'insuffisance des

politiques sociales.

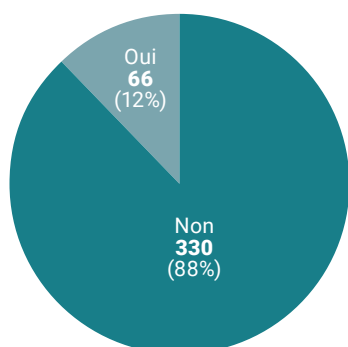
Pourquoi et comment les personnes enquêtées font-elles appel aux associations ? Les entretiens montrent que c'est souvent pour des besoins fondamentaux. En premier lieu, l'aide alimentaire est très sollicitée par celles qui connaissent les dispositifs existants dans la ville. Elles fréquentent des associations distribuant des repas chauds ou des colis alimentaires. *« Heureusement qu'elles sont là, parce qu'au moins j'ai à manger... Ce n'est pas l'État qui m'aide, c'est les associations »* souligne un habitant de squat. Plusieurs noms reviennent dans la bouche des habitant-es, comme le Tipi, Nouvelle Aube, Sud Alimentaire, Casanova, etc., indiquant un tissu associatif actif pour nourrir et vêtir ou accompagner les plus démunis. En hiver, les associations fournissent aussi couvertures et vêtements chauds : *« J'ai des fringues, voilà j'ai un peu de tout »* grâce à elles, poursuit le même témoignage. Sans cette aide, beaucoup ne pourraient affronter le froid.

Les soins et la santé constituent un autre motif de recours. Dans les squats, l'accès aux droits de santé (AME, CMU...) et aux soins médicaux est problématique. Des associations comme Médecins du Monde, Sindiane, Osiris, le Comède, ou Corhesan jouent un rôle de passerelle : *« Il y a une fille de l'association Corhesan... C'est elle qui a fait la démarche pour ma carte d'AME »* raconte ainsi un habitant de squat, qui a pu obtenir une couverture médicale grâce à cet accompagnement. D'autres vont vers les maraudes médicales ou les permanences d'accès aux soins en hôpital, souvent orientés dans ces démarches par des médiateur-ices associatif-ves. Par ailleurs, pour la réduction des risques liés à l'usage de drogues, seules quelques associations spécialisées (ex : Bus 31/32, ASUD) assurent la distribution de matériel stérile ou l'orientation vers des centres de soins. On peut souligner la différence de cultures associatives, allant de l'*« auto-support »* assez développé historiquement (associatif militant), à des activités traditionnellement plus *« caritatives »*.

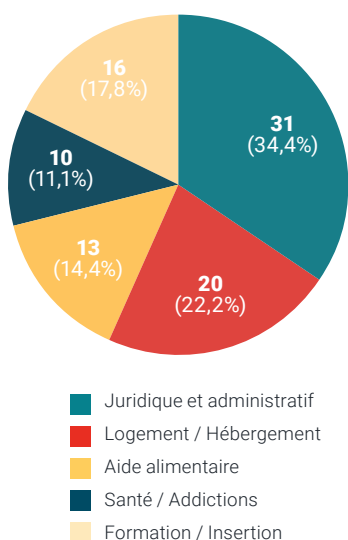
Les démarches administratives et juridiques motivent également le recours aux associations. Beaucoup de personnes vivant dans les habitats informels cumulent les obstacles administratifs : absence de domicile pour recevoir le courrier, difficulté à constituer des dossiers (titre de séjour, RSA, inscription scolaire, etc.). Face à une bureaucratie complexe, les associations font office de relais d'information et de conseil. Des travailleur-ses sociaux-ales associatif-ves aident par exemple à remplir

les formulaires, à écrire des courriers ou accompagnent physiquement les usagers dans les services.

ACCOMPAGNEMENT RÉGULIER PAR UNE ASSOCIATION



POUR QUELLES RAISONS ?



« Quand j'ai commencé avec [l'association] Un Autre Monde... c'est la première association avec qui j'ai commencé. J'ai commencé à connaître un peu des gens [qui m'expliquent mes droits] » témoigne un habitant de squat, illustrant l'importance d'un point d'entrée associatif pour s'orienter dans le labyrinthe administratif. Pour les familles en squat, des associations servent de médiateurs avec l'école, la CAF, les assistantes sociales, afin de faire valoir leurs droits. Sur le plan juridique, certaines associations offrent des permanences de conseil juridique (pour les demandes d'asile, les procédures d'expulsion, etc.), jouant un rôle d'*empowerment* en favorisant l'accès et la défense des droits.

Un autre apport concret concerne l'amélioration des conditions matérielles de vie dans les squats. Plusieurs collectifs associatifs ou informels interviennent *in situ* pour aider à installer des équipements de base. Par

exemple, une association d'architectes militant·es a contribué à brancher un squat à l'eau courante ou à sécuriser une installation électrique. « Ils sont venus nous donner un coup de main pour l'élec » relate une habitante de squat. De même, l'association – citée par de nombreux enquêtés – a mené des chantiers d'amélioration dans des squats avec un bénévole référent de confiance : « Ils essaient toujours de faire le maximum de ce qu'ils peuvent... toujours à côté de nous pour notre besoin » témoigne une habitante en parlant de l'équipe de régisseurs sociaux. Ces interventions techniques (plomberie, électricité, nettoyage) sont essentielles pour rendre les bâtiments plus vivables et améliorer les conditions de vie en attendant des solutions durables. Enfin, certaines associations proposent des activités éducatives et culturelles aux habitant·es (cours de français, aide aux devoirs pour les enfants, sorties culturelles), ouvrant ainsi des perspectives d'inclusion et de socialisation.

Le monde associatif, multiple et hétérogène, est perçu de façons très différentes selon les personnes. Historiquement, l'aide aux sans-abris et aux migrant·es repose en France sur un modèle plutôt caritatif à matrice chrétienne, ce qui peut induire une relation assisté-aidant un peu asymétrique. Aujourd'hui, coexistent des associations dont le degré de professionnalisation et de formalisation varie, allant des collectifs informels autogérés aux grandes structures subventionnées ou bénéficiant de multiples sources de financement. Dans les témoignages, on voit que les habitant·es ont leurs préférences : beaucoup se sentent plus en confiance avec des associations de terrain qu'avec de grosses structures perçues comme plus institutionnalisées. « Eux, au moins, ils te jugent pas » disent certains en parlant d'un collectif militant, par contraste avec l'accueil parfois expéditif des services sociaux officiels. Parfois même, les gens considèrent certaines associations presque comme des mini-institutions avec leurs règles strictes : « Ils sont relous avec leurs papiers... même avec un RSA on n'est pas assez pauvres pour un colis » critique un jeune à propos d'une distribution alimentaire. Cette remarque révèle la frustration face aux critères d'accès et à la documentation exigée, qui rappellent l'administration. Néanmoins, globalement, la gratitude envers les associations prédomine dans les discours : « Heureusement qu'ils sont là » revient comme un leitmotiv. En faisant office de « service social alternatif », elles permettent d'éviter le pire et apportent un soutien moral en plus de l'aide matérielle.

4. OBSTACLES ET NON-RECOURS : QUAND L'AIDE N'ATTEINT PAS TOUTES LES PERSONNES

Malgré l'offre associative existante, une proportion importante de personnes en squat ne recourt pas ou peu à ces aides. Le non-recours s'explique par une combinaison de barrières pratiques, culturelles et subjectives qui limitent l'accès aux ressources.

Parmi les raisons majeures figure d'abord le manque d'information. Nombre d'enquêté-es ignorent quelles aides existent ou comment y accéder : « *Je sais pas où elles sont* » déclare ainsi une personne à propos des associations d'aide. L'absence de communication accessible, la barrière de la langue, ou simplement la méconnaissance du fonctionnement des dispositifs font que certain-es ne franchissent jamais la porte d'une association. Ce déficit d'orientation initial peut durer des mois, surtout pour les personnes étrangères arrivées récemment sur le territoire.

Ensuite, les obstacles administratifs et linguistiques découragent beaucoup de démarches. « *Les personnes étrangères apparaissent comme les usagers les plus durement mis à l'épreuve par la dématérialisation des procédures administratives* » (cf. Rapport Défenseur des Droits 2024 : p.6). Pour des personnes en très grande précarité, remplir un formulaire, présenter des justificatifs ou même simplement expliquer sa situation peut se révéler être un défi trop pénible. « *La CAF, ils veulent toujours des papiers, et même quand t'as tout, c'est jamais bon* » se plaint un enquêté, épuisé par les démarches infructueuses. De même, la non-maîtrise du français constitue une barrière de taille : sans interprète ni médiateurice, de nombreuses personnes non francophones renoncent face à l'opacité des procédures. Ces barrières alimentent un sentiment d'exclusion : « *Le 115 (Samu social) ne nous prend pas...* » rapporte un migrant, persuadé qu'on l'ignore à la hotline d'hébergement d'urgence du fait de son accent ou de son statut.

La méfiance et la défiance envers les institutions jouent également un rôle important. L'expérience de discriminations ou de mauvais traitements crée un climat de défiance. Certain-es perçoivent les structures d'aide comme hostiles ou inutiles.

De même, des propos recueillis suggèrent une perception de favoritisme / racisme dans l'accès aux ressources : « *Les associations ici, c'est pour les Arabes, pas pour nous... Ils donnent plus à eux, et à nous c'est très difficile* », accuse un habitant de squat, d'origine subsaharienne, qui estime que les migrant-es africain-es non musulman-es seraient laissés de côté au profit d'autres groupes. Bien qu'il s'agisse d'un ressenti subjectif, ce type de perception décourage ces personnes de solliciter à nouveau l'aide formelle, convaincues qu'elle n'est « *pas pour eux* ». Plus largement, tout un pan de la population en squat se sent stigmatisé par le regard charitable ou paternaliste que véhiculent certaines aides : par fierté ou par honte, certaines personnes préfèrent éviter des situations où elles se sentiraient humiliées : « *Pour demander à manger, c'est honteux...* » confie un enquêté. La honte de quémander ou la peur d'être mal accueilli-e conduit ainsi à un renoncement pur et simple à l'aide disponible (cf. Chap. 3).

Enfin, le choix de l'autonomie à tout prix décourage certains de chercher de l'aide. Comme on l'a vu, la valorisation de la « *débrouille* » incite à « *se débrouiller sans eux* ». Pour ces personnes, demander de l'aide externe peut être perçu comme un aveu de faiblesse, une dépendance ou une perte de contrôle. Elles privilégient alors des solutions informelles, même précaires, plutôt que de s'adresser à un organisme. Cette logique peut être renforcée par des expériences négatives antérieures (abus de confiance, promesses non tenues d'une structure, etc.) – par exemple, un habitant de squat raconte être « *tombé sur le mauvais [intermédiaire] qui a profité de [sa] situation* » avant de trouver une bonne association. Une seule mauvaise expérience peut suffire à se détourner provisoirement ou durablement des dispositifs d'aide.

Les données quantitatives recueillies confirment que le non-recours n'est pas aléatoire mais touche plus fortement certains profils. On observe des disparités marquées selon le genre et l'origine : par exemple, d'après les données analysées, les femmes d'Europe de l'Est seraient beaucoup plus nombreuses à solliciter une association (34 %) que les jeunes hommes d'Afrique de l'Ouest (18 %). L'une des hypothèses identifiées pour expliquer ces différences, et qui mérite d'être approfondie, serait que les femmes, souvent responsables des enfants, seraient plus enclines à chercher de l'aide, tandis que les hommes, plus isolés, seraient moins informés. L'écart peut aussi refléter des réseaux différents : les femmes est-européennes

bénéficient peut-être de filières d'entraide communautaire les orientant vers des associations, tandis que les jeunes hommes africains, plus marginalisés, restent en dehors des circuits d'information classiques. Quoi qu'il en soit, ces écarts d'accès soulignent l'importance d'une approche inclusive dans l'action sociale : sans vigilance, certains groupes cumulent les désavantages et passent «*entre les mailles du filet*» de l'aide.

En résumé, le non-recours aux aides formelles n'est pas un signe d'absence de besoins, mais le résultat de frictions – informationnelles, culturelles, linguistiques, psychologiques – entre l'offre d'aide, les modalités d'accès (catégorisation de publics-cibles : femmes, MNA, malades...) et le public des squats. Comprendre ces obstacles est essentiel pour adapter les pratiques d'accompagnement : aller vers ces publics – et ramener vers, simplifier les démarches, recruter des médiateurs parlant leur langue et incarnant «*l'interlocuteur de confiance*», travailler la confiance sur la durée. Faute de quoi, les plus vulnérables peuvent rester coincés dans la «*débrouille*» et l'isolement, au risque d'un aggravement de leur précarité.

5. INITIATIVES COMMUNAUTAIRES ET PRATIQUES D'EMPOWERMENT

Face à ces constats, des dynamiques collectives innovantes émergent pour renforcer le pouvoir d'agir des habitant-es de squats et dépasser le simple registre de l'urgence. Tant du côté des associations que des habitant-es elleux-mêmes, on observe des initiatives visant à autonomiser les personnes, à développer leurs compétences et à favoriser leur auto-organisation. Ces expériences, encore ponctuelles, illustrent des logiques d'*empowerment* (individuel et communautaire) au sein de populations pourtant très précarisées.

Du côté des associations, certaines ont fait évoluer leurs modes d'intervention en impliquant davantage les habitant-es dans les projets. Une stratégie mise en avant est la formation et la transmission de savoir-faire. Par exemple, un collectif explique avoir organisé «*deux sessions de formation avec les Compagnons Bâtisseurs*» à destination des personnes vivant en squat. Ces ateliers ont permis à des habitant-es d'apprendre des techniques de bricolage,



de plomberie, de lutte contre les nuisibles (punaises de lit, cafards) etc., afin qu'ils puissent eux-mêmes améliorer leurs logements. L'objectif est de « *favoriser l'auto-organisation et le pouvoir d'agir des habitants* » grâce à ces outils. De même, une autre association insiste pour faire participer activement les habitant·es aux travaux : ceux-ci prennent en charge les menues réparations et l'entretien de leur habitat, afin de les « *responsabiliser* » et de leur redonner prise sur leur cadre de vie. « *Plus on demande sa concertation et sa participation, plus ça va fonctionner* », affirme un autre intervenant, soulignant que la réussite des projets passe par l'implication des premiers concernés. Ces approches reflètent un changement de paradigme : on ne fait plus pour les habitant·es, on fait avec eux (« *ne pas faire ce que les habitant·es peuvent faire* », précise même ce responsable). Loin de les assister passivement, il s'agit de co-construire les solutions en valorisant les compétences et l'expérience d'usage des habitants. Cela rejoint la notion de « *pair-aidance* » et d'entraide mutuelle : les habitant·es deviennent acteurs de l'amélioration de leurs conditions, aux côtés des professionnel·les (Thouroude, 2024).

Certaines initiatives communautaires sont même nées au sein des squats ou des collectifs d'habitant·es, parfois en lien avec des associations extérieures. On peut citer les ateliers et chantiers collectifs autogérés qui fleurissent dans certains squats « *ouverts* » (Petiau, 2017) : jardinage urbain, cuisine collective, réparation de vélos, cours d'alphabétisation organisés par et pour les habitants, etc. Ces activités renforcent le lien social et la confiance en soi de chacun. Un exemple marquant est le collectif El Manba, animé par des militant·es et des personnes exilées, qui depuis 2015 promeut l'auto-organisation des migrant·es à Marseille. El Manba a mis en place des cours de français en squat, des permanences juridiques autogérées et des coordinations inter-squats. Pendant le confinement Covid, ce collectif a structuré le « *marché rouge* » évoqué plus haut, illustrant sa capacité à innover pour répondre aux besoins vitaux tout en fédérant les habitant·es. D'autres collectifs locaux, comme JUST ou Un Autre Monde, fonctionnent sur un mode horizontal en intégrant d'ancien·es habitant·es de squats dans l'aide aux nouveaux, créant ainsi un réseau de pairs. On voit ainsi se développer des formes de leadership communautaire : des habitant·es aguerri·es deviennent des référent·es pour les autres, transmettant les informations (ex : sur la nouvelle loi anti-squat Kasbarian-Bergé) et orientant vers les bonnes ressources. Une habitante de squat mentionne par exemple les « *réunions inter-squats* » qui existent à

Marseille et où elle a trouvé un véritable soutien collectif et une « *galvanisation* » dans la lutte contre la précarisation accrue des squats par la loi récente. Ces espaces d'auto-organisation politique constituent un embryon de mouvement collectif, prolongeant le « *soutien mutuel* » quotidien par une action plus revendicative.

Sur un plan plus théorique, on peut interpréter ces initiatives comme des embryons de capacitation personnelle et relationnelle. Alors que l'*empowerment* individuel vise à accroître le pouvoir d'agir d'une personne sur sa propre vie (confiance en soi, compétences, etc.), l'*empowerment* communautaire se traduit par la capacité d'un groupe à s'organiser pour améliorer sa situation et défendre ses droits (Testor & Rioux, 2021). Dans les squats étudiés, on voit bien ce passage d'une logique de survie individuelle à une dynamique collective : en unissant leurs forces, les habitant·es et leurs alliés associatifs peuvent obtenir des améliorations tangibles (meilleures conditions d'habitat, victoires ponctuelles contre une expulsion, obtention de droits pour les uns ou les autres). Par exemple, une association rapporte que la mise en place d'une action collective de distribution alimentaire a fait « *prendre conscience de la puissance qu'on pouvait avoir ensemble* ». Ce gain en pouvoir collectif est un levier crucial pour sortir de l'impuissance ressentie face à la précarité.

Il reste que ces expériences d'*empowerment* rencontrent des limites et des défis. Elles mobilisent souvent une petite frange des habitant·es – les plus motivé·es ou les moins accablé·es par l'urgence du quotidien. Tou·tes ne souhaitent pas ou ne parviennent pas à s'engager dans des démarches collectives. En outre, ces initiatives reposent souvent sur des financements précaires ou le bénévolat, et peuvent s'essouffler (comme le réseau d'hébergement solidaire mentionné par une intervenante, qui n'a pas perduré). Le renouvellement des dynamiques collectives n'est pas garanti sans un soutien extérieur ou un relais institutionnel. Néanmoins, elles constituent des laboratoires d'innovation sociale importants. Elles montrent qu'en investissant dans le « *pouvoir d'agir* » des personnes, on peut dépasser une simple logique d'assistance et envisager des solutions co-construites, plus durables et valorisantes. Comme l'écrit Hugues Bazin, « *le pouvoir d'agir n'est pas un potentiel à développer mais un 'déjà-là' souvent négligé* » – il s'agit de reconnaître les ressources et capacités existantes au sein même des groupes précaires, et de les amplifier. Les initiatives décrites plus haut illustrent cette mise en valeur du « *déjà-là* » : compétences de bricolage,

solidarités de quartier, connaissances d'expérience des galères administratives, etc., deviennent la base d'actions collectives innovantes.

6. TENSIONS ET LEVIERS POUR L'ACTION COLLECTIVE

L'enquête met en lumière un univers de ressources et d'entraide riche mais contrasté au sein des squats. D'un côté, les habitant-es déploient une ingéniosité, des savoir-faire expérientiels et une solidarité pour pallier les difficultés de leurs conditions de vie : la « *débrouille* » et l'entraide forment un véritable système *D*, indispensable à la survie quotidienne et source de dignité. De l'autre, cette situation a ses revers : elle génère l'épuisement des individus et il laisse des besoins non couverts.

Plusieurs tensions traversent ainsi cet écosystème d'aide informelle et formelle. Il y a d'abord la tension entre urgence et long terme : comment répondre aux besoins immédiats (manger, dormir, s'abriter, se soigner) tout en construisant des parcours d'insertion plus durables ? La « *débrouille* » répond à l'urgence mais ne remplace pas les droits fondamentaux ; les associations soulagent au jour le jour mais peinent à changer la condition structurelle des habitant-es si elles ne s'inscrivent pas dans un projet d'autonomisation. Cela rejoint la critique de Ferguson sur la célébration de la résilience : l'enjeu est de ne pas s'accommoder d'un *statu quo* où les pauvres devraient simplement être ingénieux, mais de politiser la question des manques (logement, statut légal, revenus) pour y apporter des réponses structurelles.

Une autre tension majeure oppose le « *faire à la place de* » et le « *faire avec* ». Les expériences d'*empowerment* montrent la voie inverse à une logique passée d'assistance descendante : « *faire avec* », co-construire, reconnaître la capacité d'agir des premières concernées. Cette transition est en cours, mais pas sans heurts. Du côté des professionnel·les, elle implique de redéfinir les postures (passer du secours à l'accompagnement, accepter de partager le pouvoir, former aux techniques pour permettre l'autonomisation). Du côté des habitant-es, elle nécessite de prendre confiance et de s'organiser, ce qui peut créer des frictions internes (tout le monde n'a pas les mêmes envies d'engagement). Par exemple, on a vu que certain-es habitant-es très investi-es reprochent à d'autres de « *ne pas se soucier des nouveaux* » ou de rester passif·ves, ce qui

peut créer des divisions au sein même des squats. Le défi est de fédérer autour d'objectifs communs sans moraliser, et de respecter les modalités d'engagement de chacun·e.

Des écarts d'accès aux ressources créent également des tensions et un sentiment d'injustice. Les disparités de recours (femmes vs hommes, communautés différentes) peuvent provoquer des jalousies ou des incompréhensions entre groupes. Le témoignage d'un habitant de squat sur une aide perçue comme « *réservée aux Arabes* » en est un exemple frappant. Ces perceptions, qu'elles soient fondées ou non, fragilisent la cohésion entre habitant-es de différentes origines et peuvent être exploitées par des discours de division. Il est donc crucial que les acteurs de l'aide veillent à l'équité et à la transparence de leurs critères d'intervention, et qu'ils travaillent à inclure tous les publics (par exemple en recrutant des médiateur·rices de diverses langues/cultures, en allant au-devant des groupes les plus en retrait).

Enfin, une tension plus large s'observe entre aide d'urgence et action politique. Les associations sur le terrain oscillent entre soulager la misère immédiate et interpellier les pouvoirs publics sur les causes de cette misère tout en luttant sur la précarité de leurs propres ressources financières. « *Tout ce que je fais devient un plaidoyer sur les politiques publiques* » confiait ainsi un acteur associatif épuisé, pris entre son devoir d'assistance et la nécessité de témoignage. Beaucoup dénoncent d'être placés en situation de « *délégation* » sur des missions d'action sociale, sans les moyens suffisants. Cette tension peut mener à de la frustration : « *Trop de réunions, trop de blabla* » dit une autre, face aux lenteurs administratives, mais elle peut aussi être un levier d'action collective si associations et habitant-es s'unissent pour faire entendre leur voix.

7. CONCLUSION

L'aide, l'entraide et les ressources mobilisées dans les squats forment un paysage contrasté fait d'initiatives ingénieuses, de solidarités précieuses, mais aussi d'obstacles tenaces, de dissensus revendiqués et d'insuffisances criantes. Ce chapitre a montré que les habitant-es ne sont pas de simples bénéficiaires passifs : ils développent leurs propres stratégies et solidarités, et aspirent à être actrices de l'amélioration

de leur sort. Les associations, de leur côté, constituent des relais indispensables mais perfectibles, devant sans cesse naviguer entre assistance et *empowerment*. Comblant les écarts d'accès, renforcer le pouvoir d'agir collectif et institutionnaliser le partenariat avec les communautés de personnes vivant en squat apparaissent comme des pistes prometteuses pour répondre à la fois aux urgences et aux enjeux de long terme. Dans un contexte de précarisation

croissante et de pression sur l'habitat informel, le défi est de transformer ces « *débrouilles* » et solidarités de l'ombre en de véritables leviers d'action collective vers plus de justice sociale. Les tensions sont réelles, mais les ressources humaines le sont tout autant : comme le démontre le quotidien des squats, même dans l'adversité extrême, des capacités d'organisation et d'entraide émergent et ne demandent qu'à être reconnues et soutenues.



CHAPITRE 6

PERSPECTIVES ET CADRE DE RECOMMANDATIONS :

CONSOLIDER, COOPÉRER, CO-CONSTRUIRE

Les perspectives développées dans ce chapitre s'appuient sur les nombreux entretiens réalisés au cours du projet ISSimars avec des personnes vivant en squat, des collectifs, des associations de terrain et des chercheur·ses. Ces contributions ont permis de faire émerger une série de constats partagés et de premières pistes de recommandations, issues du vécu, de l'observation directe et des stratégies concrètes déjà mises en œuvre dans la ville.

Ces recommandations ne constituent pas un plan d'action définitif. Elles posent les premières bases d'un travail de consolidation qui se poursuivra à partir de septembre 2025, sous la coordination de l'Observatoire des Pauvretés, dans une démarche collective impliquant les institutions, les professionnel·les de terrain, les associations, les chercheur·ses et, au premier plan, les personnes concernées. Ce processus vise à aboutir à un socle commun de recommandations solides, durables, consensuelles et adaptées au contexte actuel.

Dans un climat politique et budgétaire marqué par de fortes tensions, où les financements dans le secteur social sont orientés à la baisse, il paraît d'autant plus essentiel de concentrer les efforts sur ce qui fonctionne déjà. Cela implique de consolider les coopérations existantes, de soutenir les dynamiques collectives construites sur le terrain, et de valoriser les pratiques innovantes issues des premiers concernés. À défaut de la mise à disposition de nouvelles ressources, il est possible de mieux articuler les moyens existants, de lever certains obstacles administratifs ou réglementaires, et de renforcer la lisibilité des dispositifs.

Les axes ci-dessous privilégient donc des recommandations concrètes, réalisables, et susceptibles de faire consensus entre les parties prenantes. Ils visent à renforcer l'effectivité des droits fondamentaux en partant des dynamiques locales déjà engagées et ouvrant la voie à une transformation plus structurelle à moyen terme.

AXE 1 - FACILITER L'ACCÈS AUX SERVICES ESSENTIELS

Accès aux droits

- Traduire les informations essentielles (accès à l'eau, l'alimentation, la santé, la scolarisation, la domiciliation, les procédures en cours) dans les principales langues parlées par les habitant·es des squats, en utilisant des supports simples (pictogrammes, flyers illustrés).
- Renforcer les permanences mobiles d'accès aux droits (juridique, administratif, social) à proximité des lieux de vie en s'appuyant sur les associations et les structures déjà actives sur le terrain.
- Former les professionnel·les de première ligne (police municipale, travailleur·ses sociaux·ales, agents d'accueil) aux droits fondamentaux des personnes sans logement et aux réalités des squats, par le biais de modules courts en partenariat avec des associations spécialisées.
- Créer un point de contact dédié au sein des services municipaux ou préfectoraux pour les associations intervenant en squat.
- Formaliser une procédure rapide de signalement des urgences sanitaires ou techniques (eau, électricité, infestations, etc.), en lien avec les associations déjà présentes.
- Identifier des personnes-relais dans chaque squat (habitant·e ou intervenant·e régulier·e) pour la circulation des informations clés.

Santé et médiation

- Renforcer les liens entre les PASS (permanences d'accès aux soins) et les associations de terrain, pour assurer un suivi de santé au plus proche des lieux de vie informels.
- Diffuser largement les informations sur les lieux d'accès gratuit et inconditionnel à l'alimentation (distribution de colis ou denrées, cuisine collective, restauration assise, épicerie sociale et/ou solidaire, aide monétaire, etc.) et à l'hygiène (bains-douches, toilettes publiques, hygiène mobile), notamment par des affichages multilingues dans les structures associatives.
- Appuyer l'adaptation des dispositifs de lutte contre la précarité aux besoins spécifiques des personnes, aux habitudes alimentaires, à leurs horaires de travail, etc.
- Appuyer la médiation communautaire en santé, en valorisant les relais déjà identifiés dans les squats (habitant·es, bénévoles, pairs-aidant·es, médiateur·ices associatif·es).

AXE 2 – GARANTIR L'ACCÈS À UN HABITAT DIGNE

Logement et hébergement durables

- Recenser les logements vacants publics ou para-publics dans les quartiers concernés en vue d'explorations futures d'occupations temporaires encadrées.
- Appuyer les démarches d'auto-réhabilitation informelle déjà engagées dans certains squats en diffusant des fiches techniques de base (sécurité électrique, hygiène, eau).

Conditions matérielles de vie

- Améliorer la signalisation et la localisation des points d'eau publics et sanitaires existants, en lien avec les collectivités locales, notamment dans les quartiers accueillant des squats.
- Sécuriser les branchements électriques provisoires, en collaboration avec les services dédiés,

les pompiers ou techniciens compétents, pour prévenir les accidents dans les lieux de vie.

- Reconnaître le rôle des lieux pour l'accès à des services partagés (cuisines collectives, douches, laveries, etc.) avec les habitant·es, dans une logique de respect, d'autonomie et de responsabilité collective.

AXE 3 – SOUTENIR ET CO-CONSTRUIRE DES SOLUTIONS

Renforcement de la coopération inter-acteurs

- Mettre en place un espace d'échange régulier entre institutions, associations et personnes concernées, sous la coordination de l'Observatoire des Pauvretés, pour suivre l'évolution des besoins et des réponses apportées.
- Valoriser les pratiques d'entraide existantes dans les squats (aide aux démarches, entraide alimentaire, scolarisation des enfants), en reconnaissant le rôle des habitant·es comme acteur·rices à part entière de la solidarité.

Déstigmatisation des habitant·es de squats

- Inclure systématiquement les personnes vivant en squat dans les enquêtes publiques locales (santé, habitat, accès aux droits).
- Soutenir la création d'un espace d'expression publique porté par les habitant·es de squats (journal mural, blog, exposition photo, etc.).

CONCLUSION

L'étude ISSimars s'est donnée pour objectif de documenter des réalités souvent méconnues, invisibilisées ou partiellement perçues. Elle s'inscrit dans une démarche rigoureuse, à la fois sensible et critique, qui vise à dépasser les représentations réductrices et stéréotypées associées au terme de « *squat* ». La plus-value de cette enquête repose sur une méthodologie mixte, innovante et profondément ancrée dans les dynamiques du terrain, permettant une lecture fine de situations complexes, mouvantes et surtout humaines. Elle fait converger expertise académique, savoirs expérientiels et compétences associatives : comprendre pour agir.

Loin des images figées ou caricaturales, cette recherche met en lumière des trajectoires de vie, des agencements collectifs, et des formes d'habiter qui interrogent notre compréhension des droits fondamentaux. Elle redéfinit les besoins vitaux et les réponses apportées pour l'amélioration des conditions de vie. L'implication active de personnes concernées dans le déploiement de l'enquête – qu'il s'agisse de la co-construction des outils, du temps dédié aux témoignages confiés ou de la participation à des moments-clés du processus – a permis de donner corps à des vécus singuliers, à des récits incarnés, à des subjectivités souvent mises à distance dans les discours institutionnels et à des faits objectivés par les données quantitatives et qualitatives.

Des notions telles que les « *besoins essentiels* », omniprésentes dans le langage administratif ou associatif, sont ici revisitées à l'aune des expériences afin d'y pourvoir de manière viable et durable. Ce sont l'intime, la continuité du temps, l'entraide, la circulation des savoirs, des ressources et des moyens qui émergent comme ferments de la dignité. Ils deviennent les conditions premières d'accès aux autres droits : se nourrir et disposer d'eau, se soigner, s'éduquer, se reposer, se mouvoir, se divertir, travailler, obtenir des moyens convenables d'existence... Ces éléments, bien que souvent considérés comme secondaires, apparaissent dans les témoignages comme des fondements du quotidien, sans lesquels toute insertion ou projection vers l'avenir devient illusoire.

Dans ces espaces précaires occupés de manière temporaire et révocable, la menace constante de l'expulsion, la stigmatisation, la criminalisation de la pauvreté

viennent percuter les tentatives de stabilisation, l'élaboration de repères, la reconstruction de soi, la protection des « *siens* ». Ces violences institutionnelles s'ajoutent à des conditions de vie déjà fragiles, forçant les familles à conjuguer invisibilité, « *débrouille* » et aspiration à la normalité. La stigmatisation et la criminalisation du squat produisent des effets de coupure et d'éloignement entre ses habitants et des associations, collectifs et services publics censé les accompagner. Pourtant les squats ne cessent pas d'exister. Cette dynamique renforce plutôt des réseaux illicites pour qui « *le squat* » constitue une source financière.

L'étude ISSimars vise à restituer le plus fidèlement possible ce que les personnes interrogées ont accepté de partager : des fragments de condition et de modalité de vie quotidienne, des stratégies d'adaptation, des formes de résistance parfois discrètes, souvent puissantes. C'est à partir de cet ancrage, à la fois empirique et réflexif, que les analyses et recommandations ont été construites sans prise de position affirmée car habiter un squat n'est ni un choix simple ni une situation homogène. Il s'agit bien souvent d'une étape de vie, un sas vers le logement, une « *parenthèse* » plus ou moins longue, qui engage une manière spécifique de vivre la ville, d'en habiter les interstices, d'en négocier les seuils et les passages.

Le squat peut isoler autant que rassembler et peut être vécu comme un lieu d'enfermement, d'angoisse, d'insécurité matérielle et sanitaire, de risques et de dangers. Toutefois ils peuvent devenir - entre autre - des espaces de répit, de protection temporaire et d'émancipation relative. Il est parfois le seul lieu où il est encore possible de cuisiner un repas pour ses enfants, de retrouver une intimité, de s'isoler, de se sentir – ne serait-ce qu'un instant – à l'abri.

L'expulsion, omniprésente dans les récits collectés, structure les trajectoires, restreint les possibilités d'accès aux droits, altère la sociabilité. Et pourtant, le toit – aussi fragile soit-il – demeure le socle vital à partir duquel des perspectives peuvent naître. Les habitant-es sans abri et désabrité-es sont mis-es en demeure de quitter les lieux, expulsé-es et incriminé-es pour vol de propriété (étendue aux hangars, maintien sans titre, etc.). Loin des figures de « *délinquant-es* » ou de « *victimes* », que l'on projette trop facilement

sur ces populations, nous avons surtout rencontré des personnes capables d'organiser leur survie, de construire du collectif, de mobiliser des ressources pour continuer à habiter, à travailler, à prendre soin d'eux-mêmes et des autres.

Parmi ces ressources figurent l'entraide familiale – la plus sollicitée d'après les données quantitatives –, les aides associatives, les collectifs militants, les bénévoles, les médiateur·rices ou encore les professionnel·les engagé·es dans l'accompagnement social. Tous jouent un rôle primordial de passerelle vers les droits. Mais ces acteurs sont eux-mêmes confrontés à des contraintes de plus en plus fortes : budgets éti- qués, concurrence sur les appels à projets (sans mémoire des expériences, ni pérennité des dispositifs), sectorisation des publics accompagnés, surcharge de travail, manque de visibilité et de capacité de planification à moyen terme, reconnaissance ambivalente de leurs fonctions, parfois perçues avec méfiance, voire suspicion, comme des prolongements du contrôle étatique, épuisement moral et physique dans le « *traitement* » de l'urgence.

Les politiques publiques, elles aussi, sont traversées par des logiques contradictoires. Des textes de loi protecteurs cohabitent avec des dispositifs répressifs ; des approches humanistes se heurtent à des intérêts de sécurisation, de rentabilité foncière ou de gestion autoritaire de la ville. Cette ambivalence structurelle, ces zones grises du droit, ne sont pas spécifiques à Marseille. Elles sont à l'œuvre dans de nombreuses métropoles européennes, marquées par une paupérisation croissante, une précarisation des statuts résidentiels et une gentrification accélérée.

Nous espérons que cette étude, en amenant des éléments de compréhension et de déstigmatisation, participe à réorienter les dispositifs publics et les pratiques associatives dans l'accompagnement des personnes vivant en squat. Nous espérons également que ces résultats croiseront d'autres travaux en cours à Marseille¹ et initieront de nouvelles démarches de recherche sur d'autres territoires. Car partout, les lignes de fractures sociales, spatiales et économiques dessinent de nouvelles « *marges* », qui questionnent le droit à l'espace, à la ville, à l'habitat, tandis que le rapport CEREMA 2023 dénombre 17 772 logements vacants, dont 66,9% dans le parc privé, 751 dans le

périmètre OIN Euroméditerranée et 1 439 dans le projet partenarial d'aménagement. Et dans ces interstices, toujours plus mouvantes, du renouvellement urbain, des formes d'habiter émergent, résistantes, fragiles pour rendre effectifs des droits créances, indivisibles et « *opposables* » (au logement, à l'hébergement, à la mise à l'abri, à un domicile, à l'alimentation, à l'éducation, à la vie...).

¹ Marie-Aude Salomon (PhD), Jérémy Baudier (PhD), Anaïs De Bock (Master), Alexandra Guiomar, mémoire TPER soutenu 29 janvier 2025, Réquisitions. Bifurcations et réalités des modes d'occupation temporaire sous le prisme de l'habiter, dir. Mathieu Duperrex, IMVT, Marseille.

PARTIES PRENANTES DU PROJET

Financeurs



Consortium Agence Nationale de la Recherche (ANR)



Membres du comité de pilotage du projet ISSimars



Membres du comité technique

Ben Kerste, Béatrice Mésini, Perrine Roux, Axelle Cuny, Serena Garbolino, Carine Magen Fabregat, Marine Mosnier, Juan Diego Poveda, Jo Sauvaire, Maxime Hoyer, Clara Lopez, Florence Mazzella Di Bosco, Elodie Maniaval, Sara Jaubert.

Enquêteurs et enquêtrices

Snjezana Huette, Grace Inegbeze, Joy Henry Omoregie, Quentin Rousseeuw, Saaba Diallo, Merwane Mostefaoui, Kharoti Ehsanullah

Photographies © Anthony Micallef pour Action contre la Faim

Conception graphique et mise en page Action contre la Faim

